



TARIFS ET TAXES DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MARSEILLE

Edition 2021

Mise à jour septembre 2021

Conception et maquette :

Direction Générale Adjointe Maîtriser nos Moyens
Direction du Budget

Ce document est consultable et téléchargeable sur :
www.marseille.fr-->mairie-->administration de la commune-->budget

SOMMAIRE

TARIFS ET TAXES VILLE DE MARSEILLE.....	page 5
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES.....	page 7
DIRECTION ÉVALUATION, PROJETS PARTENARIAUX ET GESTION EXTERNALISÉE.....	8
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PROTÉGÉE.....	page 9
BATAILLON DE MARINS POMPIERS.....	10
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITS MARSEILLAIS.....	page 17
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE.....	18
DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE.....	22
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE, PLUS DURABLE.....	page 23
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.....	24
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC.....	28
DIRECTION DE L'URBANISME.....	48
DIRECTION DES RÉGIES.....	49
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS PROCHE, PLUS JUSTE.....	page 51
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE.....	52
DIRECTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES.....	53
DIRECTION DES ÉLECTIONS.....	65
DIRECTION DE LA SANTÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION.....	66
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ.....	68
DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT.....	69
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SÉCURITÉ.....	76
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION.....	78
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE.....	page 85
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE.....	86
DIRECTION DE LA MER.....	122
DIRECTION DES SPORTS.....	128
DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS.....	146
DIRECTION DU DÔME.....	150
DIRECTION PHARO-BARGEMON.....	152
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS.....	162
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS.....	page 165
DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT.....	166
DIRECTION DU BUDGET.....	168
ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS.....	169
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSFORMER LES PRATIQUES.....	page 179
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION.....	180
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE.....	182
TABLE DES MATIÈRES.....	page 184

TARIFS ET TAXES VILLE DE MARSEILLE

Direction Générale des Services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES.....	7
DIRECTION ÉVALUATION, PROJETS PARTENARIAUX ET GESTION EXTERNALISÉE.....	8
TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE ÉLECTRICITÉ.....	8

Direction Générale des Services

DIRECTION ÉVALUATION, PROJETS PARTENARIAUX ET GESTION EXTERNALISÉE

3, rue Colbert - 13001 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 62 20

Article 23 de la loi NOME n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 délibération 11/607/FEAM du 27 juin 2011 arrêtés du ministère de l'économie et des finances NOR FCPE1408305A du 8 août 2014 (actualisation du coefficient 2015) Délibération n°15/0694/EFAG du 14/09/2015 (actualisation du coefficient 2015 multiplicateur TCCFE)
imputation budgétaire service 12202 fonction : 01 (opérations non ventilables) nature : 7351 (taxe sur l'électricité)

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE ÉLECTRICITÉ

TARIFS 2021

Cette taxe est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée

Type d'utilisation	Puissance souscrite	Tarif par mégawattheure (Mwh)	Coefficient multiplicateur
Professionnelle	Puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères	0,78 €	8,50
	Puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieures ou égales à 250 kilovoltampères	0,26 €	8,50
Non professionnelle	Puissance inférieure à 250 kilovoltampères	0,78 €	8,50

Exemptions de la taxe pour :

- les procédés métallurgiques, l'électrolyse et la réduction chimique,
- les entreprises pour lesquelles la valeur de l'électricité consommée représente plus de la moitié du coût d'un produit,
- l'utilisation dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques
- l'utilisation dans l'enceinte des établissements de production de produits énergétiques.

Exonérations de la taxe pour :

- la production d'électricité,
- les transports ferroviaires,
- l'électricité produite à bord des bateaux,
- l'électricité produite par des petits producteurs (production annuelle inférieure ou égale à 240 GWh),

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PROTÉGÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE PROTÉGÉE.....	page 9
BATAILLON DE MARINS POMPIERS.....	10
MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS, D'ENGINS ET DE MATÉRIELS.....	10
FORMATION DE PERSONNEL.....	13
TARIFS DES REPAS PRIS AU SEIN DU BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE.....	16

Bataillon de Marins Pompiers

BATAILLON DE MARINS POMPIERS

Caserne de Strasbourg
9, bd de Strasbourg – 13233 MARSEILLE cedex 20
Tél : 04 96 11 75 00

Délibérations n°15/0579/DDCV du 29 juin 2015 (tarification spécifique pour le Dôme, le Palais des Sports et le Nouveau Stade Vélodrome), n°16/0348/DDCV du 27 juin 2016 (déblocage d'ascenseurs) et n°20/0229/EFAG du 27 juillet 2020 (tarification 2020-2021 des prestations au profit des tiers)

imputation budgétaire
service 12903

fonction : **113** (pompiers, incendies et secours),
nature : **70688** (autres redevances et droits)

TARIFICATION DES PRESTATIONS A CARACTÈRE ONÉREUXapplicable à partir du 1^{er} septembre 2020**MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS, D'ENGINS ET DE MATÉRIELS**

La tarification est basée sur un tarif horaire pour une durée comprise entre 1 à 5 heures. Toute heure commencée est due.

Au delà de 5 heures de mise à disposition, la tarification « forfaitaire » est appliquée (en lieu et place de la tarification horaire prévue initialement) ;

Au delà de 12 heures de mise à disposition, une deuxième tranche « forfaitaire » est décomptée.

Une majoration de 25 % est appliquée pour toutes prestations de nuit (de 20h à 8h)

une majoration de 50 % est appliquée pour toutes prestations de week-end (samedi 8h au lundi 8h) ou les jours fériés

Nota : cette majoration est décomptée au prorata temporis des prestations effectuées.

1. Mise à disposition de personnels sans engin ni matériel au profit de tiers

	Tarif/horaire	Tarif forfaitaire
- officier	75 €	600 €
- officier marinier	45 €	360 €
- équipage	35 €	280 €

2. Mise à disposition d'engins et de matériels au profit de tiers

La mise à disposition est effectuée suite à une demande formulée par un tiers ou dans le cadre de l'arrêté du 07 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (ou DPS).

En ce qui concerne les véhicules d'incendie et les véhicules sanitaires, la mise à disposition peut être effectuée soit avec le concours du personnel normalement prévu à bord soit avec le conducteur seul.

DÉSIGNATION	TARIF HORAIRE		TARIF FORFAITAIRE	
	avec conducteur seul	avec personnel	avec conducteur seul	avec personnel
MOYENS NAUTIQUES				
- bateau-pompe (BP)		2 800 €		20 800 €
- vedette nautique (embarcation d'intervention et de commandement nautique ou EICN / embarcation légère d'incendie et de secours ELIS,)		350 €		2 800 €
- embarcation d'incendie et de secours (EIS)		550 €		4 400 €
- engin flottant léger (canot de sauvetage léger ou CSL)		200 €		1 600 €

Nota : après signature et acceptation d'une convention par les parties, une tarification particulière peut être consentie à l'École Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs Pompiers (ENSOSP), à l'École d'Application de la Sécurité Civile (ECASC) et au centre national civilo-militaire NRBC, compte tenu des relations existantes entre ces 3 organismes et le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille.

BATAILLON DE MARINS POMPIERS

DÉSIGNATION	TARIF HORAIRE		TARIF FORFAITAIRE	
	avec conducteur seul	avec personnel	avec conducteur seul	avec personnel
VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE				
- véhicule de secours en milieu périlleux	370 €	520 €	2 960 €	4 160 €
- véhicule équipe cynophile	220 €	320 €	1 760 €	2 560 €
- véhicule première intervention (VPI)	220 €	370 €	1 760 €	2 960 €
- fourgon incendie (FI)	370 €	670 €	2 960 €	5 360 €
- camion citerne feux de forêt (CCF)	370 €	520 €	2 960 €	4 160 €
- moyens élévateurs aériens (MEA)	470 €	620 €	3 760 €	4 960 €
- véhicule spécialisé lutte contre l'incendie	570 €	720 €	4 560 €	5 760 €
- véhicule secours routier (VSR)	470 €	620 €	3 760 €	4 960 €
- véhicule Détection Identification et Prélèvements (VDIP)	550 €	700 €	4 400 €	5 600 €
- véhicule léger utilitaire route ou tous chemins	200 €	-	1 600 €	-
VÉHICULES SANITAIRES				
- Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)	240 €	390 €	1 920 €	3 120 €
- engin sanitaire médicalisé	350 €	650 €	2 800 €	5 200 €
AUTRES ENGINS		avec conducteur seul		
- poste de commandement de colonne ou du site	270 €		2 160 €	
- camion ou autocar	270 €		2 160 €	
- véhicule utilitaire lourd pour transport de matériel	270 €		2 160 €	
AUTRES MATÉRIELS		sans personnel		
- groupe d'éclairage, de ventilation, etc..	250 €		2 000 €	
- accessoires (tuyau, pièce de jonction,...) (l'unité)			220 €	
- matériel de secourisme (hors immobilisation d'un VSAV)			220 €	
- extincteur (l'unité)			120 €	
- tenue professionnelle (l'unité)			770 €	

3. Mise à disposition d'engins et de matériels au profit d'un détachement extérieur

DÉSIGNATION	tarif horaire	tarif forfaitaire
	Avec conducteur seul	
VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
- véhicule première intervention (VPI)	170 €	1 360 €
- fourgon incendie (FI)	320 €	2 560 €
- camion citerne feux de forêt (CCF)	320 €	2 560 €
- moyens élévateurs aériens (MEA)	420 €	3 360 €
- véhicule spécialisé de lutte contre l'incendie	550 €	4 400 €
- véhicule secours routier (VSR)	370 €	2 960 €
- véhicule de détection et d'identification et de prélèvements (VDIP)	480 €	3 840 €
- véhicule léger utilitaire route ou tous chemins	100 €	800 €
VÉHICULES SANITAIRES		
- Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)	160 €	1 280 €
- engin sanitaire médicalisé	270 €	2 160 €

Bataillon de Marins Pompiers

BATAILLON DE MARINS POMPIERS

Nota : la mise à disposition du matériel est effectuée suite à une demande formulée par un détachement extérieur (conventionné) sous couvert et avec l'accord de son organisme d'emploi dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées afin d'assurer la continuité du service.

Les majorations pour les prestations de nuit, de week-end ou les jours fériés ne sont pas appliquées aux deux articles précédents.

4. Mise à disposition de personnel et d'engins au profit de l'Olympique de Marseille, ou d'associations partenaires de la Ville de Marseille dans l'organisation d'événements culturels et ou sportifs participant aux messages de prévention aux risques à destination de la population

	Tarif horaire	Tarif forfaitaire
- personnel (pour un effectif inférieur ou égal à 50 personnes)	20 €	
- véhicule léger		305 €
- véhicule lourd		534 €

Nota : conformément à la délibération n°15/0579/DDCV du 29 juin 2015, les tarifs appliqués sont issus de l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie (à jour de son dernier modificatif).

5. Mise à disposition de personnels assurant un piquet d'incendie dans un établissement recevant du public

Le principe de tarification de piquets d'incendie est basé sur un tarif forfaitaire pour une durée maximale de 5 heures (toute heure commencée est due). Au delà, un deuxième piquet d'incendie sera mis en place et facturé.

Une majoration de 50 % est appliquée pour toutes prestations les jours de week-end (du samedi 8h au lundi 8h) ou les jours fériés.

	Tarif forfaitaire
Surveillance de matinée, après midi ou soirée (de 8h00 à 0h30)	800 €
Surveillance de nuit (0h30 à 8h00)	1 500 €

6. Mise à disposition de personnels pour présidence de jury de formation de service et de sécurité incendie et assistance à personnes (ou SSIAP)

	Tarif forfaitaire ½ journée (JURY SSIAP 1)	Tarif forfaitaire journalier (JURY SSIAP 2 et 3)
- officier	400 €	800 €
- officier marinier	300 €	600 €

7. Intervention pour déblocage d'ascenseurs

- participation aux frais des interventions pour déblocage d'ascenseur	tarif forfaitaire	439 €
--	-------------------	--------------

Nota : les modalités de facturation de cette participation aux frais d'intervention pour déblocage d'ascenseurs sont encadrées par la délibération n°16/0348/DDCV du 27 juin 2016.

8. Mise à disposition de personnel assurant un dispositif prévisionnel de secours (DPS)

par carence des associations agréées de sécurité civile

	Tarif horaire	tarif forfaitaire
- point d'alerte et de premier secours (PAPS) avec deux secouristes équipés de sacs de premiers secours	150 €	1 300 €

BATAILLON DE MARINS POMPIERS**FORMATION DE PERSONNEL****I. FORMATIONS REALISEES PAR LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AUX TECHNIQUES D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE (CETIS)****(1) Formations au profit des entreprises et des tiers - formations de base**

(tarification par stagiaire)

	Durée	Tarif forfaitaire	
		avec repas	sans repas
- formation initiale à la sécurité (FIS)	½ journée		170 €
- équipier de Première Intervention (EPI)	1 journée	325 €	315 €
- équipier de Seconde Intervention (ESI)	2 journées	640 €	620 €
- stage incendie spécifique pour entreprise pétrochimique (SP)	2,5 jours	700 €	680 €
- stage incendie spécifique avec option appareil respiratoire isolant (SPA)	3 journées	815 €	785 €
- formation au port de l'appareil respiratoire isolant (FARI)	1 journée	400 €	390 €
- stage cohésion entreprise incendie (maximum 12 personnes)	½ journée		200 €

(2) Formations au profit des entreprises et des tiers (perfectionnement et entraînement)

(tarification par stagiaire)

	Durée	Tarif forfaitaire	
		avec repas	sans repas
- stage de perfectionnement aux techniques d'extinction (PE)	1 journée	325 €	315 €
- stage de perfectionnement au port de l'appareil respiratoire isolant (PA)	1 journée	400 €	390 €
- exploration en conditions extrêmes (ECE)	3 journées	978 €	948 €

(3) Formations « interventions à bord des navires et des bateaux »

(tarification par stagiaire)

	Durée	Tarif forfaitaire	
		avec repas	sans repas
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 1 (IBNB 1)	5 jours	1 730 €	1 680 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 2 (IBNB 2)	5 jours	1 730 €	1 680 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 3 (IBNB 3)	10 jours	2 600 €	2 500 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau (IBNB 4) formation sur 2 années			1 500 €
- complément au stage IBNB 1 et 2 (INC 1 et 2)	1/2 journée		240 €
- complément au stage IBNB 3 (INC 3)	2,5 jours	770 €	750 €
- intervention à bord des navires et des bateaux « survie en mer » niveau 1 (IBNBS 1)	2 jours	620 €	600 €
- intervention à bord des navires et des bateaux « survie en mer » niveau 2 (IBNBS 2)	2 jours	620 €	600 €
- intervention à bord des navires et des bateaux « survie en mer » niveau 3 (IBNBS 3)	2 jours	620 €	600 €

Bataillon de Marins Pompiers

BATAILLON DE MARINS POMPIERS**(4) Formations spécialisées marine marchande (conforme au code SCTW 95)**

(tarification par stagiaire)

	Durée	Tarif forfaitaire	
		avec repas	sans repas
- formation de base aux techniques de lutte contre l'incendie (FBLI)	3 jours	930 €	900 €
- certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI)	5 jours	1 515 €	1 465 €
- sécurité des personnes et responsabilités sociales (SPRS)	1 jour	120 €	110 €
- enseignement médical de niveau 1 (EM 1)	2 jours	220 €	200 €
- recyclage enseignement médical de niveau 1 (REM 1)	1 jour	110 €	100 €
- recyclage FBLI sans maintien des acquis (RFBLIM)	1,5 jour	410 €	400 €
- recyclage CQALI avec maintien des acquis (RCQALIM)	1 jour	460 €	450 €
- techniques individuelles de survie (TIS)	2 jours	470 €	450 €
- recyclage TIS avec maintien des acquis (RTISM)	1 jour	310 €	300 €
- certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)	5 jours	1 300 €	1 250 €
- certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)	5 jours	1 500 €	1 450 €
- recyclage CAEERS avec maintien des acquis et TIS valide (RCAEERSMT)	1 jour	400 €	390 €
- recyclage CAEERS (RCAEERSM) avec maintien des acquis	1,5 jour	500 €	490 €

(5) Formations survie en mer

(tarification par stagiaire)

	Durée	Tarif forfaitaire	
		avec repas	sans repas
- formation sauvetage et survie en mer (JFSM)	1 jour	295 €	285 €
- formation voile et plaisance (FVP)	1 jour	240 €	230 €
- crash hélicoptère	½ journée		370 €
- stage survie cohésion entreprise (maximum 12 personnes)	½ journée		200 €

(6) Formations « interventions à bord des navires et des bateaux » pour l'outre-mer

	Tarif forfaitaire
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 1 (IBNB 1 – IBNB1OM)	10 000 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 2 (IBNB 2 – IBNB2OM)	10 000 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 3 (IBNB 3 – IBNB3OM)	15 000 €

II. FORMATIONS REALISEES PAR LE CENTRE MUNICIPAL DE FORMATION TECHNIQUE AUX PREMIERS SECOURS (CMFTPS)**– Formations aux techniques de secourisme (*par stagiaire)**

	Durée	Tarif forfaitaire*
- Réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation automatisée externe - AMD	1 h	30 €
- Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC1	7 h	170 €
- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 – PSE1	35 h	470 €
- Premiers Secours en Équipe de niveau 2 – PSE2	35 h	470 €
- Formation Continue Premier Secours en Équipe (FCPSE)	6 h	70 €
- Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – PICEF	35 h	575 €
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur des Premiers Secours – PAE FPS	35 h	575 €
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques (PAE FPSC)	35 h	575 €
- Formation continue en pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (FC PAE FPSC)	6 h	100 €
- Formation continue en pédagogie appliquée à l'emploi de formateur des premiers secours (FC PAE FPS)	6 h	100 €

BATAILLON DE MARINS POMPIERS**– Mise a disposition de personnel**

- formateur des premiers secours	l'heure	100 €
- infirmier (diplômé d'Etat)	l'heure	200 €
- médecin (docteur en médecine)	l'heure	370 €

III. AUTRES FORMATIONS SPÉCIFIQUES

(prix par stagiaire)	durée en jour ou mois	tarif forfaitaire
- stage prévention de niveau 1 (SPRV1)	10 jours	2 200 €
- brevet national de secourisme et sauveteur aquatique (BNSSA)	3 jours *	650 €
- stage intervention en milieux périlleux de niveau 2 (IMP 2)	10 jours	2 000 €
- stage équipier sauvetage déblaiement (SDE1)	7 jours	840 €
- stage chef de groupe sauvetage déblaiement (SDE2)	10 jours	2 000 €
- stage cynophile modèle A (CYNO A)	2 jours	110 €
- stage cynophile modèle B (CYNO B)	6 mois **	550 €
- stage cynophile modèle C (CYNO C)	5 jours	250 €
- stage cynophile de niveau 1 (SCYN 1) avec évaluation	6 jours ***	1 140 €
- évaluation cynophile de niveau 2 (ECYN 2)	2 jours	240 €
- stage cynophile de niveau 2 (SCYN 2) avec évaluation	10 jours ***	1 440 €
- stage équipier dépollution (DEPOL 1)	5 jours	700 €
- stage chef d'équipe dépollution (DEPOL 2)	5 jours	1 750 €
- stage chef de chantier dépollution (DEPOL 3)	5 jours	1 000 €
- stage risque radiologique de niveau 1 (RAD1)	5 jours	700 €
- stage risque radiologique de niveau 2 (RAD2)	5 jours	1 500 €
- stage risque technologique de niveau 1 (RT1)	13 jours	2 600 €
- stage risque technologique de niveau 2 (RT2)	13 jours	2 600 €
- stage risque chimique de niveau 1 (RCH1)	5 jours	700 €
- stage risque chimique de niveau 2 (RCH2)	10 jours	1 500 €
- stage de nageur, sauveteur aquatique (SAV1)	5 jours	700 €
- stage de nageur, sauveteur côtier (SAV2)	5 jours	1 000 €
- stage de chej de bord, sauveteur côtier (SAV3)	10 jours	2 000 €
- stage conducteur véhicule tous chemins (COD 1-2)	10 jours	2 000 €
- stage équipier feux de forêt (FDF 1)	5 jours	1 000 €
- stage chef d'agrès feux de forêt (FDF 2)	5 jours	1 000 €
- stage d'équipier intervention hélicopté (DIH1)	5 jours	1 000 €
- formation d'accompagnateur de proximité (ACPRO)	3 jours	250 €
- formation de formateur-accompagnateur (FORAC)	10 jours	850 €
- formation de concepteur de formation (FORCO)	10 jours	530 €
- module complémentaire de la formation des agents de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (MCOMP SSIAP1)	5 jours ****	1 000 €
- module complémentaire de la formation des agents de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 2 (MCOMP SSIAP2)	5 jours ****	1 000 €

* avec 20 créneaux d'1 heure et 30 minutes en piscines

** en formation continue

*** avec 6 mois de formation continue

****selon les dispositions de l'agrément préfectoral n°2015-0003 délivré au BMPM par la Préfecture des Bouches du Rhône)

Bataillon de Marins Pompiers**BATAILLON DE MARINS POMPIERS****IV. AUTRES FORMATIONS PARTICULIÈRES :**

De la même manière, après signature et acceptation d'une convention par les parties, une tarification particulière peut être consentie :

- pour la réalisation de formations spécifiquement adaptées aux besoins d'une administration ou d'une entreprise. Celles-ci pourront être composées d'un ou plusieurs modules de formation précités ou faire l'objet d'un développement spécifique par le bataillon des marins-pompiers de Marseille.
- pour la réalisation de formations compte tenu d'actions de mutualisation (échanges de bonnes pratiques, formations croisées, entraînements mutuels, ...) entre une administration ou une entreprise et le bataillon des marins-pompiers de Marseille.

Dans le cadre de l'élaboration de ces formations adaptées à des besoins spécifiques, le bataillon des marins-pompiers de Marseille devra établir un devis, préalablement à la rédaction d'une convention, détaillant :

- le personnel nécessaire à la conduite des actions de formation ;
- les matériels standards ou spécifiques mis en œuvre ;
- le recours éventuel aux simulateurs (avec l'ensemble du personnel nécessaire à leur fonctionnement et à la sécurité des stagiaires).

TARIFS DES REPAS PRIS AU SEIN DU BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE

Personnel civil affecté au bataillon des marins-pompiers	
- déjeuner	3,80 €
- dîner	3,80 €
Personnel civil et militaire ministère de la défense	
- petit déjeuner	2,00 €
- déjeuner	7,00 €
- dîner	7,00 €
Autre personnel civil (secteur privé)	
- petit déjeuner	5,00 €
- déjeuner	10,00 €
- dîner	10,00 €
Collégiens, lycéens ou étudiants de l'académie Aix-Marseille et de Nice	
- déjeuner	4,00 €

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITS MARSEILLAIS

<u>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITS MARSEILLAIS.....</u>	<u>17</u>
<u>DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE.....</u>	<u>18</u>
<u>SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.....</u>	<u>19</u>
<u>SERVICE DE LA JEUNESSE.....</u>	<u>20</u>
<u>DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE.....</u>	<u>22</u>

Ville des petits marseillais

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE**36-38-40 rue Fauchier - 13002 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 15 08**

Délibération du Comité de la Caisse des écoles n° 05/08 et n° 05/09 du 25 mars 2005 (garderies, accueil du soir), n°91/419/EC du 22 juillet 1991 (prêt de locaux), n° 08/0483/SOSP du 30 juin 2008 (restauration scolaire pour élèves souffrant d'allergies), n° 10/0557/SOSP du 21 juin 2010 (logements pour instituteurs), n° 19/0649/ECSS du 17 juin 2019 (restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale)

imputation budgétaire**service 20102**fonctions : **212** (écoles primaires) et **22** (enseignement du 2ème degré)natures : **7588** (produits divers de gestion courante)et **752** (revenus des immeubles)concernant la restauration scolaire,

les recettes sont directement encaissées

par les sociétés concessionnaires du service de restauration scolaire

LOGEMENT D'ENSEIGNANTS POUR INSTITUTEURS

L'indemnité d'occupation est calculée selon le barème au m² arrêté par l'Observatoire Marseillais de la Formation des Loyers, établi par arrondissement et par type d'appartements.

Elle est revalorisée tous les ans par référence à l'indice BT01 au 1^{er} juillet.

Un abattement de 25 % de la redevance sera appliqué en raison de la précarité de l'occupation.

PRÊT DE LOCAUX SCOLAIRES INOCCUPÉS

- redevance pour mise à disposition continue	par an	0,15 €
- participation aux dépenses de maintenance	par m ² et par an	34,01 €
- mise à disposition temps partagé	par m ² par heure	0,06 €
- fluide : chauffage	par m ² et par an	19,24 €
- fluide : eau	par m ² et par an	1,92 €

SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'accès au service de restauration est réservé aux enfants scolarisés dans l'établissement. Les enseignants qui y exercent leur activité peuvent également bénéficier des prestations du service de restauration.

A titre dérogatoire, sur autorisation exceptionnelle de l'administration, seront acceptées au service de restauration, les personnes participant à l'action éducative et sociale de l'établissement, moyennant le montant de la participation enfant pour les mineurs et de la participation enseignant pour les autres.

Pour les familles domiciliées sur le territoire marseillais, l'application des tarifs se fait en fonction du quotient familial.

• Enseignement primaire

Tarif par repas pour l'année scolaire 2019/2020

Tranches / quotient familial	tarif
- inférieur ou égal à 159	gratuit
- compris entre 160 et 252	1,83 €
- compris entre 253 et 353	1,83 €
- compris entre 354 et 454	1,83 €
- compris entre 455 et 535	1,83 €
- compris entre 536 et 857	3,67 €
- compris entre 858 et 1188	3,67 €
- compris entre 1189 et 1519	3,67 €
- compris entre 1520 et 1580	3,67 €
- supérieur à 1581	3,67 €
- familles domiciliées hors Marseille	3,89 €
- adultes et membres du corps enseignant	7,43 €

Sont exonérés :

- les agents dont la gestion est assurée par la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse,*
- les personnes exerçant leurs activités au sein des restaurants scolaires municipaux, après validation du Service de la Restauration Scolaire,*
- les agents d'intégration scolaire (A.I.S.) recrutés pour assister les enfants en difficulté pendant la pause méridienne.*

Une décision favorable d'octroi du tarif réduit ou de l'exonération peut également être prise à titre exceptionnel, notamment en cas de délocalisation d'école ou dans le cadre de visites d'échanges avec d'autres communes pour les enfants et les enseignants accueillis, ou en cas de situation sociale très difficile.

• Enseignement secondaire

collège Clair soleil

- classe de 6 ^e et 5 ^e	par trimestre	158,34 €
- classe de 4 ^e et 3 ^e	par trimestre	176,20 €
- adultes autorisés à déjeuner dans les restaurants scolaires	par repas	7,43 €

Ville des petits marseillais

SERVICE DE LA JEUNESSE
34, rue de Forbin 13002 MARSEILLE
Tél 04 91 14 56 60

Délibérations n°09/0619/SOSP du 29 juin 2009 (mise à disposition des salles de l'équipement municipal l'Enjeu), n°19/0861/ECSS du 16 septembre 2019 (tarifs des classes de découverte/mer, Musée de la Moto et salles de l'ENJEU 2020), n°20/0193/ECSS du 27 juillet 2020 (gratuité des entrées de Musée de la Moto pour les collections permanentes du 23 juin au 31 décembre 2020), n°20/0193/ECSS du 27 juillet 2020 (gratuité entrées du Musée de la Moto pour les collections permanentes à compter du 23 juin au 31 décembre 2020), n°20/0247/ECSS du 27 juillet 2020 (dispositions particulières applicables aux accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et aux animations du soir et de leurs tarifs) , n°20/0248/ECSS du 27 juillet 2020 (maintien des tarifs des classes de découverte/mer, Musée de la Moto et salles de l'ENJEU pour l'année civile 2021), n°20/0490//UAGP du 5 octobre 2020 (exonération totale ou partielle de la tarification des accueils périscolaires en cas de fermeture d'école pour l'ensemble des familles dans le contexte de la crise sanitaire), n°20/0637/UAGP du 23 novembre 2020 (gratuité des entrées du Musée de la Moto pour les collections permanentes à compter du 1^{er} janvier 2021), n°21/0290/VDV du 21 mai 2021 (modification périodes facturation des accueils périscolaires suite aux annonces gouvernementales liées au contexte de crise sanitaire)et n°21/0442/VDV du 9 juillet 2021 (dispositions applicables aux accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et aux animations du soir et leur tarif)
imputation budgétaire service 20403 fonctions : 422 (musée de la Moto, équipement municipal l'Enjeu) 255 (classes de découverte) natures : 7066 (redevances et droits des services à caractère social), 752 (revenus des immeubles)

CLASSES DE DÉCOUVERTE
Tarifs 2020/2021

N°de Tranche	QUOTIENT FAMILIAL	Tarif par jour et par enfant
1	De 0 à 156	13,80 €
2	De 157 à 252	13,90 €
3	De 253 à 353	14,00 €
4	De 354 à 454	14,10 €
5	De 455 à 526	14,30 €
6	De 527 à 857	14,50 €
7	De 858 à 1188	16,00 €
8	De 1189 à 1519	18,00 €
9	De 1520 à 1850	25,00 €
10	> 1851	35,00 €

MUSÉE DE LA MOTO
Tarifs 2020/2021

18, rue Jean Marsac 13013 MARSEILLE Tél : 04 91 55 48 44

Désignation	Exposition permanente	Exposition temporaire
- adultes	3,30 €	4,30 €
- étudiants, enfants de + de 12 ans,	2,00 €	2,50 €
- groupes à partir de 10 personnes	2,80 €	3,30 €
- accompagnateur de tous groupes	2,20 €	2,20 €
- enfants de moins de 12 ans, journées portes ouvertes et journées du patrimoine, chômeurs, associations œuvrant pour l'insertion sociale, adhérents de l'association Culture et Cœur	gratuit	gratuit

JEUNESSE**Mesures particulières Musée de la Moto :**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Musée de la Moto a dû fermer ses portes du 17 mars au 22 juin 2020.

Gratuité à titre exceptionnel des entrées aux collections permanentes du Musée de la Moto du 23 juin jusqu'au 31 décembre 2020.

Gratuité des entrées aux collections permanentes du Musée de la Moto à compter du 1^{er} janvier 2021.

SALLES DE L'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL L'ENJEU

tarifs 2020/2021

Avenue Colgate 13009 MARSEILLE

- salle Port Pin	la demi-journée	11,00 €
- un ensemble constitué de deux salles et d'un hall d'accueil	la demi-journée	100,00 €

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**Garderies du matin – Animations du soir****année scolaire 2021-2022**

Tranches/ quotient familial	Tarif forfaitaire garderie du matin		Tarif forfaitaire animations du soir		Tarif forfaitaire garderie du matin et animations du soir	
	Forfait pour une période *	Forfait annuel ** (5 périodes)	Forfait pour une période *	Forfait annuel ** (5 périodes)	Forfait pour une période *	Forfait annuel ** (5 périodes)
De 0 à 156	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
De 157 à 252	7,00 €	35,00 €	8,00 €	40,00 €	15,00 €	75,00 €
De 253 à 353	14,00 €	70,00 €	17,00 €	85,00 €	31,00 €	155,00 €
De 354 à 454	21,00 €	105,00 €	25,00 €	125,00 €	46,00 €	230,00 €
De 455 à 526	28,00 €	140,00 €	34,00 €	170,00 €	62,00 €	310,00 €
De 527 à 857	36,00 €	180,00 €	43,00 €	215,00 €	79,00 €	395,00 €
De 858 à 1188	44,00 €	220,00 €	54,00 €	270,00 €	98,00 €	490,00 €
De 1189 à 1519	56,00 €	280,00 €	67,00 €	335,00 €	123,00 €	615,00 €
De 1520 à 1850	67,00 €	335,00 €	80,00 €	400,00 €	147,00 €	735,00 €
> à 1851	72,00 €	360,00 €	86,00 €	430,00 €	158,00 €	790,00 €

* Période : l'année scolaire est divisée en 5 périodes, chaque période correspondant aux semaines de temps scolaire entre deux périodes de vacances.

** Forfait annuel : tarif pour une année scolaire complète comportant 5 périodes. Le forfait annuel ne peut pas être réglé en une seule fois.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, les établissements scolaires ont fermé leur porte du 16 mars au 12 mai 2020 rendant impossible l'organisation des accueils périscolaires.

Exonération totale de la tarification des accueils périscolaires de la période 5 de l'année scolaire 2019/2020 du 12 mai au 3 juillet inclus pour l'ensemble des familles.

Exonération totale ou partielle période par période de la tarification pour l'ensemble des familles concernées en cas de grève du personnel municipal et/ou du personnel de l'Éducation nationale.

Exonération totale ou partielle année 2020/2021 :

Facturation totale	Facturation 2/3	Facturation 1/3	Exonération totale
Accueils périscolaires fermés mois de 2 jours par période	Accueils périscolaires fermés entre 2 et 8 jours par période	Accueils périscolaires fermés entre 9 et 20 jours par période	Accueils périscolaires fermés plus de 20 jours par période

Les périodes de facturation concernée sont les suivantes :

– période 2 : du 02/11/2020 au 18/12/2020

– période 3 : du 04/01/2021 au 19/02/2020

– période 4 : du 08/03/2021 au 09/04/2021

– période 5 : du 26/04/2021 au 06/07/2021

La période 1 du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020 a déjà été facturée.

Ville des petits marseillais

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE**38, rue Fauchier - 13002 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 22 00**

Délibérations n° 09/861/CESS du 5 octobre 2009 (barème des participations familiales pour les établissements municipaux d'accueil), n° 16/0841/ECSS du 3 octobre 2016 (tarifs pour carnets de tickets pour les haltes-garderies itinérantes) et n° 18/0670/ECSS du 25 juin 2018 (modification règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance)

imputation budgétaire**service 20302**fonction : **64** (crèches et garderies)nature : **7066** (redevances et droits des services à caractère social)**HALTES GARDERIES ET CRÈCHES****• PARTICIPATIONS FAMILIALES**Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018

(fixées en application du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations familiales des Bouches du Rhône)

Calcul du « taux d'effort » à partir des ressources mensuelles des parents

Accueil collectif régulier ou occasionnel	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux horaire	0,06%	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02%

Un enfant handicapé à charge de la famille permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.

Un plancher et un plafond de ressources fixent le cadre de l'application du « taux d'effort ».

Le plancher est défini par référence au RSA annuel pour une personne isolée avec un enfant à charge après déduction du forfait logement

Le plafond : le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois.

Ces plancher et plafond suivent l'évolution des prestations de référence. Leur mise à jour est effectuée annuellement par la C.N.A.F.

La mensualisation des participations familiales est calculée sur la base du nombre de semaines contractualisé égal au maximum au nombre de semaines d'ouverture des structures (44).

L'accueil occasionnel est facturé à l'heure, toute heure commencée est due en totalité.

• HALTES-GARDERIES ITINÉRANTES « BÉBÉCARS »Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018

La halte-garderie itinérante accueille les enfants en divers points de la ville de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

carnets de 10 tickets correspondant à 10 heures de garde

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
- tarif horaire	0,41 €	0,34 €	0,27 €	0,21 €	0,14 €
- carnet de 10 tickets	4,10 €	3,40 €	2,70 €	2,10 €	1,40 €

Ces tarifs sont calculés par rapport au montant « plancher » équivalent au Rsa socle annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Ces tarifs sont actualisés dès la publication en début d'année civile par la CNAF du nouveau montant « plancher ».

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE, PLUS DURABLE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE, PLUS DURABLE.....	23
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.....	24
SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES.....	24
DROIT DE CHASSE DANS LES ESPACES NATURELS.....	24
VENTE DE BOIS DE PIN D'ALEP DE LA FORET COMMUNALE AUX PARTICULIERS.....	24
SERVICE NATURE EN VILLE ÉCOCITOYENNETÉ.....	25
RELAIS NATURE DE LA MOLINE.....	25
FERME PÉDAGOGIQUE DU COLLET DES COMTES.....	25
FERME PÉDAGOGIQUE DE LA TOUR DES PINS.....	26
RELAIS NATURE SAINT JOSEPH.....	26
FERME PÉDAGOGIQUE DU ROY D'ESPAGNE.....	27
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC.....	28
SERVICE DES EMPLACEMENTS.....	28
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	29
DROIT DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES.....	30
DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES, TERRASSES, KIOSQUES, VITRINES ET ÉPARS MOBILES.....	33
DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT DES OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE ET MATÉRIELS DE CHANTIER SUR LE DOMAINE PUBLIC.....	43
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE.....	46
DIRECTION DE L'URBANISME.....	48
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	48
DOCUMENTS ET COPIES MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC.....	48
DIRECTION DES RÉGIES.....	49
PRÊTS DE MATÉRIEL.....	49

Ville plus verte et plus durable

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES

330 avenue du Prado – 13008 Marseille

Tél : 04 91 55 28 90

Délibérations n°12/0800/DEVD du 9 juillet 2012 (droits de chasse ex terrain SIRI Gineste), n°12/0777/DEVD du 9 juillet 2012 (droits de chasse de l'Étoile) et n°18/0700/DDCV du 8 octobre 2018 (vente de bois de pin d'Alep de la forêt communale aux particuliers)

imputation budgétaire

service 41553

fonction : 823 (espaces verts urbains)

nature : 7035 (location de droits de chasse) 7028 (ventes d'autres produits agricoles et forestiers)

DROIT DE CHASSE DANS LES ESPACES NATURELS

(attribué à titre précaire, par convention avec une association déterminée)

– **Col de la Gineste (ex terrains SIRI)** (à la Société Provençale des Chasseurs Réunis)

sur une surface de 38 hectares

- Redevance annuelle	776,46 €
----------------------	-----------------

– **Plateau de la Mure (massif de l'Étoile)** (au Groupement des Chasses du Sud du Massif de l'Étoile) sur une surface de 1104,50 ha

- Redevance annuelle	12 100 €
----------------------	-----------------

VENTE DE BOIS DE PIN D'ALEP DE LA FORET COMMUNALE AUX PARTICULIERS

L'Office National des Forêts est autorisé à organiser la vente de bois de pin d'Alep de la forêt communale auprès des particuliers

- tarif de vente	le mètre cube apparent, façonné et déposé en bordure de piste	20 €
------------------	---	-------------

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
SERVICE NATURE EN VILLE ÉCOCITOYENNETÉ
48, avenue Clot-Bey - 13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 55 25 51

Délibérations n°11/0037/DEVD du 7 février 2011 (tarifs animation ferme pédagogique du Collet des Comtes), n°14/0466/DDCV du 10 octobre 2014 (tarifs animation ferme pédagogique de la Tour des Pins), n°15/0566/DDCV du 29 juin 2015 (tarifs relais-nature de Saint-Joseph) et n°18/1019/DDCV du 20 décembre 2018 (ajustements tarifs animation relais-nature La Moline) et n°20/0170/EFAG du 27 juillet 2020 (approbation convention de délégation de service public pour la ferme pédagogique du Roy d'Espagne)
imputation budgétaire service 41653 fonction : 823 (espaces verts urbains) 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)

RELAIS NATURE DE LA MOLINE

Délégation de Service Public au Centre de Culture Ouvrière

Adhésion à l'association

- pour les groupes	par personne	1,50 €
- pour les individuels		10 €

Animations

- groupes centres spécialisés / enfance inadaptée	la séance	50 à 80 €
- groupes adultes	la journée	180 à 260 €

Club activités le mercredi

- le mercredi *	par 1/2 journée et par enfant	10 à 15 €
	par trimestre et par enfant	140 €
- pendant les vacances scolaires	la semaine et par enfant	100 €
	la semaine et par enfant déjà inscrit au club activités mercredi	60 €

* selon l'activité proposée

Anniversaires et temps festifs

- la prestation	120 €
-----------------	--------------

Stage jardin adulte

- la prestation	10 €
-----------------	-------------

ALSH (Activités de Loisirs Sans Hébergement)

- la demi journée	par enfant	3,50 €
- la journée	par enfant	5 €

Animations scolaires

- à hauteur de 90 journées	gratuit
----------------------------	----------------

FERME PÉDAGOGIQUE DU COLLET DES COMTES

Délégation de Service Public à la Société Civile d'Exploitation Agricole SCEA

- particuliers et familles	visite libre les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 9h30 à 12h	gratuit
- groupe d'enfants ou adultes	visite accompagnée	3 € p/enfant ou adulte
- groupe d'enfants ou adultes	une journée à la ferme	8 € p/enfant ou adulte
- groupe d'enfants	anniversaire avec animation	130 € jusqu'à 10 enfants + 13 € p/ enfant supplémentaire
- groupe d'enfants	« stage à la ferme » pendant les vacances scolaires	22 € p/jour et p/enfant
- groupe d'enfants ou adultes en situation de handicap	visite + animation	75 € p/groupe

Ville plus verte et plus durable

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**FERME PÉDAGOGIQUE DE LA TOUR DES PINS****Délégation de Service Public à Madame Marie MAURAGE****Visite guidée pour les groupes**

(entre 10 et 20 personnes)

- par adulte	5 €
- par enfant	4 €

Visite avec participation aux soins

- par adulte	2,5 €
- par enfant	2 €

Après-midi jeu, anniversaire et goûter

(entre 10 et 15 personnes)

- par adulte	8 €
- par enfant	8 €

Visite et goûter à la ferme

(entre 15 et 20 personnes)

- par adulte	8 €
- par enfant	6,50 €

Ateliers spécifiques avec encadrant

(entre 10 et 15 personnes)

- par adulte	6 €
- par enfant	6 €

RELAIS NATURE SAINT JOSEPH**Délégation de Service Public à l'Association CAIRN**

- « Youpi c'est mercredi »	par mercredi	22 €
- stage pour minots écolos	la semaine pour un enfant	110 €
tarif fratrie	la semaine pour deux enfants	209 €
- ALSH et structures de loisirs	par enfant la 1/2 journée	4 €
	par adulte	8 €
- IME ITEP et autres instituts spécialisés	la 1/2 journée	45 €
- randonnée urbaine	la randonnée	85 €
- projet potager scolaire	la 1/2 journée pour 2 animateurs	150 €
	4 séances	550 €
	6 séances	800 €
- repas biologique et gourmand	le repas	18 €
- droit d'entrée événementiel	tarif plein	5 €
	tarif réduit	3 €
- animations scolaires	à hauteur de 90 journées	gratuit

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

FERME PÉDAGOGIQUE DU ROY D'ESPAGNE

Délégation de Service Public à l'Association la Nacée

Type de public	Activité	Durée	Montant TTC (TVA 20%)	Montant HT
TOUS PUBLIC	Visite guidée	0h30	2€/pers ou 20€/groupe si moins de 10 pers	1,6€/pers ou 16€/groupe si moins de 10 pers
		1h	4€/pers ou 40€/groupe si moins de 10 pers	3,2€/pers ou 32€/groupe si moins de 10 pers
		1h30	6€/pers ou 60€/groupe si moins de 10 pers	4,8€/pers ou 48€/groupe si moins de 10 pers
		2h	8€/pers ou 80€/groupe si moins de 10 pers	6,4€/pers ou 64€/groupe si moins de 10 pers
	Visite guidée + animation	1h	4€/pers ou 40€/groupe si moins de 10 pers	3,2€/pers ou 32€/groupe si moins de 10 pers
		1h30	6€/pers ou 60€/groupe si moins de 10 pers	4,8€/pers ou 48€/groupe si moins de 10 pers
		2h	8€/pers ou 80€/groupe si moins de 10 pers	6,4€/pers ou 64€/groupe si moins de 10 pers
		2h30	10€/pers ou 100 €/groupe si moins de 10 pers	8€/pers ou 80€/groupe si moins de 10 pers
		3h	12€/pers ou 120 €/groupe si moins de 10 pers	9,6€/pers ou 96€/groupe si moins de 10 pers
	Visites libres (jour de ventes à la ferme)		Gratuit	Gratuit
	Atelier (jardin, art floral, PPAM...)	Entre 1h30 et 2h	10 €/pers (Tarif plein) / 5€/pers (Tarif réduit)	8 €/pers (Tarif plein) / 4€/pers (Tarif réduit)
	Événement (Conférence / Projection / Concert / Fête d'un légume...etc)		Prix de l'entrée à adapter selon la nature de l'évènement	Prix de l'entrée à adapter selon la nature de l'évènement
	Journées portes ouvertes		Gratuit	Gratuit
	Chantier participatif		Gratuit	Gratuit
ENFANTS	Vacances à la ferme	2 à 6 jours	Prix par jour selon quotient familial : <300=14€ / 301-450=16€ / 451-800=18€ / 801-1220=20€ / 1221-1450=22€ / 1451-1800=24€ / >1801=26€	Prix par jour selon quotient familial : <300=11,67€ / 301-450=13,33€ / 451-800=15€ / 801-1220=16,67€ / 1221-1450=18,33€ / 1451-1800=20€ / >1801=21,67€
	Club Jardin (soir de semaine)	Entre 1h30 et 2h	Prix par jour selon quotient familial : <300=7€ / 301-450=8€ / 451-800=9€ / 801-1220=10€ / 1221-1450=11€ / 1451-1800=12€ / >1801=13€	Prix par jour selon quotient familial : <300=5,6€ / 301-450=6,4€ / 451-800=7,2€ / 801-1220=8€ / 1221-1450=8,8€ / 1451-1800=9,6€ / >1801=10,4€
Structures socio-culturels	Visite + animation	1h	2€/pers ou 40€/groupe si moins de 20 pers	1,6€/pers ou 32€/groupe si moins de 20 pers
		1h30	3€/pers ou 60€/groupe si moins de 20 pers	2,4€/pers ou 48€/groupe si moins de 20 pers
		2h	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers	3,2€/pers ou 64€/groupe si moins de 20 pers
		2h30	5€/pers ou 100€/groupe si moins de 20 pers	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers
		3h	6€/pers ou 120€/groupe si moins de 20 pers	4,8€/pers ou 96€/groupe si moins de 20 pers
		3h30	7€/pers ou 140€/groupe si moins de 20 pers	5,6€/pers ou 112€/groupe si moins de 20 pers
		4h	8€/pers ou 160€/groupe si moins de 20 pers	6,4€/pers ou 128€/groupe si moins de 20 pers
Structure médico-sociales (personnes situation de handicap, personnes âgées)	Visite + animation	1h	40€/ groupe	32€ / groupe
		1h30	60€/ groupe	48€ / groupe
		2h	80€/ groupe	64€ / groupe
		2h30	100€/ groupe	80€ / groupe
		3h	120€/ groupe	96€ / groupe
	Animation en semi-autonomie	1h	25€/ groupe	20€ / groupe
		1h30	37,5€/ groupe	30€ / groupe
		2h	50€/ groupe	40€ / groupe
		2h30	62,5€/ groupe	50€ / groupe
		3h	75€/ groupe	60€ / groupe
Autres structures	Visite + animation	1h	2€/pers ou 40€/groupe si moins de 20 pers	1,6€/pers ou 32€/groupe si moins de 20 pers
		1h30	3€/pers ou 60€/groupe si moins de 20 pers	2,4€/pers ou 48€/groupe si moins de 20 pers
		2h	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers	3,2€/pers ou 64€/groupe si moins de 20 pers
		2h30	5€/pers ou 100€/groupe si moins de 20 pers	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers
		3h	6€/pers ou 120€/groupe si moins de 20 pers	4,8€/pers ou 96€/groupe si moins de 20 pers
		3h30	7€/pers ou 140€/groupe si moins de 20 pers	5,6€/pers ou 112€/groupe si moins de 20 pers
		4h	8€/pers ou 160€/groupe si moins de 20 pers	6,4€/pers ou 128€/groupe si moins de 20 pers

Ville plus verte et plus durable

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC**SERVICE DES EMBLEMENTS****33A, rue Montgrand - 13006 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 15 64**

Délibérations n° 00/733/FAG du 17 juillet 2000 confirmant la loi « Barnier » du 2 février 1995 (sanction administrative pour affichage sauvage), n° 00/971/EHCV du 2 octobre 2000 (gratuité pour enlèvement de graffiti), n°11/0034/FEAM du 7 février 2011 (tarifs 2011 2012 2013 taxe locale sur la publicité extérieure), n°12/0467/FEAM du 25 juin 2012 (interventions de propreté), n°14/0378/EFAG du 30 juin 2014 (tarif grande roue Escalade Borely), n°18/1011/EFAG du 20 décembre 2018 (T.L.P.E. indexation de la taxe à compter de 2019 et exonération TLPE pour les commerçants situés secteur rue d'Aubagne), n°20/0186/EFAG du 27 juillet 2020 (exonération partielle de redevance d'occupation du domaine public et de TLPE pour les commerces impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19), n°20/0543/ECSS du 5 octobre 2020 (prolongation de l'exonération partielle de RODP pour les commerçants impactés par la crise sanitaire de la Covid-19), n°20/0612/ECSS du 23 novembre 2020 (tarifs T.L.P.E. pour 2021), n°20/0611/ECSS du 23 novembre 2020 (tarifs d'occupation du domaine public communal 2021), n°20/0551/ECSS du 23 novembre 2020 (exonération RODP en novembre 2020 pour les commerces sédentaires bénéficiant d'une AODP), n°20/0748/ECSS du 21 décembre 2020 (modification tarification sanonniers et forains des marchés de Noël due à la durée réduite des manifestations en raison de la crise sanitaire), n°21/0084/DDCV du 8 février 2021 (exonération RODP pour les mois de juillet, août, septembre et décembre 2020, janvier et février 2021 pour les commerces sédentaires bénéficiant d'une AODP pour les terrasses), n°21/0270/AGE du 21 mai 2021 (charte d'engagement des terrasses éphémères accordées à l'occasion de la réouverture des terrasses) et n°21/0482/AGE du 9 juillet 2021 (exonération RODP pour les mois de mars, avril et mai 2021 pour les commerces sédentaires bénéficiant d'une AODP pour les terrasses)

imputation budgétaire**service 30902****fonction : 020 (administration générale de la collectivité)**pour les terrasses, kiosques, présentoirs à journauxnature **70323** (redevance d'occupation du domaine public communal)p/ les livrets de permis d'emplacementnature **70328** (autres droits de stationnement et de location),p/les chalets de Noëlnature **7588** (remboursement de frais sur produits divers de gestion courante)p/les astreintesnature **7788** (produits exceptionnels)p/DSP plage des Catalansnature **757** (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)**fonction 414 (autres équipements sportifs ou de loisirs)**p/le petit train promenade et les barques de Borély :nature **70321** (droit de stationnement et de location sur la voie publique)**fonction 91 (foires et marchés)**p/les fournitures Eau et électricité :nature **70878** (remboursement de frais par d'autres redevables)**fonction 01 (opérations non ventilables)**p/la publicité TLPEnature **7368** (affiches, réclames, enseignes),**fonction 812 (collecte et traitement des ordures ménagères)**p/les enlèvements d'affichesnature **70878** (remboursement de frais par d'autres redevables)**fonction : 71 (Parc privé de la Ville)**p/le loyer des panneaux publicitairesnature **752** (revenus des immeubles)

EMPLACEMENTS

Tarifs au 1er janvier 2021

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A - FONDEMENTS JURIDIQUES

Les droits perçus selon le présent barème trouvent leur fondement dans les articles L 2213,6, L 2331- 3b,6° et L 2331,4,8° et 10° du Code général des collectivités territoriales.

Droits de stationnement : le fait générateur résulte de l'occupation du domaine public. Le droit de stationnement est la contrepartie de l'usage privatif du domaine public.

Droits de voirie : ils sont perçus à l'occasion de la délivrance d'autorisation d'établir des constructions en saillie sur le domaine public ou à l'occasion de la délivrance d'alignements.

Droits de place dans les foires, halles et marchés d'après des tarifs dûment établis. Ils sont perçus à l'occasion de l'attribution de places fixes sur les marchés alimentaires et aux fleurs, ainsi que pour l'occupation fixe et journalière d'emplacements dans la partie réservée aux commerçants non sédentaires de produits manufacturés.

B - NATURE DES DROITS

On distingue les droits de premier établissement et les droits périodiques.

(1) Droits de premier établissement

Il s'analyse comme un droit forfaitaire d'installation sur le domaine public, perçu dès l'année d'installation.

(2) Droits périodiques

Ils sont perçus en contrepartie d'une occupation privative du domaine public :

- pour les dispositifs en surplomb du domaine public, les droits périodiques sont dus intégralement pour la présence des objets au 1er janvier de chaque année.
- les périodes de taxation pour les occupations privatives au sol peuvent être l'année, le semestre, le trimestre, le mois ou le jour selon la nature des dispositifs.

Chaque période commencée est due en intégralité, sauf disposition particulière contraire.

Toutefois, les objets dont l'enlèvement aura été effectué à la demande de l'administration, en application de la réglementation, ne seront taxés que d'un droit proportionnel au temps pendant lequel ils seront restés en place (prorata temporis).

C - OCCUPATION NON AUTORISÉE

Conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation, toute occupation du Domaine Public, fixe en surplomb et mobile en surface, est assujettie au paiement d'un droit même en l'absence d'autorisation.(P.C.O. , "Prise en compte d'office").

Après constatation par procès-verbal dressé par agent assermenté, les droits seront perçus :

- Pour les dispositifs mobiles en surface, minimum pour un mois, conformément au barème correspondant à la nature et catégorie de l'occupation.
- Pour les ouvrages placés en surplomb pour lesquels le droit de premier établissement sera appliqué, ainsi que les droits périodiques.

D - MODALITÉS DE LIQUIDATION DES DROITS

Les droits sont recouvrables sur les propriétaires des établissements commerciaux ou fonds de commerce dont dépendent les objets taxés.

Ils sont imputés directement sur les bénéficiaires des travaux ou du demandeur expressément autorisé, en cas de permis de construire ou de déclaration de travaux

Toute fraction de mètre linéaire ou mètre carré entamée est due en totalité.

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

– Exonérations

Sont exonérés de tout droit de voirie et de stationnement :

Consulats,

Agences Nationales Pour l'Emploi, Pôle Emploi.

Associations d'Anciens Combattants et Rapatriés

Associations à but humanitaires ou caritatifs.

Confédération des Comités d'Intérêts de Quartiers.

Bâtiments appartenant à l'État.

DROIT DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES

PARTICULARITÉS

Nouvelle place et droit de premier établissement :

Pour toute place nouvellement attribuée sur les marchés municipaux, un droit de premier établissement égal à un trimestre de redevance sera perçu lors de la délivrance du permis.

Exceptions :

Marché forain/Changement de place sur un même marché/Changement de place sur un autre marché dans les 3 mois qui suivent la délivrance d'une première autorisation/Changement de nature de la vente autorisée/Transfert de nom, en cas de maladie constatée ou décès, au conjoint et aux héritiers directs.

En cas d'augmentation de métrage le calcul ne s'effectuera que sur l'augmentation du métrage ainsi obtenu.

Nota : le droit de chaque place de marché a été établie en fonction d'une profondeur uniforme de 2 mètres, excepté pour les marchés « aux timbres ».

I. MARCHÉS

A) Marchés généraux : ouverts de 7h à 14h maximum

codes			
103	Marché de produits manufacturés abonnés	m ² /jour	2,20 €
054	Marchés aux fleurs (4 m ² minimum) (forfait hebdo 6 jours)	m ² /mois	0,74 €
054A	Marché aux fleurs (4m ² mini) (forfait hebdo - de 6 jours)	m ² /jour	0,86 €
104	Marchés commerçants non sédentaires	ml / façade et retour /jour	2,49 €
104A	Grands Marchés (Prado, Prado Artisan, Plaine, Michelet)	ml / façade/jour	2,74 €
104B	Petits Marchés (autres que Prado, Prado Artisan, Plaine, Michelet)	ml / façade/jour	2,54 €
107	Démonstrateurs	ml / façade et retour /jour	5,37 €
110A	Marché alimentaire (forfait d'électricité) BC	forfait / jour	0,53 €
110B	Marché alimentaire (forfait d'électricité) HC	forfait / jour	1,58 €
111A	Marché alimentaire & fleurs (forfait eau) BC	forfait / jour	0,85 €
111B	Marché alimentaire poissonnier (forfait eau) HC	forfait / jour	2,51 €
111D	Frais traitement induit pour non présentation de badge	forfait/jour	10,15 €
111E	Frais de délivrance d'un nouveau badge en cas de perte	unité	5,08 €

* BC Basse Consommation

** HC Haute Consommation

EMPLACEMENTS**B) Marchés particuliers alimentaires**

009	Marché des Capucins 2 m ² minimum (ouvert jusqu'à 19h) abonnés	m ² /jour	1,13 €
002	Marché alimentaire fixe (forfait hebdo 6 jours) abonnés	m ² /jour	0,58 €
317Z	Marché alimentaire tournant ou fixe (forfait hebdo moins de 6 jours) abonnés	m ² /jour	0,93 €

C) Marchés particuliers non alimentaires

080	Marché du Musée : Vieux livres 2 m ² minimum	m ² /mois	17,55 €
092	Marché aux timbres : 1 m ² minimum	m ² /mois	13,83 €
195	Marché nocturne du Vieux Port de 2 à 6 m linéaires	forfait/soirée/artisan	22,18 €
199	Marché thématique jusqu'à 4 ml	forfait/jour	22,33 €

II. FOIRES**A) Foire à la brocante, aux livres, produits alimentaires et artisanaux**

146	Foire aux produits alimentaires et artisanaux	ml / jour	6,33 €
148	Foire aux livres et à la brocante Edmond Rostand	forfait/durée manif.	8,44 €
148B	Foire à la brocante	forfait/jour	17,96 €
197	Foire artisanale « à ciel ouvert »	ml / jour	4,75 €

B) Foire aux arbres de Noël, mousse et laurier

185	Foire aux arbres de Noël, mousse et laurier p/la durée de la foire	le m ²	16,90 €
-----	--	-------------------	----------------

C) Foire de la Saint-Jean

192	Aulx	m ² /mois	35,19 €
194	Tarraillettes	m ² /mois	12,79 €

D) Foire aux crèches, santons et marché de Noël

196	Foire aux crèches, santons et marché de Noël	m ² /durée manif.	31,68 €
196A	Mise à dispo.chalet/Durée manif. site 1	forfait/unité	3 168,02 €
196B	Mise à dispo.chalet/Durée manif. site 2	forfait/unité	1 214,41 €
196C	Autres marchés de Noël	m ² /durée	47,52 €
196D	Prestations diverses	forfait/jour	20,30 €

E) Journée des plantes et des jardins

198	Journée des plantes et des jardins	ml / jour	4,75 €
-----	------------------------------------	-----------	---------------

III. BRADERIES – MANIFESTATIONS COMMERCIALES

149	Braderie	par ml/durée de la manifestation	18,10 €
149A	Dimanches de la Canebière	forfait/jour	500,00 €

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS

IV. KERMESSES

A) Kermesses Printemps et Automne

004A	Forfait consommation Eau sur divers terrains		58,45 €
004B	Forfait fournitures logistiques/métier	durée kermesse	133,18 €
200	Kermesse printemps automne jusqu'à 50 m ²	m ² /mois	15,09 €
200A	Manèges enfantins jusqu'à 20 m ²	m ² /mois	13,11 €
203	Kermesse printemps automne entre 51 et 200 m ²	m ² /mois	6,09 €
205	Kermesse printemps automne à partir de 201 m ²	par 50 m ² /mois	82,00 €
210	Consommation électrique p/manège avril à octobre inclus	kwh/jour	0,42 €
211	Consommation électrique p/manège novemb.à mars inclus	kwh/jour	1,54 €
215	Manèges enfantins de 21 à 50 m ²	m ² /mois	10,68 €
216	Manèges enfantins de 51 à 200 m ²	m ² /mois	4,60 €
217	Manèges enfantins à partir de 201 m ² :	par 50 m ² /mois	82,00 €
217A	Grande roue kermesses	unité/mois	8 075,22 €
217B	Grande roue kermesses Escale Borely	unité/mois	5 765,79 €

B) Kermesses de quartier

218	Kermesses de quartier	m ² /durée de la kermesse	7,49 €
-----	-----------------------	--------------------------------------	---------------

C) Voitures en dehors du métrage (kermesses)

213	Caravanes en dehors du métrage	m ² /durée de la kermesse	4,38 €
213B	Caravanes en dehors du métrage > 20 m ²	forfait/durée de la kermesse	100,87 €
214	véhicules de marchandises	m ² /durée de la kermesse	5,04 €

V. CIRQUES – CHAPITEAUX – SPECTACLES EN PLEIN AIR - J4

219	Cirques, chapiteaux, spectacles en plein air	100 m ² /jour	69,21 €
220	J4 espace Saint Jean/les 4 premiers jours	m ² /jour	0,47 €
221	J4 espace Saint Jean/à compter du 5 ^{ème} jour	m ² /jour	0,35 €
222	J4 espace Saint Jean montage et démontage	m ² /jour	0,23 €
223	Consommation électricité J4 – avril à octobre inclus	Kwh/jour	0,41 €
224	Consommation électricité J4 – novembre à mars inclus	Kwh/jour	1,54 €

VI. MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES A CARACTÈRE SOCIOCULTUREL ET / OU SPORTIF / OU CINÉ TV

202	Manifestations exceptionnelles socioculturelles et / ou sportives	forfait/durée de la manifestation	49,63 €
202D	Cantine et décor de tournage	forfait/jour	60,90 €

EMPLACEMENTS

DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES, TERRASSES, KIOSQUES, VITRINES ET ÉPARS MOBILES

I. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A) Permis de stationnement nouvellement attribués (création)

Pour les épars mobiles, les kiosques et les stations uvaies, un droit de premier établissement égal à 3 mois de redevance sera perçu lors de la délivrance du permis.

Pour les épars mobiles, ce droit sera à nouveau perçu quand dans les 3 mois qui suivent la délivrance d'une première autorisation, le titulaire intéressé obtiendra un changement de permis pour un emplacement situé dans une zone tarifaire différente.

B) Transfert de nom

Épars mobiles – ce droit de premier établissement sera également perçu en cas de transfert de nom, sauf en cas de transmission aux ayants droits en ligne directe.

Kiosques et stations uvaies – ce droit de premier établissement sera également perçu en cas de transfert de nom sauf :

- en cas de transmission aux ayants droits en ligne directe,
- pour les kiosques appartenant à la Ville de Marseille, ce droit ne sera pas perçu.

C) Dispositions particulières aux terrasses

(a) Terrasses sur terre-plein : emplacements de terrasses séparés de la devanture du commerce par une voie ouverte en permanence à la circulation automobile.

Les terrasses sur terre-pleins qui ne peuvent être exploitées de façon permanente par suite de la tenue d'une foire ou d'un marché public ne seront passibles que d'un droit supplémentaire égal à 75 % du droit exigé pour les terrasses de même catégorie, non détachées de la devanture.

En cas de changement de titulaire, le droit forfaitaire de 1^{er} établissement ne s'applique pas, les droits périodiques sont dus dans leur intégralité.

(b) Terrasses délimitées par des jardinières ou écrans, conformément à l'article 67 du règlement des Emplacements Publics.

(c) Terrasses saisonnières : Les terrasses saisonnières 3 mois par an seront taxées à 50 % du tarif semestriel.

(d) Terrasses saisonnières aménagées : la délimitation de ces terrasses sera réalisée par des écrans vitrés totalement translucides et complètement démontables, la couverture sera assurée par un store en toile repliable sans supports verticaux. Elles seront obligatoirement à exploitation saisonnière.

Pour cette catégorie de terrasses, un droit forfaitaire de 1^{er} établissement est perçu lors de la première année d'autorisation du dispositif, quelque soit la surface ou la durée (codes 505V/519V/524V). Les droits périodiques de stationnement perçus pour cette catégorie de terrasses (codes 501V,507V,521V) sont réduits de 50 % la deuxième année et de 25 % la troisième année.

EMPLACEMENTS

D) Dispositions Spécifiques

Galerie Marchande de la Rose

La SOGIMA, gestionnaire des espaces commerciaux de la Galerie Marchande de la Rose, applique les tarifs des Emplacements Publics avec :

- L'autorisation d'utiliser une marge de manœuvre de plus ou moins 25 % selon les conventions.
- La possibilité d'accorder des exonérations de loyers pendant une période limitée à six mois, en contrepartie d'investissements structurants réalisés par le locataire.

Triporteur, baladeuses.

Nota pour les codes 315, 316 & 318 :

Pour les autorisations saisonnières, le droit de premier établissement ne sera perçu qu'à l'occasion de la délivrance de la première autorisation. Toute interruption d'activité supérieure à deux années consécutives donnera lieu à un versement au titre de premier établissement.

Bâtiments publics

Nota : Les tarifs 259 / 260 / 261 / 262 pourront être calculés au prorata des jours effectifs mensuels d'occupation et définis par conventions.

Présentoirs à journaux (périodiques gratuits)

Nota pour le code 381A : exonéré si périodique lié à l'activité directe du commerce.

II. DÉFINITION DES ZONES

KIOSQUES - ÉPARS MOBILES

ZONE 1

Pour tout type de kiosque : Canebière, place du Général de Gaulle, cours Belsunce et cours Saint-Louis.

Pour les kiosques alimentaires : place Félix-Barret.

ZONE 2

Pour tout type de kiosque : voies identiques aux zones 1 et 2 des étalages, à l'exception de : Canebière, place du Général de Gaulle, cours Belsunce et cours Saint-Louis.

et pour les kiosques alimentaires : avenue du Prado, (de la rue Rodocanachi au rond-point du Prado), boulevard Michelet, (du rond-point du Prado au boulevard Gustave-Ganay), rond-point du Prado.

ZONE 3

Mêmes voies que la zone 3 définie pour les étalages.

EMPLACEMENTS

ÉTALAGES - VITRINES FIXES OU MOBILES - DEVANTURES VITRINES

ZONE 1

Rue Longue-des-Capucins (partie comprise entre la Canebière et la rue d'Aubagne), rue Vacon (partie comprise entre la rue d'Aubagne et la rue de Rome), rue Halles Delacroix (en y ajoutant les étalages situés exactement aux points où la rue des Feuillants, le marché des Capucins et la rue du Musée font l'angle avec la rue Longue-des-Capucins et aux points où la rue d'Aubagne fait angle avec la rue Longue-des-Capucins et la rue Vacon), cours Jean-Ballard, cours d'Estienne-d'Orves, rue Fortia (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Euthymènes, rue de la Paix (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Saint-Saëns (du cours Jean-Ballard au cours d'Estienne-d'Orves), place aux huiles, place Thiars, place Castellane, cours Julien, place Albert Londres, Quai de la Tourette.

ZONE 2

Cours Saint-Louis, La Canebière, cours Belsunce, Bd Dugommier, Bd Garibaldi, rue de l'Académie, rue d'Aubagne jusqu'à la rue de l'Académie (sauf les étalages compris dans la zone 1 ci-dessus), rue Longue-des-Capucins (de La Canebière à la rue Vincent-Scotto), rue des Feuillants (sauf étalages compris dans la zone 1), rue d'Aix, rue Vacon (de la rue de Rome à la place du Général de Gaulle), rue Francis-Davso (entre la rue Paradis et la rue de Rome), rue des Récolettes, Grand'Rue, place Daviel, rue Saint-Michel, rue Fontange, rue des Trois Frères Barthélemy, place du Général de Gaulle, place Félix-Baret, rue Pavillon, rue Pisançon, rue Saint-Ferréol, place Estrangin-Pastré, rue de Rome (jusqu'au Bd du Muy et au Bd Salvator), place Gabriel-Péri, rue Reine-Elisabeth (jusqu'à l'église des Augustins), rue de la République (jusqu'à la place Sadi-Carnot incluse), rue Paradis (jusqu'à la place Estrangin-Pastré), rue Vincent-Scotto, rue Poids de la Farine, rue Thubaneau, rue Tapis-Vert, rue du Petit-Saint-Jean, rue Nationale, rue du Relais partie comprise entre le cours Belsunce et la rue des Récolettes ou la rue du Baignoir .

ZONE 3

Cette zone comprend toutes les voies et parties de voies non mentionnées dans les premières catégories (zones 1 et 2).

TERRASSES DE CAFÉS

ZONE 1

Canebière, cours Saint-Louis, cours Belsunce, Bd Dugommier (jusqu'aux allées Léon-Gambetta), Bd Garibaldi (établissements situés à l'angle de la Canebière seulement), place du Général de Gaulle, place Félix-Baret, rue Saint-Ferréol, rue de Rome (jusqu'à la place de Rome), place Gabriel-Péri, rue Reine-Elisabeth, place de l'église des Augustins, rue Paradis (jusqu'à la place Estrangin-Pastré), cours Jean-Ballard, cours Honnoré-d'Estienne-d'Orves, rue Fortia (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Euthymènes, rue de la Paix (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Saint-Saëns (du cours Jean-Ballard au cours H. d'Estienne-d'Orves), place aux huiles, place Thiars, place Castellane, place Albert Londres, Quai de la Tourette.

ZONE 2

Cours Joseph-Thierry, la partie de la rue Consolat faisant face au Chapitre, place de Rome, la partie de la rue de Rome comprise entre la dite place et le Bd Salvator, rue Colbert, rue de la République (jusqu'à la place Sadi-Carnot), place Sadi-Carnot, rue Beauvau, cours Julien, allées Léon-Gambetta, avenue Georges-Pompidou (de David à l'avenue de Bonneveine), rond-point du Prado, promenade de la Corniche en bordure de mer, côté des numéros pairs.

ZONE 3

Toutes les voies et parties de voies non comprises dans les zones 1 et 2.

EMPLACEMENTS**III. DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES, TERRASSES, KIOSQUES et ÉPARS MOBILES****A) DROIT DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES**

(1) étalages, banques réfrigérées, vitrines mobiles et tout ce qui est attenant au commerce

Zone 1

390-1	tout ce qui est attenant au commerce > 0,60 m de saillie	ml façade/an	161,69 €
390-2	plus de 0,60m de saillie et par tranche de 0,20 m	ml façade/an	127,14 €

Zone 2

392-1	tout ce qui est attenant au commerce > 0,60 m de saillie	ml façade/an	104,52 €
392-2	plus de 0,60m de saillie et par tranche de 0,20 m	ml façade/an	63,57 €

Zone 3

394-1	tout ce qui est attenant au commerce > 0,60 m de saillie	ml façade/an	50,92 €
394-2	plus de 0,60m de saillie et par tranche de 0,20 m	ml façade/an	45,40 €

(2) devantures-vitrines et vitrines fixes

406	Zone 1 – Zone 2 – Zone 3	ml façade/an	74,47 €
-----	--------------------------	--------------	----------------

(3) démonstrations à l'étalage

430	Zone unique	m²/jour	16,04 €
-----	-------------	---------	----------------

(4) balances à l'étalage

489	Zone 1	unité/an	294,17 €
490	Zone 2	unité/an	256,06 €
491	Zone 3	unité/an	201,56 €

B) DROITS DE STATIONNEMENT DES TERRASSES**(1) terrasses simples****Zone 1**

502	Terrasses simples	m²/an	88,07 €
510	Terrasses simples saisonnières sur terre-plein permanent	m²/6 mois	127,98 €
512	Terrasses simples saisonnières sur terre-pleins non permanent	m²/6 mois	101,28 €
527	Terrasses simples sur terre-pleins, utilisé en permanence.	m²/an	176,10 €
530	Terrasses simples sur terre-pleins, non utilisé en permanence	m²/an	154,08 €
539	Terrasses simples saisonnières	m²/6 mois	64,02 €

Zone 2

511	Terrasses simples	m²/an	52,05 €
514	Terrasses simples saisonnières sur terre-plein permanent	m²/6 mois	78,33 €
515	Terrasses simples saisonnières sur terre-pleins non permanent	m²/6 mois	59,86 €
528	Terrasses simples sur terre-pleins, utilisé en permanence.	m²/an	104,09 €
531	Terrasses simples sur terre-pleins, non utilisé en permanence	m²/an	91,10 €
540	Terrasses simples saisonnières	m²/6 mois	39,17 €

Zone 3

520	Terrasses simples	m²/6 mois	28,48 €
516	Terrasses simples saisonnières sur terre-plein permanent	m²/6 mois	45,05 €
517	Terrasses simples saisonnières sur terre-pleins non permanent	m²/an	32,77 €
529	Terrasses simples sur terre-pleins, utilisé en permanence.	m²/an	56,98 €
532	Terrasses simples sur terre-pleins, non utilisé en permanence	m²/an	49,85 €
541	Terrasses simples saisonnières	m²/6 mois	22,53 €

EMPLACEMENTS**(2) terrasses délimitées****Zone 1**

504	Terrasses délimitées	m ² /an	104,47 €
533	Terrasses délimitées sur terre-plein permanent	m ² /an	208,98 €
536	Terrasses délimitées sur terre-plein non permanent	m ² /an	182,82 €
545	Terrasses délimitées saisonnières	m ² /6 mois	91,55 €

Zone 2

513	Terrasses délimitées	m ² /an	65,18 €
534	Terrasses délimitées sur terre-plein permanent	m ² /an	130,43 €
537	Terrasses délimitées sur terre-plein non permanent	m ² /an	114,13 €
546	Terrasses délimitées saisonnières	m ² /6 mois	57,22 €

Zone 3

522	Terrasses délimitées	m ² /an	39,21 €
535	Terrasses délimitées sur terre-plein permanent	m ² /an	78,43 €
538	Terrasses délimitées sur terre-plein non permanent	m ² /an	68,60 €
547	Terrasses délimitées saisonnières	m ² /6 mois	30,97 €

(3) terrasses saisonnières aménagées en matériaux légers mobiles**Zone 1**

501	Terrasse aménagée saisonnière en matériaux légers mobiles	m ² /6 mois	106,69 €
503	Terrasse aménagée saisonnière sur terre-plein	m ² /6 mois	213,37 €
505	Droit forfaitaire de 1 ^{er} installation	forfait	452,32 €

Zone 2

507	Terrasse aménagée saisonnière en matériaux légers mobiles	m ² /6 mois	66,80 €
508	Terrasse aménagée saisonnière sur terre-plein	m ² /6 mois	133,55 €
519	Droit forfaitaire de 1 ^{er} installation	forfait	280,52 €

Zone 3

521	Terrasse aménagée saisonnière en matériaux légers mobiles	m ² /6 mois	40,35 €
523	Terrasse aménagée saisonnière sur terre-plein	m ² /6 mois	80,74 €
524	Droit forfaitaire de 1 ^{er} installation	forfait	169,04 €

(4) terrasses couvertes et fermées par vélum**Zone 1**

548	Terrasses couvertes et fermées par vélum	m ² /an	159,92 €
549	Terrasses couvertes et fermées par vélum sur terre-plein permanent	m ² /an	319,85 €
550	Terrasses couv ^{tes} et fermées par vélum s/terre-plein non permanent	m ² /an	279,89 €
551	Terrasses saisonnières couvertes et fermées par vélum	m ² /6 mois	142,57 €

Zone 2

552	Terrasses couvertes et fermées par vélum	m ² /an	101,38 €
553	Terrasses couvertes et fermées par vélum sur terre-plein permanent	m ² /an	202,76 €
554	Terrasses couv ^{tes} et fermées par vélum s/terre-plein non permanent	m ² /an	177,42 €
555	Terrasses saisonnières couvertes et fermées par vélum	m ² /6 mois	89,22 €

Zone 3

556	Terrasses couvertes et fermées par vélum	m ² /an	61,00 €
557	Terrasses couvertes et fermées par vélum sur terre-plein permanent	m ² /an	121,97 €
558	Terrasses couv ^{tes} et fermées par vélum s/terre-plein non permanent	m ² /an	106,73 €
559	Terrasses saisonnières couvertes et fermées par vélum	m ² /6 mois	53,07 €

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS

(5) terrasses fermées en matériaux solides

500	Zone 1	m ² /an	188,69 €
509	Zone 2	m ² /an	116,25 €
518	Zone 3	m ² /an	68,69 €

(6) jardinières

008	Jardinières	4 unités/an	500,00 €
542	Jardinière supplémentaire	unité/an	200,00 €

(7) Écrans et dispositif de fermeture hivernale

543	Écran contigu aux terrasses	unité/an	1 577,76 €
580	Bâche(s) hivernage(s)	jusqu'à 20 m ²	ensemble dispositif/an 554,40 €
581	Bâche(s) hivernage(s)	de plus 20m ² jusqu'à 50m ²	ensemble dispositif/an 1 108,81 €
582	Bâche(s) hivernage(s)	de plus de 50m ²	ensemble dispositif/an 2 217,61 €

(8) planchons de terrasse

570	Zone 1	m ² /an	27,77 €
571	Zone 2	m ² /an	16,42 €
572	Zone 3	m ² /an	8,99 €
588	Délimitation par verre de sécurité	m ² /an	33,93 €

(9) terrasses simples contiguës aux kiosques alimentaires sur les plages

574	Terrasse simple contiguë aux kiosques alimentaires sur les plages	m ² /an	22,11 €
-----	---	--------------------	----------------

(10) Divers

576	Pénalité pour occupation irrégulière tout type de terrasse Zone Unique	m ² /an	60,00 €
-----	--	--------------------	----------------

C) DROITS DE STATIONNEMENT DES KIOSQUES**(1) Kiosques et véhicules bancaires**

306	Kiosque bancaire toutes zones	m ² /an	529,21 €
-----	-------------------------------	--------------------	-----------------

(2) stations uvales et kiosques saisonniers

269	Station uvale, kiosque saisonnier	m ² /mois	42,24 €
-----	-----------------------------------	----------------------	----------------

(3) bureaux de vente immobiliers

279	Bureaux de vente immobiliers toutes zones	m ² /mois	125,00 €
-----	---	----------------------	-----------------

(4) présentoirs à journaux gratuits

385A	Présentoir à journaux gratuits	forfait/an	24 904,26 €
------	--------------------------------	------------	--------------------

(5) présentoirs à journaux dans les volets latéraux des kiosques à journaux

386	Présentoir à journaux dans les volets latéraux	unité/an	135,81 €
-----	--	----------	-----------------

(6) espace publicitaire des kiosques à journaux

AAP	Redevance (sur le chiffre d'affaire de l'année précédente)	5% du chiffre d'affaire	
-----	--	--------------------------------	--

EMPLACEMENTS**D) DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉPARS MOBILES****(1) Épars mobiles**

252	Zone 1	m ² /mois	80,64 €
254	Zone 2	m ² /mois	65,16 €
256	Zone 3	m ² /mois	30,43 €
257	Zone unique	m ² /jour	4,01 €
258A	Moquette publicitaire	m ² /jour	17,31 €

(2) Dépôts de biens et marchandises non offerts à la vente

263	Zone unique	m ² /an	214,73 €
-----	-------------	--------------------	-----------------

(3) Camions boutiques hors marchés

281	Camion boutique de glace artisanale	unité/6 mois	1 130,98 €
315	Camions boutiques hors marché	unité/mois	186,08 €
318	Camions boutiques hors marché - autorisation ponctuelle	unité/jour	26,62 €

(4) Triporteurs, baladeuses

316	Triporteurs, baladeuses	unité/mois	98,74 €
-----	-------------------------	------------	----------------

(5) Musiciens et acrobates sur la voie publique

363	Musiciens et acrobates sur la voie publique	unité/jour	8,23 €
-----	---	------------	---------------

(6) Appareils distributeurs automatiques

350	Appareils distributeurs automatiques Zone Unique	unité/an	55,45 €
-----	--	----------	----------------

(7) Marchands avec panier

320	Marchands avec panier	unité/mois	36,25 €
-----	-----------------------	------------	----------------

(8) Étalages détachés des façades

355	Zone 1	m ² /an	789,69 €
356	Zone 2	m ² /an	579,42 €
357	Zone 3	m ² /an	415,61 €

(9) Alvéoles Estaque Plage

258	Alvéoles Estaque Plage	m ² /an	36,64 €
-----	------------------------	--------------------	----------------

(10) Présentoirs à journaux (périodiques gratuits)

381A	Présentoirs à journaux (périodiques gratuits)	unité/an	68,66 €
------	---	----------	----------------

(11) Accessoires balnéaires : parasols, matelas, petites tables etc.

358	Accessoire balnéaire	m ² /mois	1,93 €
-----	----------------------	----------------------	---------------

(12) Véhicules automobiles agencés en vue de publicité ou exposés à la vente

365	Véhicule jusqu'à 5m agencé en vue de publicité	unité/jour	105,60 €
365A	Véhicule au delà de 5m agencé en vue de publicité	unité/jour	211,20 €
366	Voiture exposée à la vente (neuve ou d'occasion)	unité/mois	199,75 €
371	Voiture exposée à la vente (neuve ou d'occasion)	unité/jour	13,92 €
372	Voiture exposée à la vente (neuve ou d'occasion)	unité/an	1 725,47 €

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS**(13) Hampe publicitaire, menu sur pied, porte-menu, chevalet, tourniquet**

573	Hampe publicitaire dans l'espace autorisé – Zone Unique	unité / an	542,87 €
777	Menu sur pied, porte-menu, chevalet , tourniquet, hampe publicitaire dans l'espace autorisé Zone Unique	2 unités/an	300,00 €

(14) Emplacements contigus aux banques réservés aux transporteurs de fonds

575	Emplacement contigu aux banques réservé - jusqu'à 24 m ²	unité/an	3 679,23 €
-----	---	----------	-------------------

E) DROITS DE STATIONNEMENT DANS LES JARDINS ET PLACES PUBLIQUES**(1) Manèges et balançoires enfantins, promenades équestres y compris les jeux d'enfants sur places publiques**

290	Manège, balançoire, promenades équestres, jeux d'enfants	m ² /an	132,80 €
296	Manège, balançoire, promenades équestres, jeux d'enfants	m ² /jour	0,41 €

(2) Exploitation de barques Parc Borély

291	Barque Parc Borély	unité/an	684,29 €
-----	--------------------	----------	-----------------

(3) Écurie de poneys dans les jardins publics

295	Écurie de poneys	m ² /mois	1,46 €
-----	------------------	----------------------	---------------

(4) Guignols et marionnettes dans les jardins publics

361	Guignols et marionnettes	6 m ² /mois	16,63 €
-----	--------------------------	------------------------	----------------

(5) Petits trains, autobus touristiques et calèches hippomobiles

297	Calèche hippomobile - jusqu'à 6 places	unité/mois	47,35 €
292V	Petit train, autobus touristiques jusqu'à 55 places	unité/mois	342,13 €
293V	Petit train touristique Vieux-Port de 56 à 75 places	unité/mois	528,71 €
310	Petit train routier touristique Part fixe	an	23 760,14 €
310A	Petit train routier touristique Part variable	an	0,5% du CA

(6) Café restaurant Parcs et Jardins Publics

007	Café, restaurant, buvette et terrasse dans Parcs et Jardins Publics	montant fixé par convention	
-----	---	-----------------------------	--

(7) Aire de jeux suspendus

298	Aire de jeux suspendus	ha/an	4 075,06 €
-----	------------------------	-------	-------------------

EMPLACEMENTS**(8) Occupation à caractère commercial**

299C	Occupation à caractère commercial < 100m ²	forfait/jour	1 153,61 €
302B	Occupation à caractère commercial > 3000m ²	forfait/jour	2 884,00 €
302C	Occupation à caractère commercial montage 100 à 3000m ²	forfait/jour	1 845,77 €
302D	Forfait montage et démontage (hors journées manifestations)	forfait/manif	304,50 €
330	Convention précaire pour installation de buvette ou de restauration	par jour	135,72 €
331	Non restitution de matériel prêté clé & adaptateur électrique	forfait/unité	158,40 €
332	Convention précaire installation buvette ou restauration (montage démontage)	par jour	67,86 €
333	Installation de buvette lors de manifestation	unité/jour	500,00 €
334	Installation de Food Trucks lors de manifestation	unité/jour	500,00 €
335	Frais de dossier annulation dernière minute	5 j avant début manif	105,60 €

(9) Occupation à caractère événementiel

304A	Occupation à caractère événementiel < 100m ²	forfait/jour	576,79 €
305C	Occupation à caractère événementiel 100 à 3000m ²	forfait/jour	922,89 €
305D	Occupation à caractère événementiel > 3000m ²	forfait/jour	1 470,28 €
305E	Forfait montage et démontage (hors journées manifestation)	forfait/manif	152,25 €

(10) Manifestation à caractère humanitaire ou caritatif

313	Occupation à caractère humanitaire caritatif	forfait/jour	26,22 €
313A	Occupation à caractère humanitaire caritatif : montage	forfait/jour	13,10 €

(11) Cour Château Borély à usage de Parking

319	Parcs et jardins occupation parking Château Borély	forfait/jour	131,07 €
-----	--	--------------	-----------------

(12) Manifestation organisée et / ou labellisée et / ou conventionnée par la VDM

314A	Occupation à caractère commercial	forfait/jour	26,22 €
------	-----------------------------------	--------------	----------------

(13) Frais divers

312A	Tarif eau tous usages	forfait/jour	20,30 €
------	-----------------------	--------------	----------------

F) DROITS DE STATIONNEMENT DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS**(1) Librairies et autres commerces non alimentaires dans les Musées et autres bâtiments publics**

259	Librairie et autre commerce non alimentaire	m ² /an	86,39 €
259A	Alvéole cimetière	m ² /an	35,99 €

(2) Cafétérias et autres commerces alimentaires dans les Musées et autres bâtiments publics

260	Cafétéria et autre commerce alimentaire	m ² /an	390,51 €
-----	---	--------------------	-----------------

(3) Cafétérias et autres commerces alimentaires dans les Musées et autres bâtiments publics, avec entretien W-C publics à accès gratuit

261	Cafétéria...avec entretien W-C publics	m ² /an	156,21 €
-----	--	--------------------	-----------------

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS**(4) Bâtiments publics**

262	Bâtiment public - création de toute activité	forfait/an	3 187,58 €
-----	--	------------	-------------------

(5) Occupation de bâtiment public en sous-sol, sans accès direct, à usage de cave

264	Occupation de bâtiment public en sous-sol sans accès direct	forfait/an	25,75 €
-----	---	------------	----------------

(6) Occupation places parking proximité stade vélodrome. Esplanades Ganay & Jean Bouin, Chevalier Roze, Terrain de tennis, Delort et Ganay 2

398A	Occupation place parking	forfait/durée FIM	3,74 €
398B	Occupation place parking	jour/unité hors FIM	3,74 €

G) DROITS FIXES POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS

Pour le traitement de dossier lié à l'occupation du domaine public

603	Montage de dossier administratif pour AOT	1 ^{ère} installation	101,50 €
-----	---	-------------------------------	-----------------

EMPLACEMENTS**DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT DES OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE ET MATÉRIELS DE CHANTIER SUR LE DOMAINE PUBLIC****DISPOSITIONS PARTICULIÈRES****I. OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE :**

Note commune : les surfaces seront calculées au m² inférieur lorsque la fraction de m² n'atteindra pas 0,50 m² et au m² supérieur si cette fraction atteint ou excède 0,50 m².

A) Devantures de boutiques, portes repliées en façade, jambages, grilles extensibles, portes à coulisse, tableaux verticaux (quel que soit le matériau utilisé) :

Parties verticales des devantures, par m² : (minimum taxation 3 m²)

B) Tableaux de devantures et corniches de devantures, bandeaux horizontaux, coffres d'enroulement :

Parties horizontales des devantures, par mètre carré, par objet et par assise (le plus petit côté étant compté 1 m)

C) Marquises ou auvents simples non compris les enseignes, globes lumineux, lampes ou autres :

Par m² de projection sur le sol, le plus petit côté étant compté pour 1 m² minimum

Nota : sont compris dans la taxe, les enseignes peintes sur les bandeaux de marquise.

D) Tentes mécaniques simples ou doubles pentes :

Par m² de projection sur le sol et par objet :

(minimum de taxation 5 m²)

Nota :

- surfaces mesurées tente développée ;
- les lambrequins sont compris dans la taxe ;
- aucun nouveau droit de voirie ne sera perçu lors de changements de toile et de lambrequins ;
- les tentes installées aux étages (boutiques, commerces) sont soumises à la taxe.
- sont exonérées de toute taxe les tentes installées aux étages et appartenant à des particuliers.

E) Tableaux et plafonds lumineux, quels que soient leurs emplacements :

(par m² le plus petit côté étant compté pour 1 m minimum et la surface étant de 1 m² minimum)

F) Pré Signalisation de spectacles ou autres activités.

(Par flèches, panneaux, affiches etc.)

Forfait droit de stationnement pour la durée de la manifestation.

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS

II. MATÉRIELS DE CHANTIER INSTALLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Ravalement et réfection des peintures et enduits de façades de maisons ou de murs de clôture :
Nota : les ouvertures sont comprises dans la superficie taxée.

A) OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE

(1) **Devantures de boutiques, portes repliées en façade, jambages, grilles extensibles, portes à coulisse, tableaux verticaux** – (minimum de taxation 3 m²)

670	Partie verticale devanture - > 0,10 m de saillie	m ² /an	3,31 €
671	Partie verticale devanture de 0,11 m à 0,20 m	m ² /an	4,98 €
672	Partie verticale devanture de 0,21 m à 0,30 m	m ² /an	6,15 €
732	Partie verticale devanture - > 0,10 m de saillie – 1 ^{ère} installation	m ² /an	3,49 €
733	Partie verticale devanture de 0,11 m à 0,20 m – 1 ^{ère} installation	m ² /an	5,24 €
734	Partie verticale devanture de 0,21 m à 0,30 m – 1 ^{ère} installation	m ² /an	6,45 €

(2) **Tableaux de devantures et corniches de devantures, bandeaux horizontaux, coffres d'enroulement** (le plus petit côté est compté 1 m)

673	Partie horizontale droit voirie - > 0,30 m de saillie	m ² /an	3,97 €
674	Partie horizontale de 0,31 m à 0,50 m	m ² /an	8,07 €
675	Partie horizontale de 0,51 m à 0,60 m	m ² /an	10,80 €
735	Partie horizontale droit voirie - > 0,30 m de saillie – 1 ^{ère} installation	m ² /an	4,16 €
736	Partie horizontale de 0,31 m à 0,50 m – 1 ^{ère} installation	m ² /an	8,47 €
737	Partie horizontale de 0,51 m à 0,60 m – 1 ^{ère} installation	m ² /an	11,34 €

(3) **Marquises ou auvents simples non compris les enseignes, globes lumineux, lampes ou autres**

739	Marquise, auvent, globe lumineux ou autre - 1 ^{ère} installation	unité	14,12 €
740	Marquise, auvent, globe lumineux ou autre droit stationnement	unité/an	9,98 €

(4) **Tentes mécaniques (par m² de projection sur le sol et par objet : minimum 5 m²)**

741	Tente mécanique - 1 ^{ère} installation	unité	3,53 €
742	Tente mécanique - droits stationnement	unité/an	2,36 €

(5) **Calicots sur devantures, banderoles, drapeaux, lambrequins, sur murs ou autres supports**

743	Calicot sur devanture droits de 1 ^{ère} installation	unité	38,67 €
763	Calicot sur devanture droits de stationn. les 15 premiers jours.)	unité/jour	10,27 €
788	Calicot sur devanture droits de stationn. à compter du 16 ^{ème} jour)	unité/jour	38,67 €

(6) **Rampes d'Illumination**

761	Rampe d'illumination droits d'installation	ml	12,62 €
762	Rampe d'illumination droits de stationnement	ml/an	8,92 €

(7) **Lampes isolées, globes lumineux, réflecteurs, spots**
jusqu'à 1m de saillie

764	Lampe isolée, globe ... jusqu'à 1m de saillie 1 ^{ère} installation	unité	12,62 €
765	Lampe isolée, globe ... <= 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	8,92 €
766	Lampe isolée, globe ... + de 1m de saillie 1 ^{ère} installation)	unité	13,92 €
767	Lampe isolée, globe ... + de 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	11,22 €

EMPLACEMENTS**(8) Attributs ou autres objets en saillie**

768	Attribut ou autre objet ... jusqu'à 1m de saillie 1 ^{ère} installation	unité	13,92 €
769	Attribut ou autre objet ... <= 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	11,90 €
770	Attribut ou autre objet ... + de 1m de saillie 1 ^{ère} installation	unité	25,49 €
771	Attribut ou autre objet ... + de 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	16,56 €

(9) Menus de restaurants, d'hôtels etc. apposés en saillie parallèlement à la façade ou à la terrasse

774	Menu Carte non lumineux – droits de stationnement	unité/an	9,54 €
-----	---	----------	---------------

(10) Dispositif de vidéo surveillance

776	Dispositif de vidéo surveillance droits de stationnement	unité/an	50,10 €
-----	--	----------	----------------

(11) Climatiseur en saillie

785	Climatiseur en saillie droits de stationnement	unité/an	118,01 €
-----	--	----------	-----------------

B) MATÉRIELS DE CHANTIER INSTALLES SUR LA VOIE PUBLIQUE**(1) Bennes à gravats installées en dehors des emprises des chantiers**

791	Benne à gravats droits de stationnement	m ² /mois	31,96 €
794	Benne à gravats forfait d'occupation 72 heures (6 m ²)	forfait 6 m ²	74,58 €

(2) Baraques de chantier

789	Baraque de chantier droits de stationnement	m ² /mois	86,41 €
-----	---	----------------------	----------------

(3) Dépôt de matériaux et encombrement de la voie publique sans barrière de protection

792	Dépôt de matériaux, droits de stationnement	m ² /mois	10,13 €
-----	---	----------------------	----------------

(4) Encombrement de la voie publique par matériel d'entreprise

793	Encombrement par matériel droits de stationnement	m ² /jour	17,54 €
-----	---	----------------------	----------------

(5) Échafaudages aux étages

715	Échafaudage à l'étage droits de stationnement(minimum 4 m)	ml/étage/mois	2,70 €
-----	--	---------------	---------------

(6) Poulies simples, palans servant à la manutention des matériaux

716	Poulie simple, palan - droits de stationnement	unité/mois	13,28 €
-----	--	------------	----------------

(7) Sapines, grues, appareils de levage

796	Sapines, grues, appareils de levage - droits de stationnement	unité/mois	86,89 €
-----	---	------------	----------------

(8) Échafaudage de pied, sur tréteaux et par 10m de long

795	Échafaudage de pied sur tréteaux - droits de stationnement	mois/long.10m	34,84 €
-----	--	---------------	----------------

(9) Barrières et palissades de protection de chantier sans publicité (m²/mois)

798V	Barrière de palissades droits de stationnement	m ² /mois	11,95 €
802	Barrière de palissades droits à compter du 7 ^e mois	m ² /mois	5,97 €

Ville plus verte et plus durable

EMPLACEMENTS

C) DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT DIVERS

(1) Ravalement et réfection des peintures et enduits de façades de maisons ou de murs de clôture

712	Ravalement, réfection droits de voirie, minimum 15 m ²	m ²	1,66 €
-----	---	----------------	--------

(2) Droits fixes pour la constitution de dossier de voirie

711	Droit fixe de voirie	1ère installation	21,12 €
-----	----------------------	-------------------	---------

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Publicités et pré-enseignes non numériques jusqu'à 50 m ²	Par m ² /par an et par face	32,40 €
Publicités et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ²	Par m ² /par an et par face	64,80 €
Publicités et pré-enseignes numériques jusqu'à 50 m ²	Par m ² /par an et par face	97,20 €
Publicités et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m ²	Par m ² /par an et par face	194,40 €
Enseignes jusqu'à 12 m ²	Par m ² /par an et par face	32,40 €
Enseignes au delà de 12 m ² et jusqu'à 50 m ²	Par m ² /par an et par face	64,80 €
Enseignes supérieures à 50 m ²	Par m ² /par an et par face	129,60 €

Nota:

Sont soumis aux précédentes dispositions **tous les dispositifs visibles** de toute voie ouverte à la circulation publique.

Quand l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique présentant **plusieurs « affiches » successives**, ces tarifs sont multipliés par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le dispositif. Les enseignes dont la somme des superficies est égale au plus à 7 m² ne sont pas exonérées.

Pour le **calcul de la surface des enseignes** la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes.

Le **mobilier urbain** publicitaire existant (déjà taxé en 2008 et les années précédentes ainsi que le mobilier urbain ayant fait l'objet d'un appel d'offres avant le 1^{er} octobre 2008 sont soumis à l'ancien tarif de la taxes sur les affiches soit : **25,60 €** par m² et par an.

Pour l'année 2019, est approuvée l'exonération totale de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les commerces situés dans le périmètre suivant : l'ensemble de la rue d'Aubagne et pour le cours Lieutaud sur la partie allant de la Canebière au boulevard Salvator.

- **ASTREINTES ADMINISTRATIVES : 200 €** par jour et par publicité, enseigne ou pré-enseigne Pour toute publicité, enseigne ou pré-enseigne non conformes aux prescriptions de la loi.

(Article L581-30 du code de l'environnement)

• **CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19**

Pour 2020, sont exonérés de la RODP les commerces, les forains alimentaires et non alimentaires sur les marchés, bénéficiant d'une AOT du domaine public et ce pour **un trimestre de l'année 2020** couvrant ainsi les deux mois de confinement lié au Covid-19 et un mois afin de concourir à la reprise de l'activité économique.

Pour 2020, sont exonérés de la TLPE tous les assujettis pour **un trimestre de l'année 2020** couvrant ainsi les deux mois de confinement lié au Covid-19 et un mois afin de concourir à la reprise de l'activité économique.

EMPLACEMENTS**INTERVENTIONS DE PROPRIÉTÉ DE COMPÉTENCE COMMUNALE****• FRAIS FORFAITAIRES DE CONSTITUTION DE DOSSIER**

- forfait, quel que soit le type d'intervention en sus des tarifs ci après	100 €
--	--------------

Les frais forfaitaires ci-dessus s'ajoutent aux tarifs fixés ci-après pour toute intervention.

• PROTECTION DES TERRAINS ET IMMEUBLES

- mise en place de blocs rocheux	la tonne	125 €
- mise en place séparateur béton mobile avec réservation de clôture	le mètre linéaire	155 €
- simple grillage de protection *	le m ²	80 €
- mur bahut (h : 0,70 maxi) en aggro de 0,20 *	le mètre linéaire	172 €
- mur en aggro de 0,20m *	le m ²	175 €

* la signalisation des chantiers ainsi que leur mise en sécurité sont incluses

• ENLÈVEMENT DES AFFICHES

- enlèvement d'affiches collées, non collées (exemple : agrafées ou cerclées sur du mobilier installé sur l'espace public) ou adhésives	l'unité	15 €
- enlèvement de banderoles	l'unité	50 €

• ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS**- Mise à disposition de matériel avec chauffeur**

- mise à dispo de jour d'un tracto-pelle	La vacation de 6h	550 €
- mise à dispo d'une mini-pelle sur chenille	La vacation de 6h	550 €
- mise à dispo d'un mini-chargeur sur pneu (godet inférieur à 1m60)	La vacation de 6h	550 €
- mise à dispo d'une pelle mécanique sur pneus (< à 20 tonnes)	La vacation de 6h	1 000 €
- mise à dispo d'un camion-benne à gravats de 19T de PTR A	La vacation de 6h	680 €
- mise à dispo d'un camion-benne à gravats de 32T de PTR A	La vacation de 6h	665 €
- mise à dispo d'un camion rehaussé avec ridelle de 3,5T de PTR A	La vacation de 6h	500 €

- Enlèvement spécifique, traitement et élimination

- enlèvement spécifique de pneumatiques avec évacuation et élimination (ce prix ne comprend pas le chargement et le transport)	La tonne	270 €
- traitement et élimination des déchets collectés (ce prix ne comprend pas le chargement et le déchargement des déchets)	La tonne	175 €

Le tonnage pris en compte est celui figurant sur le bon de pesée du centre de traitement

• INTERVENTION DU PERSONNEL

- intervention d'un agent d'entretien de jour (entre 5h et 19h)	La vacation de 6h	190 €
- intervention d'un agent d'encadrement	La vacation de 6h	220 €

• LUTTE ANTI GRAFFITI

- application de produits préventifs	gratuit
- enlèvement de graffiti	gratuit

Dans le cas où des personnes seraient prises sur le fait, il sera appliqué une demande de remboursement de frais basée sur le prix du marché majoré des frais forfaitaires de dossier.

Ville plus verte et plus durable

DIRECTION DE L'URBANISME
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
40 rue Fauchier - 13002 MARSEILLE
Tél : 04 91 55 33 07

Délibérations n°16/0494/UAGP du 27 juin 2016 (documents mis en vente au public et photocopies) et n°20/0074/UAGP (gratuité des documents communiqués au public)

Imputation budgétaire

service 80001

fonction : 820 (aménagements urbains - services communs)

nature : 7088 (abonnement et vente d'ouvrages)

DOCUMENTS ET COPIES MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC

Le Plan local d'Urbanisme (PLU) modifié par DCC le 18 décembre 2006 et approuvé par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine du 28 juin 2013

La communication des documents peut être effectuée par consultation gratuite sur place, sur clé USB fournie par le demandeur, par impression gratuite de photocopies au format A4 ou A3, par courrier électronique ou par publication en ligne sur le site Internet de la Ville de Marseille.

DIRECTION DES RÉGIES

91, Bd Camille Flammarion - 13004 MARSEILLE

Tél : 04 91 55 17 55

Délibération n°18/1070/EFAG du 20 décembre 2018 (tarification des locations de matériel Approbation du règlement de location)
Imputation budgétaire Service 52403 Fonction : 020 (administration générale) Nature : 70878 (remboursement de frais par d'autres redevables) Nature : 7711 (dédits et pénalités perçus)

PRÊTS DE MATÉRIEL

• LISTE DU MATÉRIEL A DISPOSITION (coût et pénalités) au :

DIRECTION DES RÉGIES

SERVICE MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES ET SPORTIVES

7 avenue des Aygaldes 13015 Marseille

téléphone 04 91 55 17 72 ou 04 91 55 17 31

Désignation	Prix unitaire neuf	Forfait prêt location unitaire par jour
- chevalet d'exposition	105,00 €	5,00 €
- drapeau VDM 80x120	40,00 €	2,00 €
- grille caddie	200,00 €	10,00 €
- pavillon croix bleue 300x200	80,00 €	4,00 €
- potelets (par 2) avec cordon bleu	250,00 €	10,00 €
- pupitre bois neutre	300,00 €	15,00 €
- bancs	110,00 €	5,50 €
- chaise	50,00 €	3,00 €
- table	100,00 €	7,50 €
- plateau tréteaux	100,00 €	7,50 €
- isoloir 1 place PMR	300,00 €	10,00 €
- urne 800 bulletins sans compteur	250,00 €	10,00 €
- plot béton	12,00 €	1,00 €
- plot plastique	20,00 €	2,00 €
- brides de fixation	10,00 €	1,00 €
- jambes de force	36,00 €	2,00 €
- barrières Heras	50,00 €	3,00 €
- barrières VAUBAN 1 à 100	50,00 €	1,50 €
- barrières VAUBAN 101 à 500	50,00 €	1,00 €
- barrières VAUBAN 501 et plus	50,00 €	0,75 €
- bottes de paille + enveloppe	20,00 €	1,00 €
- cône de voirie	13,00 €	1,00 €
- podium 1 2 3	240,00 €	12,00 €
- podium – le m²	211,00 €	10,00 €
- podium olympique collectif	1 494,00 €	80,00 €
- table tennis de table	800,00 €	50,00 €
- tapis scolaire	110,00 €	6,00 €
- tatamis 200 X 100 ep. 5 cm	130,00 €	7,00 €
- tribune de 100 places	10 000,00 €	1 200,00 €

Si dégradation OU non restitution dans les délais OU perte : 60 % du neuf

Ville plus verte et plus durable**RÉGIES****COÛT DE LIVRAISON**

Forfait chargement, déchargement et transport

Deux options :

OPTION A – Transport non compris le rempli

OPTION B – Transport « aller-retour »

	OPTION A *	OPTION B *
- véhicule léger 3t5 16 m ³ plateau bâché hayon 2 x 4 x 2	60,00 €	120,00 €
- véhicule poids lourd 19 m ³ plateau ridelles	100,00 €	200,00 €

* *pour un véhicule*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS PROCHE, PLUS JUSTE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS PROCHE, PLUS JUSTE.....	page 51
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE.....	52
SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ ET ÉTAT CIVIL.....	52
BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ.....	52
DIRECTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES.....	53
SERVICE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES.....	54
SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX.....	61
DIRECTION DES ÉLECTIONS.....	65
DIRECTION DE LA SANTÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION.....	66
SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPES.....	66
HYGIÈNE PUBLIQUE.....	66
VACCINATION.....	66
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ.....	68
POLICE MUNICIPALE.....	68
DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT.....	69
SERVICE DU CONTRÔLE DES VOITURES PUBLIQUES.....	69
SERVICE DU STATIONNEMENT.....	71
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SÉCURITÉ.....	76
FOURRIÈRE.....	76
TARIFS RÉGLEMENTÉS.....	76
TARIFS PROPOSÉS PAR LA DÉLÉGATAIRE.....	77
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION.....	78
SERVICE FAMILLE ET SENIORS.....	78
SENIORS.....	78
SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX.....	80
CITE DES ASSOCIATIONS.....	80

Ville plus juste plus sûre plus proche

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ ET ÉTAT CIVIL

BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ

33, rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 55 46 01

Délibération n° 07/1320/EFAG du 10 décembre 2007,
convention Ville/Sté Photomaton SAS N°14/80203 du 10 novembre 2013
- avenant modifiant l'article 5 des tarifs en cours -

imputation budgétaire

service 30443

fonction : **020** (administration générale de la collectivité)
nature **7588** (remboursement de frais sur produits divers de gestion courante)
(par reversements effectués par le concessionnaire)

CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET PHOTOCOPIEURS

mis à disposition du public dans les bureaux municipaux de proximité

- photographie

- la planche de 5 photographies d'identité	5,00 €
--	---------------

– photocopie

- l'unité	0,10 €
-----------	---------------

DIRECTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

380, rue Saint Pierre – 13005 Marseille
Régie Municipale des Pompes Funèbres
tél : 04 91 55 35 35
Cimetières Communaux
Tél : 04 91 14 67 00

Délibérations n° 91/408/AG du 22 juillet 1991 (cimetière des Aigalades), n° 91/783/AG du 20 décembre 1991 (cimetière des Vaudrans), n° 00/512/FAG du 29 mai 2000 (concessions au carré musulman), n°03/1101/EFAG du 15 décembre 2003 (dépositaire), n° 06/744/EFAG du 17 juillet 2006 (prix de vente des caveaux aménagés par l'Administration Municipale), n° 06/929/EFAG (inhumation de sacs de cendres par l'association pour la promotion des dons de corps), n° 06/1090/EFAG du 13 novembre 2006 (3^e tranche des Vaudrans), n°08/0552/SOSP du 30 juin 2008 (création d'un carré dédié aux personnes de confession israélite), n°11/0308/SOSP du 4 avril 2011 (revente de monuments, stèles et édifices lors des reprises de concessions), n°21/0188/AGE du 2 avril 2021 (révision des tarifs des produits et services funéraires) et n°21/0179/AGE du 2 avril 2021 (tarifs concessions funéraires et revente des matériaux et caveaux édifiés sur les concessions reprises)

imputation budgétaire

Budget Annexe des Pompes Funèbres service 30313

pour fournitures et prestations :

nature **707** (vente de marchandises)

pour exhumation, transferts, transport, funérarium

natures **706** (prestations de services)

pour cuves et caveaux :701 (vente de produits finis)

Budget général

pour les Cimetières service 30323

fonction : **026** (cimetières)

70311 (concessions dans les cimetières), **7588** (produits divers de gestion courante)

Sur proposition de la Cour des Comptes, [la loi de finance 2021](#) supprime la possibilité aux communes d'instaurer ces trois taxes funéraires :

- La taxe de crémation (elle diffère de la **redevance de crémation** qui est due pour les prestations techniques réalisées par le crématorium)
- La taxe d'inhumation
- La taxe sur le convoi funéraire

Cette suppression de recettes pour les communes sera sans compensation.

Ville plus juste plus sûre plus proche

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**SERVICE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES****CERCUEILS ET ENVELOPPES MÉTALLIQUES**

Le taux de TVA est celui actuellement en vigueur (20 %)

	HT	TTC
CERCUEIL ÉCONOMIQUE EN BOIS TENDRE MASSIF (MORGIOU)		
0m60 à 0m80	193,98 €	232,78 €
1m20	193,98 €	232,78 €
1m60	193,98 €	232,78 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	270,07 €	324,08 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 12 à 17	362,86 €	435,43 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 18 à 20	362,86 €	435,43 €
CERCUEIL ENTRÉE DE GAMME EN BOIS TENDRE TEINTE MASSIF (FROUL)		
0m60 à 0m80	319,19 €	383,03 €
1m20	319,19 €	383,03 €
1m60	0,00 €	383,03 €
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	420,45 €	504,54 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 12 à 17	461,17 €	553,40 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 18 à 20	461,17 €	553,40 €
CERCUEIL ENTRÉE DE GAMME EN BOIS TENDRE BLANC MASSIF (POMEGUES)		
0m60 à 0m80	333,33 €	400,00 €
1m20	333,33 €	400,00 €
1m60	333,33 €	400,00 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	433,33 €	520,00 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 12 à 17	475,00 €	570,00 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 18 à 20	475,00 €	570,00 €
CERCUEIL CRÉMATION QUALITÉ SUPÉRIEURE (L'ESTAQUE)		
0m60 à 1m60	320,26 €	384,31 €
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	553,56 €	664,27 €
dimensions spéciales (hors normes)	654,67 €	785,60 €
CERCUEIL CRÉMATION LUXE (SORMIOU)		
0m60 à 1m60	535,34 €	642,41 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	714,30 €	857,16 €
dimensions spéciales (hors normes)	795,13 €	954,16 €
BOITE A OSSEMENTS		
0m90	125,00 €	150,00 €
1m60	135,00 €	162,00 €
1m85	140,00 €	168,00 €
CERCUEIL ENTREE DE GAMME CHÊNE BLANC MASSIF (LUMINY)		
0m60 à 0m80	486,45 €	583,74 €
1m20	486,45 €	583,74 €
1m60	486,45 €	583,74 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	638,96 €	766,75 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 12 à 17	820,37 €	984,44 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 18 à 20	820,37 €	984,44 €
CERCUEIL CHÊNE COLORIS NOIR (RIOU)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	638,96 €	766,75 €
dimensions spéciales (hors normes)	820,37 €	984,44 €

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

	HT	TTC
CERCUEIL CÉRUSE (TIBOULEN)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	587,82 €	705,38 €
dimensions spéciales (hors normes)	636,11 €	763,33 €
CERCUEIL ENTREE DE GAMME CHÊNE TEINTE MASSIF (SAMENA)		
0m60 à 0m80	378,63 €	454,36 €
1m20	378,63 €	454,36 €
1m60	378,63 €	454,36 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	554,12 €	664,94 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 12 à 17	882,62 €	1 059,14 €
Dimensions spéciales (hors normes) Taille 18 à 20	882,62 €	1 059,14 €
CERCUEIL TRADITIONNEL EN CHÊNE MASSIF (PLANIER)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	662,00 €	794,40 €
dimensions spéciales (hors normes)	894,95 €	1 073,94 €
CERCUEIL ÉLÉGANT EN CHÊNE MASSIF (PORT MIOU)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	727,00 €	872,40 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 130,06 €	1 356,06 €
CERCUEIL LUXE EN CHÊNE MASSIF (CALLELONGUE)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	852,89 €	1 023,47 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 215,06 €	1 458,07 €
CERCUEIL PRESTIGE EN CHÊNE MASSIF (MAÎRE)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	1 000,87 €	1 201,04 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 397,42 €	1 676,90 €
CERCUEIL ENFANT BLANC OU CHÊNE (tout équipé) inférieur à 0m60 (PORT PIN)		
En Pin Massif, teinté Chêne Clair, Vernis brillant	253,66 €	304,39 €
En Pin Massif, laqué blanc, aspect satiné	253,66 €	304,39 €
En Chêne Massif, teinté Chêne Clair, Vernis brillant	253,66 €	304,39 €
En Chêne Massif, laqué blanc, aspect satiné	253,66 €	304,39 €
ENVELOPPE MÉTALLIQUE		
Pour cercueil de 0m60 à 1m85 et plus	449,91 €	539,89 €
Pour cercueil de 85 cm à 1 mètre de largeur	449,91 €	539,89 €
Pour cercueil prestige	449,91 €	539,89 €
ENVELOPPES CHÊNE EXHUMATION		
0m60 à 1m60	429,90 €	515,88 €
1m85, 2m00 et grandes largeurs	656,52 €	787,82 €
Plus de 2m00	785,61 €	942,73 €
ENVELOPPE MARITIME POUR CERCUEIL		
0m60 à 1m60	241,82 €	290,18 €
1m85, 2m00 et grandes largeurs	366,18 €	439,42 €
Plus de 2m00	437,54 €	525,05 €

Ville plus juste plus sûre plus proche

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**URNES, QUINCAILLERIE ET CAPITONNAGE****URNES TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %**

	HT	TTC
Bac à cendres	30,00 €	36,00 €
Urne pour dispersion	33,33 €	40,00 €
Urne métal « THEOS » divers coloris	54,17 €	65,00 €
Urne métal avec décor	83,33 €	100,00 €
Urne bois	85,41 €	102,49 €
Urne en fibre de verre et résine	99,81 €	119,77 €
Urne biodégradable	134,68 €	161,62 €
Urne luxe	150,00 €	180,00 €
Urne pierre	179,17 €	215,00 €
Urne enfant modèle luxe	40,00 €	48,00 €
Urne enfant modèle supérieur	35,00 €	42,00 €

QUINCAILLERIE FUNÉRAIRE TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

ENFANT		
Croix	12,04 €	14,45 €
Poignée	5,97 €	7,16 €
Plaque	5,15 €	6,18 €
Motif enfant emblème non religieux	20,00 €	24,00 €
Croissant étoile	35,83 €	43,00 €
DIVERS		
Croissant	29,17 €	35,00 €
Étoile de David	29,17 €	35,00 €
Croix Orthodoxe	29,17 €	35,00 €
Croix Arménienne	74,75 €	89,70 €
Emblème non religieux	29,17 €	35,00 €
QUINCAILLERIE FUNÉRAIRE		
Croix	29,17 €	35,00 €
Poignée (unité)	10,00 €	12,00 €
Tire-fond (unité)	2,44 €	2,93 €
Plaque	17,62 €	21,14 €

**CAPITONNAGE DE CERCUEIL TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %
comprenant 1 matelas, 1 linceul, cotés et 1 oreiller**

Capiton pour prestations minimales taffetas blanc	33,00 €	39,60 €
Taffetas de qualité supérieure	67,00 €	80,40 €
Satin uni	100,00 €	120,00 €
Satin décoré	100,00 €	120,00 €
Satin imprimé fleuri	100,00 €	120,00 €
Satin avec motif	150,00 €	180,00 €
Flavia	150,00 €	180,00 €
Arabesque	150,00 €	180,00 €
Velours	150,00 €	180,00 €
Fibre naturelle	170,00 €	204,00 €
Capitonnage cercueil enfant jusqu'à 1m60	58,33 €	70,00 €

FOURNITURES DIVERSES TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

Housse biodégradable	29,17 €	35,00 €
Housse biodégradable 2m10 et plus	54,17 €	65,00 €
Registre de condoléance	38,00 €	96,00 €

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**PERSONNELS ET VÉHICULES****FORMALITÉS TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %**

	HT	TTC
Accomplissement des formalités (déclaration de décès, autorisations funéraires et bureau des concessions)	140,00 €	168,00 €
Formalités réglementation (autorisations funéraires)	60,00 €	72,00 €
Formalités internationales	145,34 €	174,41 €

REMISE ET LIVRAISON DE FOURNITURES FUNÉRAIRES TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

Remise de fournitures (cercueils, urnes, quincaillerie, ...) sans livraison	33,33 €	40,00 €
Remise de fournitures avec livraison	62,50 €	75,00 €
Remise de fournitures avec livraison pour mise en bière spéciale (corps contagieux)	167,50 €	201,00 €

MISES EN BIÈRE SPÉCIALES

Mise en bière spéciale (contagieuse)	102,90 €	123,48 €
Mise en bière spéciale (contagieuse) Hors commune	160,00 €	192,00 €
Soudage à chaud ou collage à froid	83,97 €	100,76 €
Dessoudage	57,42 €	68,90 €

TRANSPORT SANS CERCUEIL JUSQU'À 100 KMS ALLER RETOUR

Transport		
Marseille transport jour	180,00 €	198,00 €
Marseille transport nuit 21h/6h	247,60 €	272,36 €
Marseille (dimanche, fériés)	247,60 €	272,36 €
Hors commune transport jour	232,60 €	255,86 €
Hors commune transport nuit 21h/6h	314,90 €	346,39 €
Hors commune (dimanche, fériés)	348,90 €	418,68 €
Hors commune le km jour et semaine (au delà de 100 kms A/R)	1,17 €	1,29 €
Transport soin funérarium et domicile	247,89 €	272,68 €
Transport soin funérarium et domicile (dimanche, fériés)	371,83 €	409,01 €
Transport soin funérarium et domicile hors commune (100 kms A/R)	348,86 €	383,75 €
Transport soin funérarium et domicile hors commune (dimanche, fériés)	523,30 €	575,63 €
Brancardier		
1 brancardier	60,00 €	72,00 €
1 brancardier (dimanche, fériés)	70,00 €	84,00 €
1 brancardier hors commune	120,00 €	144,00 €
1 brancardier hors commune (dimanche, fériés)	140,00 €	168,00 €
Transport avant obsèques par porteurs (corps contagieux)		
1 porteur transport spécial Marseille	60,00 €	72,00 €
1 porteur transport spécial Hors commune	110,00 €	132,00 €

TRANSPORT AVEC CERCUEIL

Personnel de convoi au taux actuellement en vigueur : 20 %		
Chef de convoi Marseille	58,33 €	70,00 €
Chef de convoi hors commune	91,63 €	110,00 €
1 porteur Marseille	41,67 €	50,00 €
1 porteur hors commune	83,33 €	100,00 €
Véhicule avec chauffeur au taux actuellement en vigueur : 10 %		
Corbillard	100,00 €	110,00 €
Véhicule de transport de fleurs	100,00 €	110,00 €
Véhicule de suite jusqu'à 7 personnes	166,67 €	183,34 €
Véhicule de suite au-delà 7 personnes	166,67 €	183,34 €
Transport du corps d'un enfant présenté sans vie	50,00 €	55,00 €

Ville plus juste plus sûre plus proche

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**PERSONNELS ET VÉHICULES**

Transport avec cercueil hors commune jusqu'à 200 km A/R	HT	TTC
Transport jour	319,53 €	351,48 €
Transport nuit 21h/6h	479,29 €	527,22 €
Le km à partir du lieu de pris en charge	2,20 €	2,42 €
Transport dimanche jour férié	479,29 €	527,22 €
Transport nuit 21h/6h dimanche et jour férié	479,29 €	527,22 €
Le km à partir du lieu de pris en charge	1,54 €	1,69 €
Transport avec cercueil hors commune au-delà de 200 km A/R		
Hors commune : prise en charge	348,86 €	383,75 €
Km Aller Retour jour au-delà de 200 kms	2,20 €	2,42 €
Km Aller Retour (dim. fériés et nuits) au-delà de 200 kms	2,50 €	2,75 €
Prestations réalisées à la demande d'établissements hospitaliers		
Tarifs selon convention en vigueur		

PRESTATIONS FUNÉRARIUM ET CIMETIÈRE**PRESTATIONS ET SOINS DIVERS****TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %**

Toilette mortuaire et habillage des corps		
Du lundi au dimanche y compris jours fériés sur Marseille	150,00 €	180,00 €
Du lundi au dimanche y compris jours fériés hors commune	163,33 €	196,00 €
Soins de conservation des corps		
Du lundi au dimanche y compris jours fériés sur Marseille	286,84 €	344,21 €
Du lundi au dimanche y compris jours fériés hors commune	332,88 €	399,46 €
Soins du visage	55,83 €	67,00 €
Soins du visage dimanche et jours fériés hors commune	185,00 €	222,00 €
Restauration de corps sur Marseille et hors commune	275,67 €	330,80 €
Enlèvement d'un stimulateur cardiaque sur Marseille	118,75 €	142,50 €
Enlèvement d'un stimulateur cardiaque hors commune	158,75 €	190,50 €
Salle de cérémonie et de convivialité		
Salle de cérémonie (corps présent au funérarium)	75,00 €	90,00 €
Salle de cérémonie pour « célébration du souvenir »	50,00 €	60,00 €
Salle de cérémonie en prestation unique (corps non présent au funérarium)	100,00 €	120,00 €
Salle de convivialité (corps présent au funérarium)	91,67 €	110,00 €
Salle de convivialité en prestation unique (corps non présent au funérarium)	116,67 €	140,00 €
Salle de cérémonie et convivialité (corps présent au funérarium)	150,00 €	180,00 €
Salle de cérémonie et convivialité en prestation unique (corps non présent au funérarium)	200,00 €	240,00 €
Nettoyage de la salle de cérémonie au funérarium en cas de désordre constaté	95,83 €	115,00 €
Chambre funéraire		
Séjour en chambre funéraire par tranche de 24 heures	66,67 €	80,00 €
Séjour en chambre funéraire pour un enfant présenté sans vie / forfait 10 jours	66,67 €	80,00 €
Location salle de préparation des corps / tarif horaire	41,67 €	50,00 €
Salon funéraire		
Dépôt du corps en salon moins d'une heure	16,67 €	20,00 €
Dépôt du corps en salon deux heures	29,17 €	35,00 €
Dépôt du corps en salon / demi journée	45,83 €	55,00 €
Salon veillée pour une nuit	91,67 €	110,00 €
Droit entrée funérarium (forfait comprenant la salle de soins et 1 heure de salon)	79,17 €	95,00 €

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**VENTE DE CAVEAUX NEUFS A L'UNITÉ****TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %**

	Prix HT	Prix TTC
Cavurne 0,50cm x 0,50cm	833,33 €	1 000,00 €
Cavurne 1m x 1m	1 250,00 €	1 500,00 €

VENTE DE CAVEAUX NEUFS (jusqu'à épuisement des caveaux, réalisés par avance et en nombre par la RMPF, encore disponibles en 2021)**TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %**

	Prix HT	Prix TTC
Caveau tous cimetières sauf VAUDRANS	3 200,00 €	3 840,00 €
Caisson – cuve pour concession durée 6 ans	210,00 €	252,00 €
VAUDRANS		
Caveau	3 600,00 €	4 320,00 €
Type A : ouverture frontale	4 100,00 €	4 920,00 €
Type B : ouverture par le dessus	4 100,00 €	4 920,00 €
Type C : carré 10 ou 12 et légion étrangère carré 21	850,00 €	1 020,00 €
Type D : urnes cinéraires	500,00 €	600,00 €
Type E : volume inférieur (carrés 22, 27, 40 et 41)	1 733,00 €	2 080,00 €
Type F : volume moyen (carrés 22, 27, 40 et 41)	2 200,00 €	2 640,00 €
Type G : volume supérieur (carrés 22, 27, 40 et 41)	4 100,00 €	4 920,00 €

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

FOSSOYAGE	HT	TTC
1 fossoyeur (nombre de fossoyeurs relatifs selon la prestation réalisée)	66,67 €	80,00 €
DÉPOSE, REPOSE ET FABRICATION DE DALLE SITUÉE DEVANT CAVEAU		
Dépose et repose d'une dalle ciment / granito existante	223,00 €	267,60 €
Dépose et repose d'une dalle marbre	469,00 €	562,80 €
Fourniture et pose d'une dalle en ciment	250,00 €	300,00 €
OUVERTURE ET FERMETURE DE SÉPULTURE		
Caveaux	150,00 €	180,00 €
Cases cathédrales	80,00 €	96,00 €
Terrain commun ou pleine terre	100,00 €	120,00 €
Concession corps crématisé ou colombarium	20,00 €	24,00 €
EXHUMATION, RÉDUCTION ET TRANSFERT		
1ère urne exhumée	80,00 €	96,00 €
Chaque urne supplémentaire	20,00 €	24,00 €
1 ^{er} cercueil exhumé	165,00 €	198,00 €
Chaque cercueil supplémentaire	50,00 €	60,00 €
Arrangement de cercueils dans caveau	150,00 €	180,00 €
Réduction premier corps	165,00 €	198,00 €
Réduction des corps supplémentaires (par crânes)	90,00 €	108,00 €
Enlèvement de pacemaker sur corps exhumé	100,00 €	120,00 €
OPÉRATIONS CINÉRAIRES		
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	62,50 €	75,00 €
Scellement d'une urne sur tombeau	50,00 €	60,00 €
Transports divers Taux de TVA à 10 %		
Puisage	180,00 €	198,00 €
Puisage hors commune	230,00 €	253,00 €
Km puisage	1,54 €	1,69 €
Transport de corps exhumés dans Marseille du lundi au samedi (urne ou cercueil)	50,00 €	55,00 €
Transport de corps exhumés du lundi au samedi hors commune	310,52 €	341,57 €
Transport d'urne hors commune	92,00 €	101,20 €
Km transport hors commune	2,20 €	2,00 €

Ville plus juste plus sûre plus proche

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**

Fournitures funéraires Taux de TVA à 20 %		
Housse pour transport en cercueil	46,92 €	56,30 €
Cartouche filtre pour case	20,00 €	24,00 €
Cartouche filtre pour caveau	20,00 €	24,00 €
Nouveau cercueil (si besoin)	Catalogue cercueils	

INCINÉRATION DE PIÈCES ANATOMIQUES Métropole AMP et divers établissements hospitaliers publics ou privés)

(voir tarifs Métropole AMP)

GRATUITE DES FRAIS D'OBSÈQUES

Les dispositions de la délibération n°74/134/SP du 25 février 1974 sont abrogées, hormis pour ce qui concerne les victimes de catastrophes, pour lesquelles la gratuité des frais d'obsèques est approuvée.

Les dépenses correspondantes avancées par le Budget Annexe de la Régie Municipale (au prix coûtant) feront l'objet d'un remboursement par le Budget Général.

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX
(POUR TOUS CIMETIÈRES CONFONDUS)**

CONCESSIONS TEMPORAIRES	Superficie	Ville	CCAS	PRIX
Concessions de six ans comportant un caisson aménagé (uniquement pour les renouvellements)	2,64 m ²	94 €	46 €	140 €
Concessions de quinze ans terre	2,00 m ²	314 €	157 €	471 €
Concessions de quinze ans bâties, comportant un caisson aménagé	diverses	314 €	157 €	471 €

CONCESSIONS TRENTENAIRES DANS LES RANGS

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,40 m ² à 2,70 m ² avec ou sans caisson aménagé	485 €	243 €	758 €
2,80 m ²	746 €	373 €	1 119 €
3,30 m ²	857 €	429 €	1 286 €
3,60 m ²	968 €	484 €	1 452 €
4,50 m ²	1 285 €	643 €	1 928 €
5,30 m ²	1 453 €	726 €	2 179 €
5,80 m ²	1 719 €	859 €	2 578 €

CONCESSIONS TRENTENAIRES ANGULAIRES

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,80 m ²	917 €	459 €	1 376 €
3,30 m ²	1 090 €	545 €	1 635 €
3,60 m ²	1 192 €	596 €	1 788 €
4,50 m ²	1 615 €	807 €	2 422 €
5,30 m ²	1 836 €	918 €	2 754 €

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES DANS LES RANGS

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,40 m ² à 2,70 m ² avec ou sans caisson aménagé	935 €	468 €	1 403 €
2,80 m ²	1 192 €	596 €	1 788 €
3,30 m ²	1 393 €	696 €	2 089 €
3,60 m ²	1 492 €	746 €	2 238 €
4,50 m ²	2 040 €	1 020 €	3 060 €
5,30 m ²	2 331 €	1 165 €	3 496 €
5,80 m ²	2 684 €	1 342 €	4 026 €

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES ANGULAIRES

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,80 m ²	1 416 €	708 €	2 124 €
3,30 m ²	1 651 €	826 €	2 477 €
3,60 m ²	2 109 €	1 055 €	3 164 €
4,50 m ²	2 479 €	1 239 €	3 718 €
5,30 m ²	2 855 €	1 428 €	4 283 €
5,80 m ²	3 275 €	1 638 €	4 913 €

Ville plus juste plus sûre plus proche

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**CONCESSIONS CINQUANTENAIRES ISOLÉES**

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
3,30 m ²	2 061 €	1 030 €	3 091 €
3,60 m ²	2 273 €	1 137 €	3 410 €
4,50 m ²	3 375 €	1 687 €	5 062 €
5,30 m ²	3 893 €	1 946 €	5 839 €
5,80 m ²	4 481 €	2 241 €	6 722 €
6,70 m ²	5 167 €	2 584 €	7 751 €

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES « Grande Allée »

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
5,50 m ²	4 239 €	2 119 €	6 358 €
6,20 m ²	4 779 €	2 390 €	7 169 €
6,80 m ²	5 239 €	2 620 €	7 859 €
7,00 m ²	5 399 €	2 699 €	8 098 €
9,70 m ²	7 477 €	3 739 €	11 216 €
9,85 m ²	7 593 €	3 796 €	11 389 €
11,55 m ²	8 903 €	4 451 €	13 354 €

CONCESSIONS PERPÉTUELLES DANS LES RANGS

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,40m ² à 2,70m ² avec ou sans caisson aménagé	2 113 €	1 057 €	3 170 €
2,80 m ²	3 742 €	1 871 €	5 613 €
3,30 m ²	4 491 €	2 245 €	6 736 €
3,60 m ²	4 844 €	2 422 €	7 266 €
4,50 m ²	6 604 €	3 302 €	9 906 €
5,30 m ²	7 591 €	3 795 €	11 386 €
5,80 m ²	8 849 €	4 425 €	13 274 €

CONCESSIONS PERPÉTUELLES ANGULAIRES

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,80 m ²	5 283 €	2 641 €	7 924 €
3,30 m ²	6 207 €	3 103 €	9 310 €
3,60 m ²	6 736 €	3 368 €	10 104 €
4,50 m ²	9 245 €	4 622 €	13 867 €
5,30 m ²	10 610 €	5 305 €	15 915 €
5,80 m ²	12 282 €	6 141 €	18 423 €

CONCESSIONS PERPÉTUELLES ISOLÉES

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
3,30 m ²	7 309 €	3 654 €	10 963 €
3,60 m ²	8 057 €	4 029 €	12 086 €
4,50 m ²	11 975 €	5 988 €	17 963 €
5,30 m ²	13 779 €	6 890 €	20 669 €
5,80 m ²	15 893 €	7 946 €	23 839 €
6,70 m ²	18 314 €	9 157 €	27 471 €

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**CONCESSIONS PERPÉTUELLES « Grande Allée »**

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
5,50 m ²	15 033 €	7 517 €	22 550 €
6,20 m ²	16 946 €	8 473 €	25 419 €
6,80 m ²	18 586 €	9 293 €	27 879 €
7,00 m ²	19 134 €	9 567 €	28 701 €
9,70 m ²	26 514 €	13 257 €	39 771 €
9,85 m ²	26 923 €	13 462 €	40 385 €
11,55 m ²	31 571 €	15 785 €	47 356 €

CAVURNES -CONCESSIONS PERPÉTUELLES POUR CORPS INCINÉRÉS

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
0,50 x 0,50	837 €	418 €	1 255 €
1m x 1m	1 673 €	836 €	2 509 €

**CONCESSIONS PERPÉTUELLES AVEC CREUSEMENT PROFOND
(+ de 2,30m de profondeur – sous réserve de faisabilité technique)**

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
2,40m ² à 2,70m ²	4 227 €	2 114 €	6 341 €

CASES POUR CORPS INCINÉRÉS OU COLOMBARIUM

DUREE	Ville	CCAS	PRIX
15 ans	358 €	179 €	537 €
30 ans	716 €	358 €	1 074 €
50 ans	1 193 €	596 €	1 789 €

CASES EN ÉLÉVATION INDIVIDUELLES

DURÉE	Ville	CCAS	PRIX
15 ans	806 €	26 €	832 €
30 ans	1 672 €	26 €	1 698 €
50 ans	2 962 €	26 €	2 988 €

SÉJOUR EN CAVEAU PROVISOIRE

Case en élévation (cercueil zinc obligatoire et durée de 6 mois maximum)	tarif mensuel	108 €
--	---------------	--------------

NÉCROPOLE DES VAUDRANS**Concessions perpétuelles Carré 27 (par emplacement dans la concession)**

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX
1,80 m ²	807 €	404 €	1 211 €

**Concessions individuelles Carrés 15 et 21
Superficie 2,64 m²**

DUREE	Ville	CCAS	PRIX
30 ans	511 €	255 €	766 €
50 ans	805 €	403 €	1 208 €
Perpétuelle	2 113 €	1 057 €	3 170 €

Ville plus juste plus sûre plus proche

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**CAVEAUX ET MONUMENTS issus de reprises – 2021**

Pierre tombale	Granito Pierre tendre	Pierre de Cassis	Granit Marbre
Très bon état	300 €	700 €	1 300 €
Bon état	250 €	500 €	1 000 €
Etat moyen	200 €	300 €	700 €
Mauvais état	destruction	destruction	destruction

Pierre tombale + stèle	Granito Pierre tendre	Pierre de Cassis	Granit Marbre
Très bon état	700 €	1 200 €	1 700 €
Bon état	500 €	1 000 €	1 500 €
Etat moyen	300 €	800 €	1 300 €
Mauvais état	destruction	destruction	destruction

	Chapelle	Caveaux	Cuve
Très bon état	4 000 €	2 000 €	1 000 €
Bon état	3 800 €	1 800 €	800 €
Etat moyen	3 600 €	1 600 €	600 €
Mauvais état	destruction	destruction	destruction

Très bon état : ne nécessite aucun travaux hormis la gravure

Bon état : nécessite des travaux de rénovation et de gravure

État moyen : nécessite des travaux de rénovation et de gravure

DIRECTION DES ÉLECTIONS

33, rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 55 49 45

Délibérations n° 06/1076/EFAG du 13 novembre 2006 (tarif des étiquettes fournies à la Préfecture pour l'envoi aux électeurs de la propagande électorale), n° 06/1075/EFAG du 13 novembre 2006 (reproduction des listes électorales)

imputation budgétaire

service 30433

fonction : **022** (administration générale de l'État)

nature : **7588** (produits divers de gestion courante)

Régie clôturée à compter du 01/04/2019

DROITS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS ÉLECTORAUX

I. Reproduction de listes électorales et tableaux

Support informatique	par voie électronique	Gratuit
	par clé USB	Gratuit

II. Documents relatifs à l'organisation et au déroulement de scrutins

consultation uniquement	Gratuit
---	----------------

III. Étiquettes pour la Préfecture

Les étiquettes sont destinées à l'envoi de la propagande électorale – format A4 (0,0082 € l'étiquette)	la page de 16 étiquettes	0,13 €
--	-----------------------------	---------------

Ville plus juste plus sûre plus proche

DIRECTION DE LA SANTÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPES

23, rue Louis Astruc - 13005 MARSEILLE

Tél : 04 91 55 32 58

Délibérations n° 04/68/EHCV du 5 février 2004 (tarification des opérations de dératisation, désinsectisation, désinfection et vaccination), n°10/1024/SOSP du 25 octobre 2010 (tarification des opérations de vaccination), n°12/246/SOSP du 19 mars 2012 (tarifs vaccins de voyage au centre de vaccination), n°18/0702/DDCV du 8 octobre 2018 (tarification des vaccins au centre de vaccinations) et n°19/0109/DDCV du 1^{er} avril 2019 (fixation tarifs de nouveaux vaccins)

imputation budgétaire

service 30703

fonction 510 (santé - services communs)

Vaccinations nature : 70688 (prestation de service - autres redevables et droits)

HYGIÈNE PUBLIQUE

DÉRATISATION

- le mètre linéaire	0,50 €
- avec un seuil minimum de taxation de	8,00 €

DÉSINSECTISATION

- le mètre linéaire (liquides)	1,30 €
- le m ³ (nébulisation)	1,00 €
- avec un seuil minimum de taxation de	8,00 €

DÉSINFECTION

- locaux (le m ³)	1,15 €
- tapis (le m ²)	1,15 €
- fripes (le Kg)	1,15 €
- sommiers (la pièce)	3,85 €
- avec un seuil minimum de taxation de	8,00 €

VACCINATION

VACCINATIONS (tarif à l'injection)

- fièvre jaune	55,00 €
- hépatite A enfant	20,00 €
- hépatite A adulte	30,00 €
- hépatite A + B adulte	50,00 €
- hépatite A + B enfant	25,00 €
- typhoïde	35,00 €
- méningite à méningocoques A + C	55,00 €
- méningocoque B	90,00 €
- encéphalite à tique	45,00 €
- conjugué contre les méningocoques (A+C+Y+W135)	55,00 €
- rage	50,00 €
- encéphalite japonaise	95,00 €
- hépatite A et typhoïde (vaccin combiné)	50,00 €
- grippe	11,00 €
- leptospirose	150,00 €
- varicelle	45,00 €

SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPES**CARNET DE SANTÉ INTERNATIONAL**

- le duplicata	8,00 €
----------------	---------------

Les vaccins ci-après sont délivrés et injectés gratuitement

- méningocoques C
- rougeole
- hépatite B (enfant + adulte)
- rougeole, oreillons, rubéole
- diphtérie, tétanos, poliomyélite (enfant + adulte)
- diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche acellulaire (enfant +adulte)
- diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche acellulaire et haemophilus influenzae
- diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche acellulaire, haemophilus influenzae et hépatite B
- tétravalent contre le papillomavirus humain
- tuberculose
- zona
- pneumocoque

- consultation médicale de conseils aux voyageurs	gratuit
---	----------------

Ville plus juste plus sûre plus proche

DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ

POLICE MUNICIPALE
223, Bd de Plombières - 13003 MARSEILLE
Tél : 04 91 55 14 44

Délibération n°18/0372/SOSP du 25 juin 2018 (prestations de la Police Municipale)
imputation budgétaire service 13002 fonction : 112 (police municipale) natures : 7588 (produits divers de gestion courante)

Tarifs prévus dans le cas où certaines interventions de Police Municipale, justifiées par l'intérêt général, ont pour effet de satisfaire un intérêt privé annexe.

Ces dispositions seront appliquées quand les missions demandées excèdent le cadre normal de celles relevant du service, dès lors que toutes les conditions de sécurité sont réunies, et les missions ordinaires prioritaires assurées.

Les manifestations concernées sont notamment :

- les tournages de films,
- la présentation de produits sur la voie publique, à caractère commercial,
- les manifestations festives privées à caractère payant,
- les cérémonies

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATÉRIEL

- forfait de base 2 agents / 2 heures	200,00 €
- coût d'un agent supplémentaire / heure supplémentaire	50,00 €
- majoration dépassement hors amplitude horaire (applicable sur le volume horaire en dehors du créneau 6h / 20h)	20 %
- majoration pour mise à disposition d'équipages dimanches et jours fériés	50 %

Par ailleurs, dans le cadre de certaines manifestations ayant un caractère exceptionnel, nécessitant un dispositif de sécurité d'intérêt général et permettant à la Ville de Marseille de bénéficier de retombées économiques et culturelles positives, l'administration se réserve le droit d'appliquer une exonération totale ou partielle du montant à facturer.

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT**SERVICE DU CONTRÔLE DES VOITURES PUBLIQUES****45, rue Aviateur-Lebrix -13009 MARSEILLE****tél : 04 91 29 33 60**

Délibérations n°18/1043/DDCV du 20 décembre 2018 (reconduction des tarifs autopartage) , n°19/1020/DDCV du 25 novembre 2019 (reconduction tarifs droits de stationnement taxis et ajustement tarifs autocars et droits divers), n°20/0172/EFAG du 27 juillet 2020 (réfaction de la taxation des autorisations de stationnement et de l'occupation du domaine public communal pour les taxis suite à la période de confinement sanitaire), n°20/0737/EFAG du 21 décembre 2020 (reconduction tarifs droits de stationnement taxis, autocars et droits divers) et n°21/0467/VET du 9 juillet 2021 (exonération autorisations de stationnement et occupation du domaine public communal pour les artisans taxis pour l'année 2021)
imputation budgétaire service 30663 fonction 810 (services urbains – services communs) nature 70328 (autres droits de stationnement et de location)

TARIFS au 1^{er} janvier 2021**I. Voitures automobiles de place avec compteur (voyageurs)**

- voitures avec un seul conducteur par mois	25,05 €
- supplément chauffeur à partir du 2 ^{ème} conducteur par mois	6,65 €
- première redevance exigée au moment de l'attribution d'une autorisation de stationnement	1 279,25 €

II. Véhicules automobiles affectés à un service de voyageurs en commun

- par mois et par place dans le véhicule	1,05 €
--	---------------

III. Tarifs divers

- droits d'homologation de nouveaux modèles de véhicules à usage de taxi	180,20 €
--	-----------------

IV. Auto-partage

Service de location de véhicules 24h sur 24h sur abonnement et pour des courtes durées

- espace de stationnement occupé à titre exclusif pour l'autopartage	par mois et par m ²	1,80 €
--	--------------------------------	---------------

Est approuvée la réfaction de la taxation des autorisations de stationnement et de l'occupation du domaine public communal pour les artisans taxis pour les deux mois sur l'exercice 2020.

Ville plus juste plus sûre plus proche

RÈGLEMENTATION DES VOITURES PUBLIQUES

POUR INFO

Tarifs des taxis dans le département des Bouches-du-Rhône
Décret n°2015-1252 du 7 octobre 2015 relatif aux tarifs des courses de taxis
Arrêté préfectoral 13-2020-01-22-003 du 22 janvier 2020 (tarifs 2020)

Définition des tarifs

TARIF A : course de jour avec retour en charge à la station de 7h à 19h.

TARIF B : course de nuit avec retour en charge à la station de 19h à 7h les jours de la semaine et toute la journée des dimanches et jours fériés.

TARIF C : course de jour avec retour à vide à la station de 7h à 19h.

TARIF D : course de nuit avec retour à vide à la station, de 19h à 7h les jours de la semaine et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Tableau d'utilisation des tarifs

Course avec retour en charge :

- de 7h à 19h tarif A
- de 19h à 7h tarif B
- dimanches et jours fériés tarif B

Course avec retour à vide :

- de 7h à 19h tarif C
- de 19h à 7h tarif D
- dimanches et jours fériés tarif D

Il est rappelé que le 26 décembre n'est pas un jour férié

Valeur des tarifs (quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à **7,30 €** - suppléments inclus)

Prise en charge	2,10 € dans tous les cas. Elle inclut les premiers mètres ou les premières secondes correspondant à 0,10 € de chute au compteur, selon le tarif utilisé
Tarif A	0,93 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 114,94 mètres)
Tarif B	1,20 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 89,29 mètres)
Tarif C	1,86 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 57,47 mètres)
Tarif D	2,40 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 44,64 mètres)
Tarif horaire	29,60 € l'heure d'attente ou de marche lente (soit une chute de 0,10 € toutes les 12,16 secondes)

Minimum de course : **7,30 €** (suppléments inclus)

Les suppléments

- Bagages à main et bagages légers dans l'habitacle		gratuit
- Bagages (nécessitant un équipement extérieur)	par encombrant	2,00 €
- Au-delà de 3 valises ou bagages de taille équivalente	par passager et par encombrant	2,00 €
- A partir de la cinquième personne adulte transportée	par passager	2,50 €
- Péages: pour le parcours en charge exclusivement		facturés en sus

SERVICE DU STATIONNEMENT
Division Stationnement Payant
11, rue des Convalescents -13233 MARSEILLE cedex 2
Tél : 04 91 55 34 22

Délibérations n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 (mesures mises en œuvre en cas de pollution atmosphérique à l'ozone), n°11/0036/DEVD du 7 février 2011 (nouveau délégataire), n°11/0211/DEVD du 4 avril 2011 (modification du délégataire et transfert sociétés dédiées), n°14/0922/DDCV du 15 décembre 2014 (modalités de délivrance vignette Profession Mobile pour les véhicules tout électrique en autopartage), n°15/0575/DDCV du 29 juin 2015 (avenant n°3 à la convention : paiement du stationnement sur voirie par téléphone mobile SMS), n°16/0811/DDCV du 3 octobre 2016 (modifications plages horaires, zonage, tarification et éligibilité), n°17/1874/DDCV du 26 juin 2017 (Forfait de Post Stationnement et convention avec l'ANTAI), n°18/0008/DDCV du 12 février 2018 (autopartage à Marseille) et arrêté n°P1700602 du 2 août 2017 (abonnement pour les personnes à mobilité réduite PMR), n°18/0384/DDCV du 25 juin 2018 (suppression du PIAF et abonnements professions mobiles), n°18/1044/DDCV du 10 décembre 2018 (Encadrement des Engins de Déplacements Personnels sur le territoire de Marseille), n°19/0489/DDCV du 17 juin 2019 (critères d'attribution des abonnements et modification de l'appellation « vignette » en « autorisation de stationnement »), n°19/1050/DDCV du 25 novembre 2019 (renouvellement de la gratuité du stationnement payant pour les véhicules de Police Nationale en intervention), n°20/0171/EFAG du 27 juillet 2020 (prolongation de la durée des abonnements de stationnement payant sur voirie suite à la période de confinement sanitaire), n°20/0552/ECSS du 23 novembre 2020 (prolongation de la durée des abonnements de stationnement payant sur voirie suite à la période de confinement sanitaire), n°20/0746/ECSS du 21 décembre 2020 (Forfait de Post Stationnement et convention avec l'ANTAI) et n°21/0480/AGE du 9 juillet 2021 (tarifs parking Borely avenue Clot Bey)

imputation budgétaire
service 30602

nature **70383** (redevance de stationnement)
nature **70384** (Forfait de post-stationnement)
nature **70328** (autres droits de stationnement et de location)
fonction **810** (services urbains – services communs)

Tarifs au 1^{er} juillet 2019

Possibilité de paiement du stationnement sur voirie par téléphone mobile SMS

suivant avenant n°3 à la convention de délégation de service public n°11/0308

TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LES RÉSIDENTS

(dans la limite de 2 véhicules par foyer fiscal)

• **Frais de gestion de dossier**

- démarche et demande en Agence Commerciale	30,00 €
- démarche et demande dématérialisée par internet	10,00 €

• **Statut particulier pour les résidents**

Formule avec abonnement

- abonnement semestriel	autorisation de stationnement pré payée*	70,00 €
- abonnement annuel	autorisation de stationnement pré payée*	130,00 €

* montant dû et payé à la souscription

Véhicules tout électrique

Abattement de 50 % sur les tarifs des formules d'abonnements semestriels ou annuels pour les véhicules « tout électrique » dont le certificat d'immatriculation mentionne la catégorie EL sur le paramètre P3 (Application des frais de gestion)

- abonnement semestriel	autorisation de stationnement pré payée*	35,00 €
- abonnement annuel	autorisation de stationnement pré payée*	65,00 €

* montant dû et payé à la souscription

Ville plus juste plus sûre plus proche

STATIONNEMENT**Formule sans abonnement**

- ticket journée	horodateur ou téléphone mobile	autorisation de stationnement gratuite valable 1 an	2,00 € *
- ticket semaine (5 jours)			6,00 € *
- ticket 2 semaines (10 jours)			10,00 € *

hors dimanche et jours fériés

avec gratuité le samedi pour les résidents titulaires d'une autorisation de stationnement, dans leur quartier de résidence et dans le(s) quartier(s) limitrophe(s) choisi(s)

** montant payé à l'horodateur avec ticket ou par téléphone mobile*

Aucun remboursement d'abonnement ne sera réalisé pour quelques raisons que ce soit.

Tarifs au 1^{er} janvier 2018
**TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LES NON RÉSIDENTS
VOIES JAUNES EN LONGUE DURÉE**

Zone jaune : maintien des tarifs jusqu'à la 4^{ème} heure et augmentation au-delà pour inciter à la rotation

0 h 30 mns	0,50 €	1 h 16 mns	1,90 €	2 h 9 mns	3,30 €	2 h 51 mns	4,70 €
0 h 33 mns	0,60 €	1 h 20 mns	2,00 €	2 h 12 mns	3,40 €	2 h 54 mns	4,80 €
0 h 36 mns	0,70 €	1 h 24 mns	2,10 €	2 h 15 mns	3,50 €	2 h 57 mns	4,90 €
0 h 39 mns	0,80 €	1 h 28 mns	2,20 €	2 h 18 mns	3,60 €	3 h	5,00 €
0 h 42 mns	0,90 €	1 h 32 mns	2,30 €	2 h 21 mns	3,70 €	3 h 6 mns	5,10 €
0 h 45 mns	1,00 €	1 h 36 mns	2,40 €	2 h 24 mns	3,80 €	3 h 12 mns	5,20 €
0 h 48 mns	1,10 €	1 h 40 mns	2,50 €	2 h 27 mns	3,90 €	3 h 18 mns	5,30 €
0 h 51 mns	1,20 €	1 h 44 mns	2,60 €	2 h 30 mns	4,00 €	3 h 24 mns	5,40 €
0 h 54 mns	1,30 €	1 h 48 mns	2,70 €	2 h 33 mns	4,10 €	3 h 30 mns	5,50 €
0 h 57 mns	1,40 €	1 h 52 mns	2,80 €	2 h 36 mns	4,20 €	3 h 36 mns	5,60 €
1 h	1,50 €	1 h 56 mns	2,90 €	2 h 39 mns	4,30 €	3 h 42 mns	5,70 €
1 h 4 mns	1,60 €	2 h	3,00 €	2 h 42 mns	4,40 €	3 h 48 mns	5,80 €
1 h 8 mns	1,70 €	2 h 3 mns	3,10 €	2 h 45 mns	4,50 €	3 h 54 mns	5,90 €
1 h 12 mns	1,80 €	2 h 6 mns	3,20 €	2 h 48 mns	4,60 €	4 h	6,00 €

Fixation à 4h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de longue durée. Au delà de la 4^{ème} heure et jusqu'à 4h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17 €** pour la totalité de la durée de stationnement.

VOIES ROUGE EN COURTE DURÉE, dans la zone jaune, mêmes tarifs dans la limite de 2 heures consécutives

Fixation à 2h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de courte durée. Au delà de la 2^{ème} heure et jusqu'à 2h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17 €** pour la totalité de la durée de stationnement.

NB : Les montants minimum sont de :

0,50 € en espèces et 1 € en Carte Bancaire pour les achats de tickets sur horodateurs

0,50 € pour les achats de tickets dématérialisés par téléphone mobile (application mobile, internet, serveur vocal et SMS)

STATIONNEMENT**TARIFS ZONE ORANGE**

Zone orange : maintien des tarifs jusqu'à la 4^{ème} heure et augmentation au-delà pour inciter à la rotation

0 h 30 mns	0,50 €	1 h 20 mns	2,40 €	2 h 9 mns	4,30 €	3 h 6 mns	6,20 €
0 h 33 mns	0,60 €	1 h 22 mns	2,50 €	2 h 12 mns	4,40 €	3 h 9 mns	6,30 €
0 h 36 mns	0,70 €	1 h 25 mns	2,60 €	2 h 15 mns	4,50 €	3 h 12 mns	6,40 €
0 h 39 mns	0,80 €	1 h 27 mns	2,70 €	2 h 18 mns	4,60 €	3 h 15 mns	6,50 €
0 h 42 mns	0,90 €	1 h 30 mns	2,80 €	2 h 21 mns	4,70 €	3 h 18 mns	6,60 €
0 h 45 mns	1,00 €	1 h 32 mns	2,90 €	2 h 24 mns	4,80 €	3 h 21 mns	6,70 €
0 h 48 mns	1,10 €	1 h 35 mns	3,00 €	2 h 27 mns	4,90 €	3 h 24 mns	6,80 €
0 h 51 mns	1,20 €	1 h 37 mns	3,10 €	2 h 30 mns	5,00 €	3 h 27 mns	6,90 €
0 h 54 mns	1,30 €	1 h 40 mns	3,20 €	2 h 33 mns	5,10 €	3 h 30 mns	7,00 €
0 h 57 mns	1,40 €	1 h 42 mns	3,30 €	2 h 36 mns	5,20 €	3 h 33 mns	7,10 €
1 h	1,50 €	1 h 45 mns	3,40 €	2 h 39 mns	5,30 €	3 h 36 mns	7,20 €
1 h 2 mns	1,60 €	1 h 47 mns	3,50 €	2 h 42 mns	5,40 €	3 h 39 mns	7,30 €
1 h 5 mns	1,70 €	1 h 50 mns	3,60 €	2 h 45 mns	5,50 €	3 h 42 mns	7,40 €
1 h 7 mns	1,80 €	1 h 52 mns	3,70 €	2 h 48 mns	5,60 €	3 h 45 mns	7,50 €
1 h 9 mns	1,90 €	1 h 55 mns	3,80 €	2 h 51 mns	5,70 €	3 h 48 mns	7,60 €
1 h 11 mns	2,00 €	1 h 57 mns	3,90 €	2 h 54 mns	5,80 €	3 h 51 mns	7,70 €
1 h 13 mns	2,10 €	2 h	4,00 €	2 h 57 mns	5,90 €	3 h 54 mns	7,80 €
1 h 15 mns	2,20 €	2 h 3 mns	4,10 €	3 h	6,00 €	3 h 57 mns	7,90 €
1 h 17 mns	2,30 €	2 h 6 mns	4,20 €	3 h 3 mns	6,10 €	4 h	8,00 €

Fixation à 4h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de longue durée. Au delà de la 4^{ème} heure et jusqu'à 4h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17 €** pour la totalité de la durée de stationnement.

VOIES ROUGE EN COURTE DURÉE, dans la zone orange, mêmes tarifs dans la limite de 2 heures consécutives

Fixation à 2h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de courte durée. Au delà de la 2^{ème} heure et jusqu'à 2h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17 €** pour la totalité de la durée de stationnement.

NB : Les montants minimums sont de :

0,50 € en espèces et 1 € en Carte Bancaire pour les achats de tickets sur horodateurs

0,50 € pour les achats de tickets dématérialisés par téléphone mobile (application mobile, internet, serveur vocal et SMS)

FORFAIT POST STATIONNEMENT (FPS)

Après avoir pris avis de la Métropole Aix-Marseille Provence, conformément à l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Marseille doit fixer le montant maximal de la redevance de stationnement qui donnera lieu au FPS qui sera applicable sur les différentes zones tarifaires du stationnement payant. Ce montant doit correspondre à la redevance d'utilisation du domaine public exigible vis-à-vis de l'utilisateur pour un stationnement sur la durée maximale autorisée soit **17 €**.

Contrairement à la situation de 2017 où le montant de l'amende forfaitaire était invariant, le FPS émis à l'encontre de l'utilisateur sera réduit des sommes dont il se sera déjà acquitté spontanément.

Ville plus juste plus sûre plus proche

STATIONNEMENT**TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LES PROFESSIONS MOBILES**

Le principe consiste à délivrer un abonnement annuel avec une autorisation de stationnement spécifique dédiée à un véhicule de moins de 3,5 tonnes pour les « Professions Mobiles », à savoir pour les professionnels basés sur la commune de Marseille et les catégories suivantes : commerçants, artisans, santé-action sociale, services à la personne et autres activités de services.

Aucun remboursement d'abonnement ne sera réalisé pour quelques raisons que ce soit.

- Frais de gestion de dossier également pour les services à la personne**

- démarche et demande en Agence Commerciale	30,00 €
- démarche et demande dématérialisée par internet	10,00 €

- Formule abonnement annuel**

- abonnement annuel *	p/véhicule	autorisation de stationnement pré payée **	270,00 €
- abonnement annuel * véhicule tout électrique			135,00 €
- abonnement annuel pour service à la personne		par véhicule	gratuit

* durée de validité glissante de 1 an à compter de la date de prise d'effet

** montant dû et payé à la souscription

Abattement de 50 % sur les tarifs des formules d'abonnements semestriels ou annuels pour les véhicules « tout électrique » dont le certificat d'immatriculation mentionne la catégorie EL sur le paramètre P3 (Application des frais de gestion)

Tarifs au 1^{er} juillet 2019

TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'AUTOPARTAGE

(organisme justifiant du Label Auto-partage)

- Frais de gestion de dossier**

- démarche et demande en Agence Commerciale	30,00 €
- démarche et demande dématérialisée par internet	10,00 €

- Formule abonnement annuel**

- abonnement annuel *	p/véhicule	autorisation de stationnement pré payée **	120,00 €
- abonnement annuel * véhicule tout électrique			45,00 €

* durée de validité glissante de 1 an à compter de la date de prise d'effet

** montant dû et payé à la souscription

Pour les véhicules « tout électrique » : le certificat d'immatriculation mentionne la catégorie EL sur le paramètre P3

Tarifs au 1^{er} janvier 2019

TARIF APPLICABLE A L'OCCUPATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT DÉDIÉS AUX ENGINS DE DÉPLACEMENTS PERSONNELS

- espace de stationnement dédié aux engins de déplacements personnels	par mois et par m ²	1,80 €
---	--------------------------------	---------------

STATIONNEMENT

ABONNEMENT POUR PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Un statut spécifique « PMR » est créé pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte Européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées » en cours de validité.

Le principe consiste à délivrer un statut et un droit « PMR » avec un abonnement spécifique gratuit sur la base d'une formule unique :

- abonnement de 2 ans la 1^{ère} fois puis renouvelable tous les ans,
- exonération totale des frais de dossier et de la part stationnement.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉPISODES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La délibération n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 et l'arrêté n°08/464 du 8 août 2008 mettent en œuvre une tarification spécifique du stationnement sur voirie pour limiter les déplacements en cas d'épisodes de pollution atmosphérique, ceci dans le cadre de l'application des Plans Régionaux et Départementaux de Protection de l'Atmosphère.

L'application des Articles 1 et 2 de la délibération n° 08/0419/DEVD du 30 juin 2008, est effective à partir du niveau 1 d'alerte à la pollution atmosphérique à l'ozone et au dioxyde d'azote,

L'article 1 de la délibération n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 est complété : « la durée et la date de fin de validité de l'abonnement Résident souscrit restent inchangé ».

L'article 2 de la délibération n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 est modifié : « le doublement des tarifs en cas d'alerte de niveau 1 à la pollution atmosphérique à l'ozone et au dioxyde d'azote qui s'applique désormais aux grilles tarifaires de l'Article 4 de la présente délibération ».

DIVERS

Le principe de gratuité du stationnement payant pour les véhicules de Police Nationale évoluant dans le cadre strict de missions de maintien de la paix, de la sécurité et de l'ordre public est confirmé.

L'instruction de demande des statuts « Résidents », « Profession Mobile », « auto-partage » et « PMR » est effectué par SAGS MARSEILLE le délégataire de la Ville de Marseille pour le stationnement payant sur voirie.

Les demandes de renseignements, de vignettes et d'abonnements doivent être effectuées auprès de S.A.G.S. Marseille, 37 rue des Trois Frères Barthélémy, 13006 Marseille ou 42, rue Liandier 13008 Marseille.

PARKING BORELY avenue CLOT-BEY 8ème arrondissement

- tout véhicule – tarif saisonnier forfaitaire - ETE	du 1 ^{er} avril au 30 septembre	6,00 €
- tout véhicule - tarif saisonnier forfaitaire - HIVER	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	4,00 €
- utilisation du parking lors des manifestations privées dans le Château Borély, le Jardin Botanique ou le Parc Borély pendant les horaires d'ouverture réguliers	l'heure	50,00 €
- utilisation du parking lors des manifestations privées dans le château Borély, le Jardin Botanique ou le Parc Borély en dehors les horaires d'ouverture réguliers	l'heure	100,00 €

CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Prolongation des abonnements de stationnement sur voirie en cours de validité durant la période de confinement sanitaire pour une durée de deux mois et une semaine.

Prolongation des abonnements au stationnement payant sur voirie des résidents ayant souscrit une formule semestrielle ou annuelle, dont l'abonnement était en cours de validité à la date du 30 octobre 2020, pour une durée égale à celle du confinement déclenché à cette date.

Ville plus juste plus sûre plus proche

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SÉCURITÉ**11 rue des Convalescents
13001 MARSEILLE****FOURRIÈRE
POUR INFORMATION****Délégation de Service Public « à SARL EGS (Enlèvement Gardiennage Service) »**

Arrêté ministériel du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 (tarifs maxima frais de fourrière pour automobiles) et Arrêté du 28 novembre 2003 (modification tarifs maxima dans les communes les plus importantes) et délibération n°18/1029/DDCV du 20 décembre 2018 (approbation convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile)
Service gestionnaire 90102

TARIFS RÉGLEMENTÉS**– Frais d'opérations préalables**

- Véhicules Poids Lourds (PTAC>3,5 T) - (PTAC>7,5 T) - (PTAC>19 T)	22,90 €
- Voitures particulières	15,20 €
- Autres véhicules immatriculés	7,60 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	7,60 €

– Frais d'enlèvement

- Véhicules Poids Lourds (PTAC>19 T)	274,40 €
- Véhicules Poids Lourds (PTAC>7,5 T)	213,40 €
- Véhicules Poids Lourds (PTAC>3,5 T)	122,00 €
- Voitures particulières	126,00 €
- Autres véhicules immatriculés	45,70 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	45,70 €

– Frais de garde journalière

- Véhicules Poids Lourds (PTAC>3,5 T) - (PTAC>7,5 T) - (PTAC>19 T)	9,20 €
- Voitures particulières	10,00 €
- Autres véhicules immatriculés	3,00 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	3,00 €

– Expertise

- Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	91,50 €
- Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	91,50 €
- Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	91,50 €
- Voitures particulières	61,00 €
- Autres véhicules immatriculés	30,50 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	30,50 €

FOURRIÈRE AUTOMOBILE**TARIFS PROPOSÉS PAR LA DÉLÉGATAIRE**

- Forfait « service enlèvement VHU » pour les particuliers (article 33)	gratuité
- Forfait « destruction volontaire » par véhicule (article 46.3)	226,00
- Forfait « frais de gestion tiers requérants » par véhicule (article 48)	282,00
- Rémunération du déplacement d'un véhicule (< ou = 200) (article 12)	gratuité
- Rémunération du déplacement d'un véhicule (> 200) (article 12) *	63,00

** tarif à l'unité ou pour un groupe de véhicules situés dans le même secteur*

Ville plus juste plus sûre plus proche

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION

SERVICE FAMILLE ET SENIORS

SENIORS

Délibérations n° 06/1219/CESS 13 novembre 2006 (animations), n°10/1039/SOSP du 25 octobre 2010 (nouvelles activités), n°11/0456/SOSP du 16 mai 2011 (transports par autocar), n°17/1839/ECSS du 26 juin 2017 (modalités de remboursement des activités) et n°20/0682/UAGP du 21 décembre 2020 (tarifs activités seniors et règlement de fonctionnement)
imputation budgétaire service 22403 fonction : 61 (services en faveur des personnes âgées) nature : 7066 (redevances et droits des services à caractère social)

renseignements et inscriptions
Direction de l'Action Sociale et de l'Animation
Service Familles et Seniors
Division Seniors
93, la Canebière – 13001 Marseille
Tél : 04 91 55 38 28 - 04 91 55 38 29

« Le Ginestet »
26, avenue de Valdonne – 13013 Marseille
Tél : 04 91 06 54 17

Certaines activités, acquittées par un usager mais non effectuées, pourront être remboursées par la Ville de Marseille sur présentation d'un certificat médical circonstancié et de la souche originale de l'encaissement ou dans le cadre d'une fermeture exceptionnelle du service et pour un montant minimum de 20 €.

1. Tarifs fixes

ces tarifs ne font l'objet d'aucune réduction

Activités d'accueil au Centre d'Animation Seniors « Le Ginestet »

- initiation informatique	2h/semaine	gratuit	Paiement au trimestre
- gymnastique *	2h/semaine	45,00 €	
- danse de salon *	2h/semaine	45,00 €	
- chorale	1h30/semaine	gratuit	Paiement au trimestre
- tai-chi-chuan *	1h/semaine	30,00 €	
- travaux manuels *	2h/semaine	gratuit	
- projection de documentaires	la séance	2,00 €	Paiement à la séance
- yoga *	1h/semaine	30,00 €	Paiement au trimestre

* remboursement uniquement au trimestre

Manifestations extérieures (plein tarif)

- repas de fêtes de fin d'année, fête des mères, fêtes exceptionnelles	la journée	11,00 €
- randonnées pédestres	la journée	6,00 €
- goûters festifs	½ journée	7,00 €

(pas de remboursement possible)

FAMILLE ET SENIORS**2. Tarifs soumis aux revenus imposables****Repas suivi d'une animation au Centre d'Animation Seniors « le Ginestet »**

(tarifs dégressifs selon revenus)

- repas traditionnel ou agriculture biologique : bal, loto...	la journée	12,00 €
- repas de fête (chandeleur, anniversaire, carnaval...)	la journée	12,50 €
- repas grandes occasions (fêtes de mères, Pâques, Noël, conférences, maxi loto, concours...).	la journée	15,00 €

(remboursement à la journée)

A l'extérieur : repas simple, repas avec animation, spectacles, visites

- repas	20 € à 35 €
- forfait repas avec spectacle	25 € à 40 €
- forfait repas avec visite	25 € à 40 €
- opéra / opérette	10 € à 30 €
- théâtre	5 € à 20 €
- visite libre (musée, monument ...)	2 € à 10 €
- visite guidée (musée, monument ...)	3 € à 12 €

au coût réel de la prestation

(remboursement à la journée)

Transports par autocar (sortie jusqu'à 200 km aller et retour cumulés)

- sortie d'une journée, le car restant à disposition	8,50 € à 9,50 €
- sortie d'une demi-journée, le car restant à disposition	6,50 € à 7,50 €
- sortie d'une journée, le car ne restant pas à disposition	7,50 € à 8,50 €
- sortie d'une demi-journée, le car ne restant pas à disposition	6 € à 7 €

Prix par personne

(remboursement à la journée)

Transports par autocar (sorties de 201 à 700 km aller et retour cumulés)

- 201 km à 300 km	10,00 € à 11,00 €
- 301 km à 400 km	11,50 € à 12,50 €
- 401 km à 500 km	13,50 € à 14,50 €
- 501 km à 600 km	15,00 € à 16,00 €
- 601 km à 700 km	16,50 € à 17,50 €

Prix par personne

(remboursement à la journée)

3. Réduction grille tarifaire soumise aux revenus imposables

Revenu annuel net imposable	Personne seule	Revenu annuel net imposable	Couple
- moins de 7 975 €	50 %	moins de 15 950 €	50 %
- de 7 976 € à 12 475 €	35 %	De 15 951 € à 24 950 €	30 %
- de 12 476 € à 14 100 €	20 %	De 24 951 € à 28 200 €	10 %
- de 14 101 € à 15 350 €	10 %	au delà de 28 201 €	0 %
- au delà de 15 351 €	0 %		

Ville plus juste plus sûre plus proche

SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX**CITE DES ASSOCIATIONS**

93, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél 04 91 55 37 95 - 04 91 55 39 50

Délibérations n° 01/696/CESS du 16 juillet 2001 (attribution de l'appellation « Cité des Associations»), n°15/1239/ECSS du 16 décembre 2015 (nouveaux tarifs et règlement intérieur)
imputation budgétaire
service 21803
fonction : 025 (aides aux associations)
nature : 7066 (redevances et droits des services à caractère social)

BARÈME DE L' ADHÉSION ANNUELLE

(donne droit à l'ensemble des services proposés par la Cité)

– ASSOCIATIONS

Compte d'exploitation de l'année précédente	Montant annuel
- catégorie 01 : inférieur à 2 279 €	26,00 €
- catégorie 02 : situé entre 2 280 € et 10 519 €	57,00 €
- catégorie 03 : situé entre 10 520 € et 22 869 €	83,00 €
- catégorie 04 : situé entre 22 870 € et 45 734 €	110,00 €
- catégorie 05 : situé entre 45 735 € et 152 449 €	161,00 €
- catégorie 06 : supérieur à 152 450 €	325,00 €

– ORGANISMES NON ASSOCIATIFS

- tarif unique	325,00 €
----------------	-----------------

TARIF DES SERVICES PROPOSES AUX ASSOCIATIONS**– INSCRIPTION A LA MANIFESTATION VIVACITE**

- tarif unique	35,00 €
----------------	----------------

– BOITE AUX LETTRES

- l'année	8,00 €
- facturation du changement de barillet	20,00 €

– ATELIER DE REPROGRAPHIE**• Photocopies noir et blanc****sur papier blanc et couleur jusqu'à 120 gr**

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,03 €
	plus de 1 000/mois	0,02 €
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,04 €
	plus de 1 000/mois	0,03 €

recto verso

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,04 €
	plus de 1 000/mois	0,03 €
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,05 €
	plus de 1 000/mois	0,04 €

CITE DES ASSOCIATIONS**sur papier blanc et couleur à 160 gr**

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,08 €
	plus de 1 000/mois	0,07 €
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,12 €
	plus de 1 000/mois	0,10 €

recto verso

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,12 €
	plus de 1 000/mois	0,10 €
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,15 €
	plus de 1 000/mois	0,12 €

• Photocopie Couleur**sur papier blanc ou couleur**

Tarifs à l'unité		Jusqu'à 120 gr.	160 gr
	format A4	0,40 €	0,45 €
	format A3	0,55 €	0,65 €
recto verso	format A4	0,50 €	0,60 €
	format A3	0,75 €	0,90 €

*Moins 20 % à partir de 100 photocopies***• Photocopie Laser sur transparent**

Noir et blanc	format A4	0,45 €
	format A3	0,70 €
Couleur	format A4	0,80 €
	format A3	1,10 €

• Plastifieuse

	80 microns	125 microns	250 microns
- format A4	0,45 €	0,60 €	0,90 €
- format A3	0,90 €	1,50 €	1,85 €

• Petites fournitures

– Reliures et couvertures		
. reliure ronde (4,5 à 28 mm)		0,25 €
. baguette à relier (3 à 12 mm)		0,30 €
. couverture dossier		0,25 €
. couverture cristal		0,25 €
– Reliures métal n°4, 5, 7		0,50 €
– Divers		
. plieuse, agrafeuse, massicot, relieuse		gratuit

Ville plus juste plus sûre plus proche

CITE DES ASSOCIATIONS**création de master DVD**

- avec menu interactif (DVD vierge non fourni)	50,00 €
--	----------------

création de CD Audio

- CD vierge non fourni	l'heure	15,00 €
------------------------	---------	----------------

création de Jaquette vidéo

- DVD, CD audio	35,00 €
-----------------	----------------

retouche photo

- retouche photo	l'heure	25,00 €
------------------	---------	----------------

TARIFS DES MISES A DISPOSITION DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS, ORGANISMES NON ASSOCIATIFS, SERVICES MUNICIPAUX**–FORFAIT PERMANENCES POUR LES ASSOCIATIONS (3H/SEMAINE MAXIMUM)**

	CATEGORIES 01 ET 02	CATEGORIES 03 ET 04	CATEGORIES 05 ET 06
- l'association met gratuitement ses connaissances au service du public (information, conseil, soutien)	Gratuit		
- forfait cours (langue, art, soutien...)	7,00 €	10,00 €	15,00 €

*Au delà de ces 3 heures, la facturation se fera d'après le montant horaire de la salle utilisée***–GALERIE D'EXPOSITION**

	associations adhérentes	organismes non associatifs
- les 15 jours	320,00 €	non proposé
- la semaine	160,00 €	500,00 €

–LOCATION DE LOCAUX POUR SESSIONS DE FORMATION AUX ASSOCIATIONS DE 9H A 17H (AU DELA TARIF HORAIRE)

	associations cat.01 et 02		associations cat.03 et 04		associations cat.05 et 06	
	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée
- salle 3.8 (30 personnes)	36,00 €	18,00 €	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €
- bureaux	36,00 €	18,00 €	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €
- salle Comédia	36,00 €	18,00 €	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €
- salle de réunion (40 places)	36,00 €	18,00 €	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €

CITE DES ASSOCIATIONS**– ATELIER INFORMATIQUE INTERNET****libre service**

- utilisation du Mac Intosh (2 heures)	Gratuit
- sortie laser	0,20 €

– ATELIER MICRO EDITION**prestations de service**

. saisie (ex : rapport, mémoire)	la page	2,00 €
. mise en page (ex : journal, bulletin, tract...)	l'heure	15,00 €
	la ½ heure	7,50 €
	le ¼ d'heure	3,50 €

sortie sur imprimante couleur

. papier 80 à 100 gr	Format A 4	la page	0,50 €
	Format A 3	la page	1,00 €
. papier + de 100 gr	Format A 4	la page	0,75 €
	Format A 3	la page	1,50 €

– ATELIER VIDEO, AUDIO ET PHOTO**• Montage titrage, effets spéciaux, doublage son**

- le forfait journée	150,00 €
----------------------	-----------------

• Transfert vidéo (VHS, Mini DV, DV, DVD vers DVD)

- par support	15,00 €
---------------	----------------

• Prise de vue

- ½ journée	80,00 €
- le forfait journée	160,00 €

• Stages formation vidéo

titrage, effets spéciaux, montage, acquisition, différents formats audio-vidéo

- le module d'une semaine	100,00 €
---------------------------	-----------------

• Réalisation d'un film par la Cité des Associations (tournage, montage)**réalisation**

- catégories 01 et 02	76,00 €
- catégories 03 et 04	152,00 €
- catégorie 05	350,00 €
- catégorie 06	500,00 €

duplication du film réalisé

- support VHS et DVD (si plus de 10, réduction de 10 %)	15,00 €
---	----------------

Ville plus juste plus sûre plus proche

CITE DES ASSOCIATIONS**– RÉSERVATION DE SALLES DE 8H30 A 12H30 ET DE 13H A 17H (TARIFS HORAIRES)
(BUREAUX, SALLE 3.8, SALLE COMEDIA, RÉUNION, ESPACE RENCONTRE)****associations**

- associations catégories 01 et 02	l'heure	7,00 €
- associations catégories 03 et 04	l'heure	8,00 €
- associations catégories 05 et 06	l'heure	9,00 €

organismes non associatifs

- tarif unique	l'heure	40,00 €
----------------	---------	----------------

– RÉSERVATION DE GRANDES SALLES**SALLE ARTHÉMIS (150 PLACES), SALLE PHOCÉA (100 PLACES)**

associations	tarif horaire avant 20 h	tarif horaire après 20h et le samedi
- associations catégories 01 et 02	25,00 €	35,00 €
- associations catégories 03 et 04	30,00 €	40,00 €
- associations catégories 05 et 06	40,00 €	50,00 €

organismes non associatifs

- tarif unique	l'heure	150,00 €
----------------	---------	-----------------

– FORFAITS SALLES PROPOSES AUX ASSOCIATIONS UNIQUEMENT

Type de forfait	cat.01 et 02	cat.03 et 04	cat.05 et 06
- forfait journalier concert/spectacles (salle Artémis, espace rencontre, salle réunion, loges)	200 €	230 €	260 €
- forfait journalier vidéo conférence (salle Artémis/salle Phocéa/espace rencontre)	300 €	350 €	400 €
- forfait journalier conférence (salle Artémis/salle Phocéa)	150 €	200 €	250 €
- forfait journalier enregistrement audio	50 €	60 €	70 €
- forfait enregistrement vidéo une caméra	50 €	60 €	70 €
- forfait journalier photo	50 €	60 €	70 €
- forfait enregistrement vidéo 2 caméras	170 €	200 €	220 €

– RÉSERVATION DE SALLES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

		semaine	samedi
- salles	l'heure	3,00 €	5,00 €
- Artémis/Phocéa	l'heure	6,00 €	10,00 €

– FORMATIONS

Les formations pour les cadres des associations adhérentes sont gratuites pour 2 personnes maximum.

Les permanences conseils pour les cadres des associations adhérentes sont gratuites.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE.....	page 85
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE.....	86
SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES.....	86
SERVICE DES MUSÉES.....	91
SERVICE DU MUSEUM D'HISTOIRE DE MARSEILLE.....	91
ARCHIVES MUNICIPALES.....	100
OPÉRA.....	103
ODÉON.....	103
ACTIONS CULTURELLES.....	115
CHÂTEAU DE LA BUZINE.....	115
L'AFFRANCHI CAFÉ-MUSIQUES DE SAINT-MARCEL.....	118
LE SILO D'ARENC.....	119
DIRECTION DE LA MER.....	122
SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE.....	122
BASES NAUTIQUES.....	122
DIRECTION DES SPORTS.....	128
SERVICE EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	128
PISCINES MUNICIPALES.....	128
ACTIVITÉS PLAGES ET DÉCOUVERTES.....	130
STADES ET GYMNASES.....	130
COURTS DE TENNIS CENTRALISÉS.....	131
SALLES VALLIER ET LA MARTINE.....	131
MISE A DISPOSITION DE PETITS LOCAUX, INSTALLATIONS SPORTIVES, TERRAINS NUS.....	132
MISE A DISPOSITION POUR PUBLICITÉ.....	132
MERCHANDISING.....	132
STADE DELORT.....	133
PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST.....	135
L'UNIVERS DE LA GLACE.....	135
L'UNIVERS DE LA GLISSE.....	137
LOCATION D'ESPACES.....	138
COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC.....	139
PISCINE.....	139
COURTS DE TENNIS.....	140
MULTI ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS.....	140
SCOLAIRES.....	140
POURCENTAGES DE REMISE SUR ABONNEMENTS UNIQUEMENT.....	140
LOCATION DE SALLE.....	141
VENTE DE MATÉRIEL.....	141
CENTRE ÉQUESTRE PASTRE.....	142
ACTIVITÉS.....	142
ACTIVITÉS ANNEXES.....	144
DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS.....	146
PALAIS DES SPORTS.....	146
HALLE DES SPORTS.....	149
DIRECTION DU DÔME.....	150
REDEVANCE PROPORTIONNELLE.....	150
LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES.....	151
REDEVANCE D'EXPLOITATION DES BUVETTES.....	151
DIRECTION PHARO-BARGEMON.....	152
LOCATION DES SALLES DU PALAIS DU PHARO.....	152
LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE BARGEMON.....	160
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS.....	162
PARC DU 26 ^e CENTENAIRE.....	162
MISE A DISPOSITION DE PLANTES DÉCORATIVES.....	163

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE**SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES****Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale****« L'Alcazar »****23, rue de la Providence - 13001 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 90 00**

Arrêtés n° 96/392/SG (gratuité pour les étudiants) Arrêté n° 01/100 du 7 décembre 2001 (photos, diapos, microfilms) Délibérations n° 00/102/CESS du 31 janvier 2000 (règlement), n° 02/437/TUGE du 11 mars 2002 (cyber cafés), n° 02/1343/CESS du 16 décembre 2002 (mise à disposition d'ouvrages ou photocopies par voie postale), n° 04/768/CESS du 16 juillet 2004 (droit d'entrée pour les spectacles), n° 06/303/CESS du 27 mars 2006 (reproductions de documents), n° 06/556/CESS du 15 mai 2006 (perte ou détérioration de documents), n° 12/0006/CURI du 6 février 2012 (porte monnaie virtuel), n° 12/0330/CURI du 19 mars 2012 (actualisation tarifs), n° 12/1321/CURI du 10 décembre 2012 (tarifs produits dérivés), n° 13/0634/CURI du 17 juin 2013 (tarifs pour location d'espaces dans la bibliothèque de l'Alcazar et vente produits dérivés et catalogues), n° 13/0977/CURI du 7 octobre 2013 (désherbage des collections), n° 18/0625/ECSS du 25 juin 2018 (actualisation tarifs mise à disposition espaces Alcazar), n° 18/0939/EFAG du 8 octobre 2018 (tarifs de reproduction et des conditions de réutilisation des documents conservés dans les Bibliothèques), n° 20/0191/ECSS du 27 juillet 2020 (amnistie exceptionnelle des pénalités de retard et gratuité des abonnements jusqu'au 31 décembre 2020), n° 20/0751/ECSS du 21 décembre 2020 (prolongation amnistie exceptionnelle des pénalités de retard et de la gratuité des abonnements jusqu'au 30 juin 2021) et n° 21/0371/VDV du 21 mai 2021 (amnistie exceptionnelle des pénalités de retard et gratuité des abonnements jusqu'au 31 décembre 2021)

Imputation budgétaire**Service 20603**Fonction : **321** (bibliothèques et médiathèques)Nature : **7088** (autres produits d'activités annexes – abonnements et vente d'ouvrages),**752** (revenus des immeubles)

La consultation des documents à l'intérieur des bibliothèques municipales est libre et gratuite aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

ABONNEMENT

- abonnement annuel	22,00 €
- tarif « étudiant »	6,00 €

Mesures exceptionnelles dues à la cyberattaque du 14 mars 2020 et à la fermeture des bibliothèques dues à la crise sanitaire COVID-19 :

Amnistie des pénalités de retard générées à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2021

Gratuité des abonnements du 14 mars 2020 au 31 décembre 2021

Gratuité pour :

- les personnes mineures
- les personnes non imposables (y compris les enfants majeurs dépendant du foyer fiscal de leurs parents, sur présentation de l'avis de non-imposition de leurs parents)
- les demandeurs d'emploi (justificatif de moins de trois mois)
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et/ou les personnes handicapées en institution, d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)
- les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU), de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou de l'Aide Médicalisée d'État (AME)
- les titulaires d'une carte de séjour avec la mention « Non autorisé à travailler »
- les demandeurs d'asile, les réfugiés, les apatrides
- le personnel de la Ville de Marseille et les titulaires de la carte CAS de la Ville de Marseille
- les personnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- les Marins-Pompiers de Marseille

BIBLIOTHÈQUES**TARIFS SPÉCIFIQUES****• Accès à un poste Internet**

- réservé aux abonnés titulaires de la carte de prêt et de consultation	gratuit
---	----------------

• Perte de la carte magnétique

- frais administratifs	4,00 €
------------------------	---------------

• Perte ou détérioration d'un document imprimé (livre ou périodique) ou d'un CD audio

- frais administratifs par document	5,00 €
- plus paiement de la valeur d'acquisition du document (ou son remplacement à l'identique)	

• Perte ou détérioration d'un DVD, d'une vidéo VHS ou d'un CD-rom

- frais administratifs par document	5,00 €
- plus le paiement d'un montant forfaitaire par galette ou cassette	20,00 €

• Indemnités de retard

- ouvrages rendus après une semaine de retard	3,00 € *
- ouvrages rendus après trois semaines de retard	6,00 € *

* *par ouvrage non rendu***• REPRODUCTION D'IMAGES**

- numérisation et impression format A4 (20 pages maximum pour un ouvrage relié)		0,50 €
- microfilm (par lot de 10 vues)	mise en œuvre	5,00 €
	les 10 vues	5,00 €
- copie de microfilm	la bobine	20,00 €
- ektachromes 24 x36 mm	de 1 à 15 vues	25,00 €
- ektachromes 6 x 7 cm	de 1 à 10 vues	30,00 €
- fichier numérique sur CD (CD non fourni)	mise en œuvre	5,00 €
	l'image	3,00 €

• REPRODUCTION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

- recherche d'état civil, certification d'extrait authentique	le document	5,00 €
---	-------------	---------------

• TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES

	NOIR ET BLANC	COULEUR
- format 13 x 18	3,00 €	5,00 €
- format 18 x 24	4,00 €	6,00 €
- format 21 x 27	5,00 €	7,00 €
- format 24 x 30	6,00 €	8,00 €
- format 30 x 40	8,00 €	10,00 €
- format 40 x 50	12,00 €	15,00 €
- format 50 x 60	15,00 €	20,00 €

Ville du Temps Libre

BIBLIOTHÈQUES**• VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS**

- catalogue de l'exposition	prix unitaire	8,00 €
- affiches de l'exposition	prix unitaire	2,00 €
- signets	prix unitaire	1,00 €
- reproduction de portulans-enluminures	petit format	15,00 €
	grand format	25,00 €
- magnet	prix unitaire	5,00 €
- lot de 3 anciennes affiches	prix unitaire	2,00 €
- carte postale	prix unitaire	0,50 €

• VENTE DE CATALOGUES ET ARTICLES DANS LA BMVR

- Exposition Fables	1,00 €
- Écologie et espace public	1,00 €
- Manuscrits enluminés	1,00 €
- Bourgeon à la Hune, les passagers du vent	1,00 €
- Jean Cocteau, poète graphique	1,00 €
- Voyageurs et aventuriers provençaux	3,00 €
- Hogarth, de 1935 à nos jours	6,00 €
- Itinéraire de France en Tunisie	6,00 €
- Daumier, collection J. Cherpin	6,00 €
- L'image de la femme à travers la B.D.	6,00 €
- Plantes aromatiques et médicinales	6,00 €
- Le Regard du voyageur Pascal Xavier Coste	6,00 €
- Vente en bibliothèque de documents issus du « désherbage » des collections	
– livre format poche	1,00 €
– livre hors format poche	2,00 €
– bande dessinée	2,00 €
– livre grand format	5,00 €

• UTILISATION DE DOCUMENTS A FIN D'ÉDITION ET DE REPRODUCTION**– édition d'ouvrages de + de 2500 exemplaires (périodique, livres)**

	NOIR ET BLANC	COULEUR
- couverture	100,00 €	150,00 €
- double page	70,00 €	100,00 €
- pleine page	50,00 €	80,00 €
- $\frac{3}{4}$ de page et $\frac{1}{2}$ page	40,00 €	60,00 €
- $\frac{1}{4}$ de page ou inférieur	30,00 €	40,00 €

– édition d'ouvrages de - de 2500 exemplaires (livres)

- réduction sur tarifs ci dessus	- 80 %
----------------------------------	---------------

– reprint d'ouvrages

- redevance forfaitaire	300,00 €
- plus tarif à la page	1,00 €

BIBLIOTHÈQUES**– éditions diverses**

	NOIR ET BLANC	COULEUR
- cartes postales, calendriers, affiches, posters, cartes de vœux	60,00 €	100,00 €
- impression p/décor (théâtre, restaurant, bureau) et p/objets	80,00 €	120,00 €
- édition électronique et multimédia	60,00 €	100,00 €
- insertion dans une œuvre cinématographique, audiovisuelle ou émission télévisuelle	80,00 €	130,00 €

• PHOTOCOPIES, IMPRESSIONS DE MICROFORMES OU D'IMAGES NUMÉRIQUES PRÉEXISTANTES

- photocopie et tirage noir et blanc format A4	l'unité	0,10 €
- photocopie et tirage noir et blanc format A3	l'unité	0,20 €
- impression noir et blanc depuis les lecteurs de microfilms – format A4	l'unité	0,10 €
- impression noir et blanc depuis les postes publics internet porte monnaie virtuel – format A4	l'unité	0,10 €
- approvisionnement et réapprovisionnement minimum du porte monnaie virtuel		2,00 €

• MISE A DISPOSITION PAR VOIE POSTALE D'OUVRAGES PRÊTES OU EMPRUNTES

	France	International
- prêt d'ouvrage	7,00 €	25,00 €
- emprunt d'ouvrage	7,00 €	16,00 €

• FRAIS D'EMBALLAGE ET D'ENVOI

- envoi en France inférieur à 250 grammes	3,00 €
- envoi en France inférieur à 250 grammes – en recommandé	4,50 €
- envoi à l'International inférieur à 200 grammes	13,00 €

• LOCATION DE SALLES ET ESPACES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR

ESPACES	Surfaces m ²	Capacité nbre de personnes	Manifestation autre que culturelle tarif 1 jour*	Manifestation autre que culturelle tarif 1/2 journée	Manifestation à caractère culturel tarif 1 jour*	Manifestation à caractère culturel tarif 1/2 journée
- salle de conférences	312	298	1 800 €	1 000 €	900 €	500 €
- foyer avec office	300	100	1 400 €	800 €	700 €	400 €
- hall d'entrée	355	109	1 800 €	1 000 €	900 €	500 €
- auditorium	86	65	650 €	400 €	325 €	200 €
- salle du conte	110	36	650 €	400 €	325 €	200 €
- atrium allée centrale	400	130	4 600 €	2 500 €	2 300 €	1 250 €

* au-delà de 4h d'occupation le tarif journée est appliqué

	tarif mois	tarif semaine	tarif jour
- salle d'expositions 292 m ² (97 personnes)	12 000 €	4 000 €	850 €

Ville du Temps Libre

BIBLIOTHÈQUES

	manifestations autres que culturelles tarif au m ² / heure*	manifestations tarif au m ² / heure*
- zone public (espaces autres que ceux mentionnés ci-dessus)	12 €	6 €

* toute heure commencée est due

Ces tarifs n'incluent pas les prestations de régie audiovisuelle, de sécurité.

Cette grille tarifaire ne s'applique pas aux Services municipaux de la Ville de Marseille.

• SPECTACLES proposés par les Bibliothèques

- droit d'entrée	5,00 €
------------------	---------------

• CYBER CAFÉS

(Bibliothèque du Merlan et Centre Régional d'Information de la Jeunesse)

PUBLIC	Abonn ^t annuel	Prestations	Tarif horaire
a) Mineurs, scolaires, étudiants, toutes personnes pouvant justifier d'un avis de non imposition, toute personne présentant la carte de Bibliothèque Municipale ⁽¹⁾	Gratuit	Occupation poste travail	1,00 €
		Atelier	1,50 €
b) Marseillais ne remplissant pas les conditions de la catégorie a)	16,00 €	Occupation poste travail	1,50 €
		Atelier	2,50 €
c) non Marseillais ne remplissant pas les conditions de la catégorie a)	Impossible	Occupation poste travail	6,00 €
d) groupes accompagnés par VDM	Gratuit	Occupation poste travail	Gratuit
		Atelier	Gratuit
e) association recherche emplois	Gratuit	Occupation poste travail	Gratuit
		Atelier	Gratuit
f) association /groupes non accompagnés - VDM	Gratuit	Occupation poste travail	1,00 €
		Atelier	1,50 €

(1) les titulaires de la carte de Bibliothèque Municipale ont droit à la gratuité de la carte « cyberspace » et inversement les titulaires de la carte cyberspace ont droit à la gratuité de la carte Bibliothèque Municipale.

• CONSOMMABLES (tarifs à l'unité) ⁽²⁾

- 1 impression Noir et Blanc	0,10 €
- 1 impression Couleur	1,00 €
- 1 disquette	0,50 €
- 1 CD	2,00 €

(2) possibilité de gratuité selon accord dans le cadre des ateliers

SERVICE DES MUSÉES**Centre de la Vieille Charité - 2, rue de la Charité - 13002 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 58 80****SERVICE DU MUSEUM D'HISTOIRE DE MARSEILLE****Aide droite du Palais Longchamp - 13004 Marseille****Tél : 04 91 14 59 50**

Arrêté n°20/427 du 14 décembre 2020 (prix de vente ouvrage : Sortilèges au Château , Annie Bascoul) **Délibérations** n°13/1507/CURI du 9 décembre 2013 (modification jours d'ouverture au public du Musée Grobet-Labadié), n°14/0448/ECSS du 30 juin 2014 (création d'un Pass Musées avec le MUCEM), n°15/0972/ECSS du 26 octobre 2015 (gratuités du Pass Musées pour les membres du Club des Ambassadeurs de Marseille), n°16/0546/ECSS du 27 juin 2016 (gratuité musées aux étudiants détenteurs de carte culture de l'Université Aix-Marseille), n°16/0431/ECSS du 27 juin 2016 (avenant 2 convention tripartite « Pass Musées »), n°16/0747/ECSS du 3 octobre 2016 (tarifs droits d'entrée Mémorial la Marseillaise et Musée des Docks Romains), n°20/0190/ECSS du 27 juillet 2020 (mesures exceptionnelles d'accès aux collections des Musées et du Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille du 30 mai 2020 au 30 janvier 2021 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19), n°20/0301/ECSS du 5 octobre 2020 (modification de la grille tarifaire applicable aux Musées et au Muséum d'Histoire de Naturelle) et n°21/0555/VDV du 9 juillet 2021 (avenant n°4 actant la prolongation de la validité du Pass Musées)

imputation budgétaire**service 20703****service 21103**fonction : **322** (musées)natures : **7062** (redevances et droits des service à caractère culturel) droits d'entrée,**7088** (vente d'ouvrages) ventes de catalogues,**752** (revenus des immeubles) pour les locations de salles**MUSÉES D'ARTS**

Musée des Beaux Arts – Palais Longchamp – 13004

Musée Cantini – 19, rue Grignan – 13006

Musée d'Art Contemporain – 69, avenue d'Haïfa – 13008

Musée d'Archéologie Méditerranéenne & M.A.A.O.A. – Vieille Charité – 2, rue de la Charité - 13002

MUSÉES VOIE HISTOIRE

Musée d'Histoire de Marseille et Port Antique – Centre Bourse – 13001

Musée des Docks Romains – 2, place Vivaux – 13002

Mémorial de la Marseillaise - 23 rue Thubaneau – 13001

Mémorial des Déportations – avenue Vaudoyer - 13002

MUSÉES DES ARTS DÉCORATIFS DE LA FAÏENCE ET DE LA MODE

Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode -Château Borely : avenue Clot-Bey – 13008

Musée Grobet Labadie – 140, Bd Longchamp – 13004

ESPACE ENFANTS

Le Préau des Accoules – 29, montée des Accoules – 13002

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Palais Longchamp – 13004

BASTIDE PASTRE

Campagne Pastré – 155 avenue de Montredon – 13008

JARDIN BOTANIQUE

avenue Clot-Bey – 13008

MUSÉES**DROITS D'ENTRÉE DANS LES MUSÉES ET AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE****A) Collections permanentes**

Le principe est la gratuité d'entrée aux collections permanentes des Musées de Marseille et du Muséum d'Histoire Naturelle à compter du 4 janvier 2021 pour tous les publics.

B) Expositions temporaires**Exposition temporaire catégorie 3**

- plein tarif	6,00 €
- tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	3,00 €

Exposition temporaire catégorie 2

- plein tarif	9,00 €
- tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	5,00 €

Exposition temporaire catégorie 1

- plein tarif	12,00 €
- tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	8,00 €

Billet combiné

	Plein tarif	Tarif réduit
- Billet combiné : MBA + Muséum – exposition temporaire	12,00 €	9,00 €
- Billet combiné : MBA + Muséum + Grobé – exposition temporaire	15,00 €	10,00 €
- Billet combiné : expositions itinérantes (de 2 à 5 sites)	12,00 €	8,00 €

C) Divers**Audio-guides et audio-phones**

- audio-guide collection permanente et expositions temporaires toute catégorie	3,00 €
- audio phone (dans le cadre d'une visite commentée)	Gratuit
- téléchargement audio – guide sur smart phone	Gratuit

City-Pass (Tickets pré-payés) donnent l'accès gratuit aux expositions permanentes et temporaires de catégorie 1, 2 et 3.

D) Mesures particulières tarifaires

Comme pour tous les Musées de France, l'entrée dans les Musées de Marseille, le Muséum et le jardin botanique pour les collections permanentes et les expositions temporaires (quelles que soient leurs catégories) est gratuite le premier dimanche de chaque mois.

En cas d'impossibilité, notamment due à un problème technique lié au dysfonctionnement des équipements de billetterie ou du logiciel SAFRAN, la gratuité sera étendue à tous les événements et visites commentées organisés par les Musées de Marseille et le Muséum d'Histoire Naturelle durant cette période de dysfonctionnement.

Dans le cadre des « Carpe Noctem » organisés par les Musées, l'entrée au musée proposant la nocturne est gratuite. Cependant, dans le cadre de leur programmation culturelle, les musées peuvent accueillir dans leurs espaces extérieurs et intérieurs, des marchands ambulants de restauration rapide. L'occupation linéaire est définie par les musées en fonction des événements programmés. Les emplacements retenus sont soumis à la réglementation des ERP et à l'avis de la commission de sécurité. Forfait d'occupation temporaire et commerciale :

Marchands ambulants de restauration rapide

- journée (10h00 à 18h00)	400,00 €
- soirée (19h00 à 24h00)	400,00 €

MUSÉES

A l'occasion des manifestations nationales ou européennes (JEP, nuit des musées, JNA, fête de la science, Rendez-vous au jardin, Journée mondiale des Océans...), la gratuité est accordée pour le temps des manifestations citées ci-dessus.

De manière exceptionnelle, Madame la Maire de Marseille est seul autorisée à accorder la gratuité des visites et des conférenciers.

Dans le cadre d'une fermeture partielle (salle exposant des œuvres majeures par exemple) d'un musée de la ville, Madame la Maire peut décider l'application du tarif réduit sur la demande du Service des Musées et du Muséum.

GRATUITE (sur présentation de justificatifs)	TARIF RÉDUIT (sur présentation de justificatifs)
- Scolaires et accompagnateurs (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants) - Jeunes de moins de 18 ans - Étudiants de 18 à 26 ans de l'U.E. (sur présentation d'une carte étudiant en cours de validité) - Étudiants d'Aix-Marseille Université sans limite d'âge (sur présentation d'une carte AMU en cours de validité) - INSEAMM, Institut National Supérieur Ecole d'Art et de Design Marseille Méditerranée (sur présentation de la carte étudiant de l'école en cours de validité) - Enseignants du primaire et du secondaire (sur présentation du Pass éducation en cours de validité) excepté pour les expositions temporaires de catégorie 1 - Centres de loisirs sans hébergement (CLSH), Centres sociaux et Associations œuvrant pour l'Insertion Sociale et accompagnateurs - Adhérents de l'association Culture du Cœur - Chômeurs, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (justificatif de – de 3 mois) - Personne en situation de handicap et son accompagnateur - Membres de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF) - Membres de l'ICOM (International Council of Museum) - Membres de l'association des Amis des Musées de Marseille - Guides-conférenciers du Tourisme et guides interprètes agréés par le Ministère de la Culture - Titulaire de la carte service civique - Donateurs et leurs héritiers directs - Journalistes (titulaires de la carte Presse de l'année en cours) - Pass Musées pour les membres du Club des Ambassadeurs de Marseille -- Titulaire du Pass my Provence en cours de validité : 1 billet exposition offert sur présentation de la carte - Titulaire du City Pass en cours de validité - Titulaires de la carte Ministère de la Culture (Culture & Communication) et un accompagnateur - Membres du Comité du Vieux Marseille sur présentation de la carte membre en cours de validité) - parents d'élèves invités par un coupon remis à l'enfant lors d'une visite au musée « je t'invite au musée ».	- Groupes ou achat en nombre à partir de 15 personnes - Personnes de plus de 65 ans - Étudiants de 18 à 26 ans hors U.E. (sur présentation d'une carte étudiant en cours de validité) - Artistes (AGESSA/Maison des Artistes) - Adhérents du Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille et leurs ayants droits (carte CAS) Uniquement pour les expositions temporaires de catégorie 1, 2 et 3 : - Membres de l'Association des Villes de France - Enseignants du supérieur Aix-Marseille Université (sur présentation d'une carte AMU en cours de validité) Uniquement pour les expositions temporaires de catégorie 1 : - Enseignants du primaire et du secondaire (sur présentation du Pass éducation en cours de validité) TARIF RÉDUIT PASS MUSÉES accordé uniquement sur présentation du justificatif - achat en nombre à partir de 20 - personnes de plus de 65 ans - Enseignants (sur présentation du Pass éducation en cours de validité) - CAS n°1 : les Pass Musées achetés entre le 1^{er} novembre 2019 et le 16 mars 2020 (période précédant le 1^{er} confinement) sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2021. - CAS n°2 : les Pass Musées ayant expirés entre le 30 octobre 2020 et le 18 mai 2021 (second confinement) sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2021. - CAS n°3 : les Pass Musées achetés entre le 29 mai 2020 et le 30 octobre 2020 (première période de ré-ouverture des musées et période précédant le second confinement) sont prolongés de 7 mois à compter de leur date d'expiration).

Ville du Temps Libre

MUSÉES**VISITES COMMENTÉES****Visite commentée individuelle****collection permanente, exposition temporaire catégorie 1, 2 et 3**

- adulte	3,00 €
- enfant de – de 12 ans	gratuit (non équipé)
- enfant de 12 à 18 ans	1,50 €

Le prix du billet d'entrée s'ajoute au prix de la visite commentée individuelle

Visite commentée de groupes hors éducation et solidarité

(1 conférencier pour maximum 30 personnes)

	Exposition permanente	Exposition temporaire
1h00	75,00 €	100,00 €
1h30	112,00 €	150,00 €
2h00	150,00 €	200,00 €
3h00	224,00 €	300,00 €
4h00	300,00 €	400,00 €

Groupes avec conférencier extérieur : droit de parole **25 € (en sus)**

Ces tarifs s'ajoutent aux prix d'entrée des Musées

Visites commentées de groupes « Éducation et Solidarité »

	Collection permanente et Expositions Temporaires
- école, collège, lycée et université (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)	Gratuit
- instituts médicalisés, centres sociaux et associations œuvrant pour l'insertion sociale, CLSH (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)	Gratuit

Visites Prestiges d'un musée

- tarif par personne tout inclus : billet, conférencier, surveillance et sécurité	35,00 €
---	----------------

Visite de l'exposition en dehors des horaires d'ouverture au public, soit de 19h à 21h.

Visite commentée par un conférencier (1 conférencier par groupe de 25 personnes, visites limitées à 50 personnes).

ATELIERS, ANIMATION, SPECTACLES**Visite commentée en famille – visite-atelier en famille – visite contée**

- enfant de moins de 5 ans	gratuit
- enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00 €
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €
- adulte + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition	gratuit

La présence d'un parent est obligatoire

**ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)*

Atelier adulte

- adulte (matériel fourni)	la séance	10,00 €
- animations	compris dans le billet d'entrée	

MUSÉES**Balade urbaine commentée + visite libre du musée**

- adultes + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition	5,00 €
- enfant de moins de 8 ans	gratuit
- enfant de 8 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00 €
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €

La présence d'un parent est obligatoire

**ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)*

- balade urbaine commentée + visite libre du musée	gratuit
--	----------------

- jeudi c'est Borély !	gratuit
------------------------	----------------

Hors les murs (VGC non à proximité du musée)

- adultes	8,00 €
- enfant de moins de 8 ans	gratuit
- enfant de 8 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00 €
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €

La présence d'un parent est obligatoire

**ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)*

- sorties nature et patrimoine (pour le Muséum)	gratuit
---	----------------

Ne donne pas accès aux expositions

Spectacles et contes

- enfant de moins de 5 ans	gratuit
- enfant de 5 à 18 ans	3,00 €
- enfant de 5 à 18 ans tarif réduit en nocturne et en journée sans droit d'entrée *	1,50 €
- adulte en nocturne sans droit d'entrée musée	8,00 €
- adulte en journée + droit d'entrée musée selon la catégorie de l'exposition	3,00 €

**ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)*

RECETTES ACCESSOIRES

- affiches à la vente (40 x 60cm)	2,50 €
- jeu des 7 familles	12,50 €
- jeu du tarot des surréalistes	25,00 €
- cartes postales à la vente	1,00 €
- signets / marque page à la vente	0,50 €
- pins	1,00 €
- pins millésimés	1,50 €
- ouvrage « Sortilèges au Château – Annie Bascoul » *	1,00 €

La liste et les prix de vente des produits proposés à la vente dans les musées peuvent être fixés par arrêté du Maire (délégation du Conseil Municipal sur proposition du Service des Musées).

** exposition « Sortilèges au Château – Annie Bascoul » prévue du 16 octobre 2020 au 11 avril 2021 au Château Borely – Musée des Arts décoratifs de la Faïence et de la Mode*

MUSÉES**LOCATION D'ESPACES AU SEIN DES MUSÉES****Les locations d'espaces :**

- sont consenties dans un but événementiel, à caractère privatif.
(sont exclues les manifestations à caractère familial (mariages, anniversaires, etc.) ou religieux.
La Maire de Marseille, se réservant par ailleurs le droit, de faire suite ou non, aux demandes, en fonction de l'objet de la manifestation).
- Peuvent s'accompagner d'un accès aux expositions temporaires ou aux collections permanentes, sous réserve de l'application, en sus de la location, du forfait « visite avec conférencier », détaillé ci-après.

Trois formules de location sont proposées :**Forfait petit déjeuner :** de 8h00 à 9h00 avant l'ouverture au public

Permet l'accueil d'invités dans un espace muséal et avec la possibilité de suivre une visite de l'exposition temporaire ou des collections permanentes. L'organisation du petit-déjeuner est à la charge de l'organisateur.

Forfait after work/cocktail : de 19h00 à 21h00 après la fermeture du musée au public

Permet l'accueil d'invités dans un espace muséal et avec la possibilité d'avoir accès aux expositions temporaires ou aux collections permanentes en présence d'un conférencier, selon le souhait de l'organisateur. L'organisation de l'after work/cocktail est à la charge de l'organisateur.

Forfait soirée : de 19h à 23h après la fermeture du musée au public

Permet de concevoir un événement : l'accueil d'invités dans un espace muséal avec la possibilité, d'une visite de l'exposition temporaire ou des collections permanentes, en présence d'un conférencier, selon les souhaits de l'organisateur, précédé ou suivi d'un verre d'accueil ou d'un cocktail d'înatoire. L'organisation d'un verre d'accueil ou d'un cocktail d'înatoire est à la charge de l'organisateur.

Les frais d'organisation, de réception (traiteur, décoration, animation ...) et de nettoyage sont exclusivement à la charge de l'organisateur qui conserve le choix de ses prestataires.

Une convention d'occupation précaire sera établie entre le demandeur (organisateur) et la Ville de Marseille. Elle déterminera les obligations de chacune des parties.

Toute demande de mise à disposition des locaux à titre gracieux doit être autorisée par Madame la Maire, après validation par le service des musées et la Direction de l'Action Culturelle.

BASTIDE PASTRE**Journée : de 8h à 18h (horaires aménageables)****Soirée : de 19h à 23h (horaires aménageables)**

Permet de concevoir un événement en toute liberté : verre d'accueil, cocktail d'înatoire, tournage, organisation d'un séminaire, ...

La location en soirée n'est possible que pour le niveau 1 + parvis + balcon

La location s'entend vide de mobilier, en l'état.

Ces tarifs incluent également la consommation de fluides et la présence d'un gardien.

Ces tarifs n'incluent pas :

- frais d'organisation et de réception (traiteur, décoration ...)
- frais de personnel de l'organisateur pour assurer les missions de sécurité, surveillance
- remise en état des lieux

Une convention sera établie entre le demandeur (organisateur) et le Service des Musées qui déterminera les obligations de chacune des parties.

zone concernée	tarif jour (8h-18h)	tarif soirée (18h-23h)
- premier niveau + balcon + parvis	1 200 €	3 000 €
- second étage	1 200 €	non ouvert à la location de soirée
- troisième étage	1 200 €	Non ouvert à la location de soirée

MUSÉES**CENTRE DE LA VIEILLE CHARITÉ****2, rue de la Charité – 13002 MARSEILLE**

Chapelle hors exposition (130 m² – 100 pax) et **Cour « Plein air »** (1000 pax debout), si Chapelle non disponible, location de la cour aux mêmes conditions

	Tarif général
- petit déjeuner / after work cocktail	3 000 €
- soirée	10 000 €

Cour (plein air)	Tarif général
- petit déjeuner / after work/cocktail	3 000 €
- soirée	10 000 €

Salle de conférence / cinéma Le Miroir

hors technique (lumière, son, projection)

98 places assises : 90 m²

	Tarif général
- forfait 4 heures	600 €

MUSÉE CANTINI**19, rue Grignan - 13006 MARSEILLE****- RDC 2 salons (80 m²) et cour intérieure (100 m²)**

	Tarif général
- petit déjeuner/after work cocktail	3 000 €
- soirée	7 500 €

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN M.A.C.**69, boulevard d'Haïfa - 13008 MARSEILLE****- Cour d'entrée (300 m²) + Hall d'accueil (80 m² + 40 m² vitrés, ouvrables)**

	Tarif général
- petit déjeuner/after work cocktail	3 000 €
- soirée	7 500 €
- Salle de cinéma « CINEMAC » : 178 places assises	
- forfait 4 heures	750 €

MUSÉE BORELY – MUSÉES DES ARTS DÉCORATIFS, DE LA FAÏENCE ET DE LA MODE**Avenue Clot-Bey 13008 MARSEILLE****Cour (1000 pax)**

	Tarif général
- petit déjeuner / after work cocktail	4 000 €
- soirée	10 000 €

MUSÉE DES BEAUX ARTS**Palais Longchamp – 13004 MARSEILLE****- Péristyle nord (120 m²) + Dôme**

	Tarif général
- soirée	12 500 €

Muséum d'Histoire Naturelle – 13004 MARSEILLE**- Muséum d'Histoire Naturelle**

	Tarif général
- soirée	10 000 €

salle de conférences (150 m ² – 80 places assises)	Tarif général
- en journée	500 €
- soirée	700 €

Ville du Temps Libre

MUSÉES

salle de l'atelier pédagogique (100m² – 35 places assises)	Tarif général
- en journée	400 €
- en soirée	600 €

salles permanentes Niveau 1 – 770 m² hors muséographie	Tarif général
- en journée	1 000 €
- en soirée	2 000 €

Sans interruption du service public, la location ne peut être envisagée les jours d'ouverture du Muséum et lorsque les espaces sont occupés par des expositions.

MUSÉE D'HISTOIRE DE MARSEILLE**Centre Bourse - 13001 Marseille**

- Auditorium : 200 places assises	Tarif général
- forfait 4h	1 000 €

- Hall d'entrée (400 m² – 200 pax debout)	Tarif général
- petit-déjeuner / after work cocktail	4 000 €
- soirée	10 000 €

MÉMORIAL LA MARSEILLAISE

- cour intérieure (250 m² 100 pax)	Tarif général
- petit déjeuner / after work cocktail	1 500 €
- soirée	3 000 €

- hall d'accueil (90 m² – 50 pax) + salle du Jeu de Paume (175 m² – 100 pax)	Tarif général
- petit déjeuner / after work cocktail	1 500 €
- soirée	3 000 €

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

s'ajoutant aux tarifs de location, en fonction du nombre de personnes et correspondant aux :

- consommations de fluides
- coût du personnel du PC sécurité
- coût du personnel de sûreté
- coût du personnel de surveillance de salles

Nombre de personnes	Tarif général
- 0 à 100	1 500,00 €
- 101 à 200	2 500,00 €
- 201 à 400	3 000,00 €
- plus de 400 selon les jauges maximales d'accueil de chaque musée	4 000,00 €

Forfaits visite avec conférencier (points parole), s'ajoutant de façon optionnelle aux tarifs de location, dans le cadre des formules : « Petit-déjeuner, After work cocktail et Soirées » :

MUSÉES**Visite commentée sous forme de « Points Parole » :**

Forfait sur la base :

- d'un conférencier par salle d'exposition, ou pour 30 personnes maximum (en fonction des critères retenus par le Service des Musées)
- d'1h30 maximum de médiation, sur les créneaux horaires : 18h30 – 22h00 (ces forfaits visite ne peuvent être proposés en dehors d'une location d'espace).

		Tarif général
- forfait 1h30 max	Du lundi au samedi	155 € (majorés du prix du billet d'entrée)
- forfait 1h30 max	Le dimanche	190 € (majorés du prix du billet d'entrée)
- billet d'entrée	Collection permanente : 6 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 pers : 3 €
	Expositions temporaires de cat 3 : 6 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 pers : 3 €
	Expositions temporaires de cat 2 : 9 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 pers : 5 €
	Expositions temporaires de cat 1 : 12 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 pers : 8 €

Ville du Temps Libre

ARCHIVES MUNICIPALES
10, rue Clovis Hugues - 13003 MARSEILLE
Tél : 04.91.55.33.75

<u>Délibérations</u> n° 05/277/CESS du 21 mars 2005 (atelier monnaies et médailles), n°10/1117/CURI du 6 décembre 2010 (tarif pour recherche de permis de construire), arrêtés n°11/033 du 11 avril 2011 (magnets), délibération n°12/0341/CURI du 19 mars 2012 (tarifs auditorium) et n°18/0939/EFAG du 8 octobre 2018 (modification des tarifs de reproduction et des conditions de réutilisation des documents conservés par les Archives) <u>Arrêtés</u> n°12/042 du 13 juillet 2012 (prix de vente publication « la Clé du Royaume »), n°13/064 du 19 juillet 2013 (catalogue exposition), n°13/112 du 31 décembre 2013 (prix de vente de foulard), n°14/039 du 11 juin 2014 (tarif vente en gros du catalogue exposition) et n°14/110 du 3 décembre 2014 (prix vente d'ouvrages « 14-18 Marseille dans la Grande Guerre »), n°15/102 du 18 septembre 2015 (vente des ouvrages et produits dérivés), n°16/042 du 25 mars 2016 (tarif unitaire ouvrage « Marseille, archives remarquables »), n°16/137 du 17 novembre 2016 (tarifs clé USB, sac réutilisable, 12 crayons de couleur et bloc notes), n°17/044 du 17 février 2017 (tarif miroir de poche), n°17/157 du 13 septembre 2017 (tarifs vente torchon et tablier), n°17/158 du 13 septembre 2017 (tarif pochettes marionnettes de théâtre d'ombres), n°17/180 du 30 novembre 2017 (vente d'un ouvrage « Les beaux dimanches d'Édouard Cornet – photographies 1900-1928 ») et n°19/168 du 21 octobre 2019 (publication « Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre »)
Imputation budgétaire Service 20803 fonction : 323 (archives) nature : 7088 (autres produits divers), pour l'Auditorium : nature : 752 (revenus des immeubles), pour les photocopies : nature : 704 (travaux) et pour les produits dérivés : nature : 7078 (autres ventes de marchandises)

• REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Photocopies, impressions de microfilms ou d'images numériques préexistantes

- photocopie et tirage noir et blanc A4	l'unité	0,10 €
- photocopie et tirage noir et blanc A3	l'unité	0,20 €
- impression noir et blanc depuis les postes publics internet porte-monnaie – format A4	l'unité	0,10 €
- impression noir et blanc depuis les lecteurs de microfilms– format A4	l'unité	0,10 €
- approvisionnement et réapprovisionnement minimum de porte-monnaie virtuel		2,00 €
- frais d'emballage et d'expédition	par envoi	5,00 €

Fourniture de fichiers numériques préexistants

Au choix du demandeur et selon les possibilités techniques, les copies numériques de fichiers pourront être soit enregistrées sur un support amovible appartenant au demandeur, soit transmises par voie électronique.

Ce service est **gratuit**.

Certification conforme (code du patrimoine, article D213-10)

- par unité d'opération	3,00 €
-------------------------	---------------

• RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

- réutilisation inférieure à 10000 vues	par an	gratuit
- réutilisation supérieure à 10000 vues	par vue	0,009 €

ARCHIVES**• VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS* (à l'unité)**

- carte postale	0,50 €
- reproductions de photographies	2,00 €
- magnet	3,00 €
- crayon à papier	0,50 €
- boîte de 12 crayons de couleurs	3,00 €
- bloc notes	2,00 €
- jeu « les Maires de Marseille » - XIXe et XXe siècles (1813-1986)	2,00 €
- Médaille inaugurale de l'exposition du Cabinet des monnaies et médailles	10,00 €
- jeu de société « Marsimil »	20,00 €
- porte sac	3,00 €
- tapis de souris	2,00 €
- foulard	15,00 €
- torchon	5,00 €
- tablier	7,00 €
- clé USB	9,00 €
- sac réutilisable	3,00 €
- puzzle modèle 48 pièces	5,00 €
- puzzle modèle 300 pièces	10,00 €
- miroir de poche	5,00 €
- pochette de marionnettes de théâtre d'ombres	9,00 €

* dans la limite des stocks disponibles

• VENTE D'OUVRAGES

- 10 rue bleue, histoire et reconversion d'une manufacture des tabacs	10,00 €
- Désirs d'ailleurs	10,00 €
- Divines divas... vivat l'opéra	5,00 €
- L'âge d'or du cinéma en Provence	2,00 €
- La Chartreuse de Marseille, une vision retrouvée	10,00 €
- La Clé du Royaume	1,00 €
- Marseille et ses Rois de Naples	5,00 €
- Monnaies d'Aix en Provence – milieu Xv ^{ème} – fin XVIII ^{ème} siècle	5,00 €
- Publication exposition : « Ici même, Marseille 1940 - 1944 »	19,00 €
- Vente en gros catalogue exposition	11,50 €
- 14-18, Marseille dans la Grande Guerre	10,00 €
- Vente unitaire au public « Marseille, archives remarquables »	45,00 €
- tarif unitaire aux libraires	20,00 €
- Les beaux dimanches d'Édouard Cornet – photographies 1900 – 1928	28,00 €
- Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre	25,00 €

• AUDITORIUM DES ARCHIVES (location de l') de 9 H à 17 H - du lundi au vendredi

- services municipaux	300 € la journée	180 € la ½ journée
- manifestation culturelle	450 € la journée	250 € la ½ journée
- manifestation commerciale	670 € la journée	380 € la ½ journée
- heure supplémentaire	60 € l'heure	
- heure supplémentaire après 17 H	80 € l'heure	

Les horaires de location à la demi-journée sont de 9 H à 12 H et de 13 H à 17 H.

Les horaires de location à la journée sont de 9 H à 17 H du lundi au vendredi.

En cas d'heure dépassé, s'applique la règle : toute heure commencée est due.

Ville du Temps Libre

ARCHIVES**• LOCATION DE L'ATELIER DES MONNAIES ET MÉDAILLES**

Mise à disposition de l'atelier de restauration métallique des monnaies et médailles

- une semaine	100 €
- deux semaines	180 €
- un mois	300 €

• RECHERCHE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- la recherche	5 €
----------------	------------

OPÉRA
2, rue Molière - 13001 MARSEILLE
Tél : 04.91.55.21.12 Fax : 04.91.55.21.65
ODÉON
162, La Canebière - 13001 MARSEILLE
Tél : 04 96 12 52 77

Délibérations n° 12/0575/CURI du 25 juin 2012 (affranchissement des envois de brochures et billets), n°19/0256/ECSS du 1 ^{er} avril 2019 (actualisation tarifs Opéra et Odéon pour 2019/2020) , n°19/1227/ECSS du 25 novembre 2019 (tarif préférentiel de stationnement) et 21/0546/VDV du 9 juillet 2021 (actualisation de la grille tarifaire pour la saison 2021/2022)
imputation budgétaire service 20903 fonction : 311 (expression musicale, lyrique et chorégraphique) natures : 7062 (redevances et droits des services à caractère culturel) 7083 (locations diverses) 7088 (autres produits d'activités annexes) 70688 (frais de port) 752 (revenus des immeubles), 7588 (produits divers de gestion courante)

PARTIE I - OPÉRA**A) SAISON LYRIQUE (Saison 2021/2022)****PRIX DES PLACES LYRIQUES - PRIX UNITAIRE**

Tarif des places Opéras	Tout public	Groupe 10 places, City Pass	+65 ans, Groupe + 20 places, CAS Marseille	Demandeurs d'emploi, Minima sociaux PMR - PSH	- 28 ans Fortissimo jusqu'à 1 mois avant	-28 ans Fortissimo à partir d'1 mois avant
Catégories						
Orchestre et balcon 1ère catégorie	80 €	72 €	68 €	64 €	40 €	10 €
Orchestre, balcon et loges 2ème catégorie	68 €	61 €	58 €	54,50 €	34 €	10 €
Orchestre et balcon 3ème catégorie	56 €	50,50 €	47,50	45 €	28 €	10 €
Baignoire 1 ^{er} rang	68 €	61 €	58 €	54,50 €	34 €	10 €
Baignoire 2ème rang	20 €	18 €	17 €	17 €	10 €	10 €
Second balcon 1ère catégorie	45 €	40,50 €	38,50 €	36 €	22,50 €	10 €
Second balcon 2ème catégorie et loges	30 €	27 €	25,50 €	24 €	15 €	10 €
Second balcon 3ème catégorie	20 €	18 €	17 €	16 €	10 €	10 €
Amphithéâtre	13 €	-	-	-	-	10 €

Tarif des places Opéras version concert	Tout public	Groupe 10 places, City Pass	+65 ans, Groupe + 20 places, CAS Marseille	Demandeurs d'emploi, Minima sociaux PMR - PSH	- 28 ans Fortissimo jusqu'à 1 mois avant	-28 ans Fortissimo à partir d'1 mois avant
Catégories						
Orchestre et balcon 1ère catégorie	75 €	67,50 €	64 €	60 €	37,50 €	10 €
Orchestre, balcon et loges 2ème catégorie	63 €	56,50 €	53,50 €	50,50 €	31,50 €	10 €
Orchestre et balcon 3ème catégorie	51 €	46 €	43,50 €	41 €	25,50 €	10 €
Baignoire 1 ^{er} rang	63 €	56,50 €	53,50 €	50,50 €	31,50 €	10 €
Baignoire 2ème rang	15 €	13,50 €	13 €	12 €	7,50 €	10 €
Second balcon 1ère catégorie	40 €	36 €	34 €	32 €	20 €	10 €
Second balcon 2ème catégorie et loges	25 €	22,50 €	21,50 €	20 €	12,50 €	10 €
Second balcon 3ème catégorie	15 €	13,50 €	13 €	12 €	7,50 €	10 €
Amphithéâtre	13 €	-	-	-	-	10 €

NB : les réductions ne s'appliquent pas à la soirée du Réveillon du nouvel an et au tarif des moins de 28 ans.

Ville du Temps Libre

OPÉRA

ABONNEMENTS LYRIQUES - RÉDUCTION PAR RAPPORT AU PRIX UNITAIRE TOUT PUBLIC

A (-20%)	B (-20%)	C (-20%)	D (-15%)	E (-30%)
Premières Opéras	Opéras	Opéras en matinée	Opéras + concert et opérette	Opéras, concerts et opérettes en matinée

NB : la composition des abonnements peut changer d'une saison à l'autre mais la réduction appliquée reste inchangée. Pas d'abonnement à l'amphithéâtre.

B) SAISON SYMPHONIQUE

PRIX DES PLACES DE CONCERTS - PRIX UNITAIRE

Tarif des places concerts	Tout public	Groupe 10 places, City Pass	+65 ans, Groupe + 20 places, CAS Marseille	Demandeurs d'emploi, Minima sociaux PMR - PSH	- 28 ans Fortissimo jusqu'à 1 mois avant	-28 ans Fortissimo à partir d'1 mois avant
Catégories						
Concerts à l'Opéra						
Orchestre et 1 ^{er} balcon	25 €	22,50 €	21,50 €	20 €	12,50 €	10 €
2 ^{ème} balcon	20 €	18 €	17 €	16 €	10 €	10 €
Amphithéâtre	11 €	-	-	-	-	10 €
Musique de chambre Foyer Ernest Reyer	8 €	-	-	-	-	-
Concert du Nouvel an (tarif unique) *	12 €	-	-	-	-	-
Autres concerts (tarif unique)	12 €	-	-	-	-	-
Concert classique exceptionnel (tarif unique)	1 €	-	-	-	-	-
Concerts au Silo						
1 ^{ère} catégorie	25 €	22,50 €	21,50 €	20 €	12,50 €	10 €
2 ^{ème} catégorie	20 €	18 €	17 €	16 €	10 €	10 €
Concerts au Pharo						
Auditorium	25 €	22,50 €	21,50 €	20 €	12,50 €	10 €

* Le concert du Nouvel An est hors abonnement.

ABONNEMENTS CONCERTS - RÉDUCTION PAR RAPPORT AU PRIX UNITAIRE TOUT PUBLIC

Jusqu'à 6 concerts	F (-20%)
Plus de 6 concerts	G (- 25%)

NB : la composition des abonnements peut changer d'une saison à l'autre mais la réduction appliquée reste inchangée. Pas d'abonnement à l'Amphithéâtre.

OPÉRA**C) THÉÂTRE ET ONE MAN SHOW**

Tarif des places théâtre et One man show	Tarif TTC normal	Tarif TTC Groupe de + de 10 personnes	Tarif TTC - 28 ans Demandeurs d'emploi, Minimas sociaux PMR et PSH
Catégories			
- Orchestre et 1er balcon	42 €	39 €	28 €
- Second balcon	37 €	34 €	23 €
- Amphithéâtre *	19 €		
- Abonnement 1ère catégorie	34 €		
- Abonnement 2ème catégorie	30 €		

* Pas d'abonnement à l'amphithéâtre

D) TARIFS PARTICULIERS POUR CERTAINS SPECTACLES

	Tarif TTC 1ère catégorie	Tarif TTC Second balcon	Tarif TTC Amphithéâtre
- Artiste de grande renommée	50 €	35 €	21 €
- Autres spectacles	100 €	80 €	20 €

NB : pour ces tarifs, les réductions en vigueur seront appliquées.

E) BALLETS

Catégorie	Tarif TTC
- Orchestre et 1er balcon	25 €
- Second balcon	20 €
- Amphithéâtre	13 €

F) SPECTACLES JEUNE PUBLIC

	Tarif TTC
- Tout public (avec application des réductions existantes)	15 €
- Scolaire (enfant de – de 16 ans)	5 €

G) CARTE " IMPRO "

Prestation	Tarif TTC
- Carte donnant droit à un tarif réduit tout au long de la saison (Opéra et Odéon)	30 €

Carte valable sur une saison entière

H) VISITES DE L'OPÉRA

Prestation	Tarif TTC
- Tarif par groupe (maximum 30 personnes)	150 €
- Tarif Office de Tourisme par personne (maximum 30 personnes)	4 €

A noter : les visites sont gratuites pour les scolaires et dans le cadre de partenariats.

Ville du Temps Libre

OPÉRA

I) LOCATIONS DE COSTUMES DE L'OPÉRA DE MARSEILLE

Prestation		Tarif HT
- Location de costumes	Par costume et par représentation (si spectacle vivant) ou journée (autre motif)	50 €
- Nettoyage des costumes d'opéra prêtés aux organismes ou associations		Facturation aux tarifs des marchés en cours

Les costumes sont loués propres, ils doivent être rendus nettoyés.

La mise à disposition à titre gratuit peut être accordée, aux organismes ou associations, de façon exceptionnelle. Seul Monsieur le Maire de Marseille est habilité à la dispenser.

Toutefois les frais de nettoyage, de pressing seront facturés aux tarifs des marchés en cours à l'Opéra.

Tarifs HT : la TVA appliquée sera celle au taux en vigueur à la date de signature par les parties de la convention de location.

J) ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LES PLAQUETTES (en pleine page)

Prestation	Tarif TTC
- pages intérieures	1 500 €

K) LOCATION DES SALLES

	Tarif HT
Location de la grande salle pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	12 500 €
A partir de la 3ème location dans la même saison pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	10 000 €
Pour les organismes à but humanitaire pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	5 000 €
Dépenses générales dans le cas de gratuité accordée pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	3 000 €
Forfait sono + micro pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	500 €
Pour les tournages de films par jour	4 200 €
Supplément dû avant et à l'issue d'une représentation en dehors des créneaux d'ouverture et fermeture de la salle	1 000 €
Location du Grand Foyer	
Mise à disposition du Grand Foyer pour la journée et/ou pour la soirée, hors spectacle, jusqu'à minuit	3 500 €
Avant ou à l'issue d'une représentation	2 000 €
Supplément dû avant et à l'issue d'une représentation en dehors des créneaux d'ouverture et fermeture de la salle	2 000 €
Pour les organismes à but humanitaire pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	1 500 €
Dépenses générales dans le cas de gratuité du Grand Foyer pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	900 €
Forfait sono + micro	500 €
Forfait installation de 200 chaises au Foyer	500 €
Privatisation de la moitié du foyer, avant un spectacle ou à l'entracte ou après un spectacle en dehors des créneaux d'ouverture et fermeture de la salle	1 000 €

OPÉRA

Location Petits Foyers	
Lors des entractes	400 €
Avant ou à l'issue des représentations	500 €
Supplément dû avant et à l'issue d'une représentation en dehors des créneaux d'ouverture et fermeture de la salle	100 €
Matinée ou soirée (jusqu'à minuit) - hors spectacle - par 4 heures	800 €
Dépenses générales dans le cadre de gratuité accordée pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	300 €
Pour tout dépassement par heure, sans dépasser 1h avant et 1h après, pour montage et démontage	200 €
Location espace de tournages à l'intérieur de l'Opéra (coulisses, loges, foyer danse...) par jour	2 000 €
Location salles de répétition	
Location salles de répétitions (annexe rue Sainte, Foyer de la Danse et Salle de la Belle de Mai) par heure	100 €
Location salles de répétitions (annexe rue Sainte et Foyer de la Danse) à l'année pour une association à but non lucratif	650 €

Tarifs HT : la TVA appliquée sera celle au taux en vigueur à la date de signature par les parties de la convention de mise à disposition. Ces tarifs de location s'entendent pour le théâtre nu, en ordre de marche avec le personnel d'accueil, le personnel de salle, le personnel de sécurité incendie (1 agent SIAPP) et un électricien de permanence ainsi que l'accès aux loges.

Des mises à disposition à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 3 manifestations par an, tout espace confondu. Monsieur le Maire de Marseille est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs de ces manifestations devront néanmoins prendre en charge un forfait de dépenses générales de fonctionnement.

Toute utilisation de ces salles, en dehors des heures de travail, au-delà de minuit, donnera lieu au paiement d'heures supplémentaires au personnel de l'Opéra, facturées au preneur en sus du tarif appliqué au dépassement.

Le tarif humanitaire est accordé sur justificatif et autorisation de Monsieur le Maire.

L) TARIFS DES PRESTATIONS MUSICALES DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ET DU CHŒUR DE L'OPÉRA POUR LE COMPTE D'UN TIERS

• Orchestre + personnel technique et d'encadrement (soit 1 régisseur et 1 garçon d'orchestre)

Type de formation	Tarif HT
- Petite formation (maximum 44 musiciens)	3 333 €
- Orchestre Formation de chambre (maximum 56 musiciens)	5 417 €
- Orchestre Moyenne Formation (maximum 70 musiciens)	6 667 €
- Orchestre Grande Formation (maximum 82 musiciens)	10 000 €

• Artistes du chœur

- Cadre choral + 1 régisseur + 1 chef du chœur	4 000 €
--	----------------

Lors des actions culturelles et sociales ou dans le cadre de tournées, partenariats ou tout événement concourant au rayonnement de l'Opéra de Marseille, une mise à disposition gratuite de l'orchestre philharmonique et des artistes du chœur de l'Opéra peut être accordée. Cette gratuité sera attribuée par le Maire ou son représentant sur proposition du Directeur Général de l'Opéra.

Toute mise à disposition fera l'objet d'un contrat à part, intégrant et détaillant les frais inhérents à la réalisation du spectacle (per diem, frais de transport, ...).

Ville du Temps Libre

OPÉRA

M) LOCATIONS DES INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE DE L'OPÉRA DE MARSEILLE

Nombre	Désignation du matériel	Tarif unitaire HT par jour
1	- CELESTA	500 €
1	- CELESTA par jour supplémentaire	115 €
1	- support 2 paires de cymbales	10 €
1	- support 1 paire de cymbales	10 €
1	- pied perche	5 €
3	- pieds de cymbales	5 €
12	- pieds divers	5 €
5	- pieds de caisse claire	5 €
2	- pieds double de Tom	5 €
1	- pied timbale + cloche	5 €
1	- pied Charleston	5 €
1	- pied Glock (vieux)	5 €
1	- support wood block	5 €
1	- attache Triangle	5 €
2	- attache Triangle pour pied	5 €
2	- attache Triangle à main	5 €
3	- grelots sur manche (Aigu, Medium, et Grave)	5 €
1	- grelot sur lanière	5 €
2	- fouets	5 €
1	- paire petites castagnettes sur manche (bois de rose)	7 €
1	- paire grandes castagnettes sur manche (bois de rose)	7 €
1	- paire grandes castagnettes sur manche (palissandre)	7 €
1	- paire castagnettes sur socle	7 €
1	- paire castagnettes doubles	7 €
2	- paire castagnettes métal	7 €
2	- paires de claves	5 €
6	- wood blocks noirs	5 €
3	- wood blocks bois clair	5 €
1	- triangle	10 €
2	- triangles « Groves »	10 €
2	- jeux de battes	5 €
5	- cloches salto	5 €
3	- cloches	5 €
1	- crécelle	7 €
8	- tambour de basque	7 €
3	- paires de maracas	7 €
1	- chimes	5 €
4	- tablettes de percussions	5 €
1	- tablette de timbales	5 €
1	- caisse claire « Majestic »	25 €
1	- caisse claire alu « Rogers »	25 €
1	- caisse claire fine « Lefima »	25 €
1	- caisse claire « Ludwig »	25 €
1	- caisse claire « Wahan »	25 €
1	- tambour militant « Lefima »	25 €

OPÉRA**LOCATIONS DES INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE DE L'OPÉRA DE MARSEILLE (suite)**

4	- toms « Lefima »	30 €
2	- congas « Bauer »	40 €
2	- paires bongoes	30 €
1	- batterie (GC, Tom Basse, 2 Toms, C.Cl) « Le Soprano »	70 €
3	- tams (Aigu, Medium, Grave)	40 €
13	- gongs Thaïlandais	35 €
4	- cloches plates	10 €
2	- jeu de 5 timbales « Lefima »	300 €
3	- timbales baroques « Lefima »	200 €
1	- jeu de 5 timbales « Premier »	300 €
1	- glock valise	50 €
1	- glock sur chassis + étouffoir	50 €
1	- grosse caisse 40' « Lefima »	50 €
1	- grosse caisse 40' « Adams »	50 €
1	- grosse caisse 36' avec support cymbale « Lefima »	50 €
1	- Marimba « Bergerault »	150 €
1	- Xylophone « Bergerault »	120 €
1	- Xylophone	120 €
1	- Vibraphone	150 €
1	- jeu de cloches « Adams »	70 €
1	- jeu de cloches (vieilles)	50 €
	– Cymbales suspendues :	
1	- Turkish Euphonic	20 €
1	- Sabian El Sabor 18'	20 €
1	- Istanbul 20'	20 €
1	- Meinl Profil Crash 18'	20 €
1	- Istanbul Crash Fine E 16'	20 €
1	- Istanbul Ride Medium 22'	20 €
1	- paistre raide 404 22-23'	20 €
1	- cloutée 22-23'	20 €
1	- chinoise	20 €
	– Cymbales frappées (par paire) :	
1	- Istanbul 18'	40 €
1	- Sabian Viennese HH 20'	40 €
1	- Zildjian Classic Orchestra	40 €
1	- Istanbul Supersymphonic 16'	40 €

Tarifs HT : la TVA appliquée sera celle au taux en vigueur à la date de signature par les parties de la convention de location.

N) TARIF PRÉFÉRENTIEL DE STATIONNEMENT**Stationnement dans le parc Charles de Gaulle**

Mise à disposition d'un valideur de ticket dans le grand hall d'accueil de l'Opéra

- tarif unique du ticket (valable les jours de spectacles de 18h à 1h du matin et de 12h30 à 19h30)	l'heure	1 €
---	---------	-----

Convention de partenariat avec INDIGO INFRA FRANCE

Ville du Temps Libre

ODÉON

PARTIE II – THÉÂTRE DE L'ODÉON

A) SAISON OPÉRETTES

PRIX DES PLACES OPÉRETTES - PRIX UNITAIRE

Tarif des places Opérettes	Tout public	Groupe 10 places, City Pass	Groupe + 20 places, CAS Marseille	Demandeurs d'emploi, Minima sociaux PMR - PSH	- 28 ans Fortissimo jusqu'à 1 mois avant	-28 ans Fortissimo à partir d'1 mois avant
Opérettes	30 €	27 €	26 €	21 €	15 €	10 €
Opérettes en version concert	15 €	-	-	-	-	10 €

ABONNEMENTS OPÉRETTES - RÉDUCTION PAR RAPPORT AU PRIX UNITAIRE TOUT PUBLIC

Abonnement Opérette H et I	-20 %
Abonnement E matinées Opéra-Odéon	-30 %

B) SAISON THÉÂTRE, ONE MAN SHOW

PRIX DES PLACES - PRIX UNITAIRE

Tarif des places Théâtre et One man show	Tout public	Groupe 10 places, City Pass	Groupe + 20 places, CAS Marseille	Abonnés	Demandeurs d'emploi, Minima sociaux PMR - PSH	- 28 ans Fortissimo jusqu'à 1 mois avant	-28 ans Fortissimo à partir d'1 mois avant
Théâtre en soirée	42 €	39 €	36 €	34 €	28 €	29 €	-
Théâtre en matinée	28 €	25 €	24 €	22 €	17 €	20 €	-
Soirée de réveillon	50 €	-	-	-	-	-	-

ABONNEMENTS THÉÂTRE, ONE MAN SHOW - RÉDUCTION PAR RAPPORT AU PRIX UNITAIRE TOUT PUBLIC

Abonnement théâtre en soirée K	-20 %
Abonnement théâtre en matinée L	-20 %

TARIFS PARTICULIERS POUR CERTAINS SPECTACLES

	Tarif TTC
Artiste de grande renommée	50 €
Autres spectacles	100 €

A noter : pour ces tarifs, les réductions en vigueur seront appliquées.

C) BALLETS

- tarif tout public	12 €
- scolaire (enfant de – de 16 ans)	5 €

D) CONCERTS

- tarif unique	15 €
- tarif unique concert au foyer	7 €
- tarif exceptionnel	6 €

E) SPECTACLES JEUNE PUBLIC

- tarif tout public (avec application des réductions existantes)	15 €
- scolaire (enfant de – de 16 ans)	5 €

ODÉON**F) CONCOURS DE CHANT INTERNATIONAL**

	Tarif TTC
Pour les différentes épreuves jusqu'à la demi-finale	Gratuit
Pour la finale	10 €
Droit d'inscription par candidat	35 €

G) LES DIMANCHES D'OFFENBACH

	Tarif TTC
Tarif unique	10 €
Abonnement J (4 spectacles)	30 €

H) CARTE " IMPRO "

Prestation	Tarif TTC
- Carte donnant droit à un tarif réduit tout au long de la saison (Odéon et Opéra)	30 €

Carte valable sur une saison entière

I) MISE A DISPOSITION DES SALLES ODÉON

	TARIF HT
MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE	
Mise à disposition de la salle de spectacle pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	6 000 €
Mise à disposition de la salle pour répétitions pour 4 heures	400 €
Mise à disposition de la salle de spectacle, à partir de la 3 ^{ème} location dans la même saison pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	4 400 €
Mise à disposition de la salle pour les organismes à but humanitaire pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	3 000 €
Forfait des dépenses générales dans le cadre de « gratuité » accordée pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	2 000 €
Forfait supplémentaire sonorisation + micro	500 €
Mise à disposition de la Grande Salle dans le cadre de tournages et de prises de vues, par jour	3 000 €
Mise à disposition de la Grande Salle dans le cadre de tournages et de prises de vues, la demi-journée	1 800 €
Mise à disposition de tout autre espace dans le cadre de tournage, de prises de vues, à l'intérieur du Théâtre de l'Odéon (coulisses, loges, espace bar....), la journée	1 500 €
Mise à disposition de tout autre espace dans le cadre de tournage, de prises de vues, à l'intérieur du Théâtre de l'Odéon (coulisses, loges, espace bar....), la demi-journée	900 €
MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE BAR	
Mise à disposition en matinée et/ou soirée – hors spectacle, pour 4 heures	800 €
Pour tout dépassement par heure, sans dépasser 1h avant et 1h après, pour montage et démontage	200 €
Mise à disposition pour les organismes à but humanitaire pour 4 heures	400 €
Forfait des dépenses générales en cas de « gratuité » accordée pour 4 heures	400 €
Forfait sonorisation + micro	250 €
Mise à disposition d'un piano droit sur place par jour	250 €
MISE A DISPOSITION DU THÉÂTRE DE L'ODÉON POUR BASE LOGISTIQUE *	
La journée	750 €
La demi-journée	450 €

*On entend par base logistique, la mise à disposition de l'Odéon pour des manifestations extérieures et non produites par le Théâtre de l'Odéon, nécessitant un lieu de repli, soit pour y stocker du matériel, soit pour la préparation des artistes ou tout autre besoin relatif à cette manifestation.

Ville du Temps Libre

ODÉON

Tarifs hors taxes. La TVA appliquée sera celle au taux en vigueur à la date de signature de la convention de location. Ces tarifs de location s'entendent pour le théâtre nu, en ordre de marche avec le personnel d'accueil, le personnel de salle, le personnel de sécurité incendie (1 agent SIAPP), un électricien de permanence ainsi que l'accès aux loges.

Des mises à dispositions à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 3 manifestations par an, tout espace confondu. Monsieur le Maire est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs de ces manifestations devront néanmoins prendre en charge un forfait de dépenses générales de fonctionnement.

J) BOISSONS VENDUES A L'ESPACE BAR DE L'ODÉON

	TVA	Tarif TTC
Boissons non alcoolisées	5,5 %	2,40 €
Boissons chaudes	5,5 %	1,60 €

PARTIE III – MISE A DISPOSITION DES PRODUCTIONS DE L'OPÉRA ET DE L'ODÉON

A) TARIFS DES MISES A DISPOSITION DES PRODUCTIONS DE L'OPÉRA

Prestation	Tarif HT
Production complète	5 500 € par représentation
Production incomplète	4 000 € par représentation
Uniquement décors	3 000 € par représentation
Uniquement costumes	3 000 € par représentation

B) TARIFS DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL LORS DES SORTIES DE PRODUCTIONS

- par jour travaillé et par personne	380 € TTC
- par jour de voyage et repos sur place	200 € TTC

C) TARIFS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT, MANUTENTION ET EMBALLAGE DE COSTUMES

Prestation	Tarif HT
Manutention et emballage costumes	1 380 €
Chargement et déchargement de la production	2 800 €

D) TARIF DE STOCKAGE

Les frais de stockage seront répartis entre les coproducteurs au prorata de leur part de coproduction, payables à l'année et pendant toute la durée de vie de ladite production.

Prestation	Tarif HT
Entreposage des décors par an	2 800 €
Entreposage des costumes par an	98 € par mètre linéaire

E) MISE A DISPOSITION DE DÉCORS OU D'ÉLÉMENTS DE DÉCORS DE L'ODÉON

Prestation	Tarif HT
Production complète	1 255 € par représentation
Un acte ou un tableau isolé de son contexte	419 € par représentation
Une simple toile de fond	200 € par représentation

ODÉON

PARTIE IV – RÉDUCTIONS – ANNULATIONS – MESURES DIVERSES POUR L'OPÉRA ET L'ODÉON**A) RÉDUCTIONS**

Le détail des réductions figure dans les parties I et II.

Réductions pour les opéras, les concerts symphoniques, les opérettes

Pour les moins de 28 ans : places à 10 €, toutes catégories, un mois avant le spectacle, sur présentation d'un justificatif.

Pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux sur présentation du justificatif au guichet et à l'entrée de chaque représentation.

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et un accompagnant

Pour les personnes en situation de handicap (PSH) et un accompagnant

Pour les personnes de plus de 65 ans uniquement pour les opéras et les concerts de l'Orchestre Philharmonique.

Pour les titulaires du « City Pass » sur présentation de leur carte.

Réductions pour les pièces de théâtre et les one man show

Pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux sur présentation du justificatif au guichet et à l'entrée de chaque représentation.

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et un accompagnant

Pour les personnes en situation de handicap (PSH) et un accompagnant

Pour les titulaires du « City Pass » sur présentation de leur carte.

Réductions accordées aux divers groupements pour tous spectacles

- Pour l'achat de 10 à 20 places par représentation ou pour un minimum de 50 places pour la saison : pour les comités d'entreprise, les associations, les centres socio-culturels et les groupes.
- Une réduction pourra être accordée aux comités d'entreprise, aux associations et aux centres socio-culturels qui n'atteindraient pas le quota de 10 places sur une représentation mais qui auraient plus de 10 abonnements sur la saison dans une même catégorie.
- Pour les adhérents de la mutuelle MGEN : application du tarif Groupe plus de 10 places sur tous les spectacles et abonnements de l'Opéra de Marseille et du Théâtre de l'Odéon sur présentation d'un justificatif d'adhésion.
- Pour le Comité d'Action Sociale (CAS) de la Ville de Marseille quel que soit le nombre de places et pour toutes les représentations. Les agents municipaux devront présenter leur carte CAS au guichet.
- Pour l'achat de plus de 20 places par représentation, pour les comités d'entreprise, les associations, les collectivités, les centres socio-culturels et les groupes.

Ces réductions ne sont pas cumulables ni entre elles ni avec les abonnements.

Elles ne peuvent pas être appliquées pour les ventes effectuées à l'entrée de l'Auditorium du Pharo et du CEPAC SILO.

Ville du Temps Libre

ODÉON

Ces réductions ne s'appliquent pas aux tarifs uniques ou exceptionnels notamment :

- aux soirées du 31 décembre
- aux concerts du Nouvel An
- aux concerts de musique de chambre au Foyer Ernest Reyer
- aux concerts classiques exceptionnels
- aux spectacles jeune public
- aux tarifs scolaires
- aux ballets à l'Opéra et au Théâtre de l'Odéon
- aux opérettes Les Dimanches d'Offenbach
- à l'amphithéâtre

Réductions liées à la carte " IMPRO "

La carte est nominative et valable pour son acquéreur et une personne accompagnante.

Le prix de la carte est de 30 euros TTC. Elle est valable pour une saison et peut être acquise durant toute la saison.

Elle permet d'accéder à une réduction de 15% pour l'ensemble des opéras, des opérettes et tous les concerts symphoniques.

B) MESURES DIVERSES

- Abonnements Opéra et Odéon : possibilité d'acquitter le prix de l'abonnement en deux fois pour les abonnements lyriques Opéra A, B, C et E uniquement et pour les abonnements Opérette et Théâtre en soirée à l'Odéon,
1er versement à la souscription.
2ème versement avant le 15 janvier de l'année N+1.
- La réduction liée aux abonnements Opéra Odéon est accordée sur la totalité des places de l'abonnement mais en cas de non règlement de la seconde partie, un titre de recette sera émis à l'encontre du client afin de récupérer le montant de la réduction appliquée sur le premier paiement.
- Les conférences opéras sont gratuites.
- Pour les abonnés Opéra B, D, E, possibilité du choix de la date de l'opéra, du concert, de l'opérette et du théâtre selon l'abonnement concerné.

Frais annexes	Tarif TTC
- Achat en ligne (frais de réservation par billet)	1,00 €
- Frais d'envoi de billet par courrier	2,50 €
- Frais d'envoi pour les abonnements	3,00 €
- Frais d'envoi des billets pour les groupes	5,00 €

- Dans le cadre d'une collaboration entre l'Opéra, l'Odéon et la Direction Générale Adjointe de l'Attractivité et Promotion de Marseille, des places de spectacle pourront être gagnées sur le site internet de la Ville de Marseille (entre 10 et 30 places maximum) pour certains spectacles et en fonction des places disponibles.
- Afin de permettre à l'Opéra et au Théâtre de l'Odéon d'organiser des offres promotionnelles de communication, dont l'objectif serait la promotion d'un spectacle en difficulté (faible vente de places), une réduction de 10 à 50 % serait alors proposée à tous les publics.
- A l'Opéra, un contingent de 50 places à l'amphithéâtre est réservé à la vente au guichet, 1 heure avant chaque spectacle pour tous les publics.

C) CONDITIONS DE REPORT OU DE REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de la représentation, de réduction de jauge ou de modification d'horaires, les spectateurs concernés se verront proposer une date de report ou un remboursement de leurs billets (hors frais de port et de réservation en ligne).

Les billets ne sont donc ni échangés, ni remboursés en dehors de ces situations.

Le délai dans lequel devront s'inscrire les demandes de remboursement est fixé à six mois maximum à compter de la date de représentation concernée.

Les frais de réservation en ligne ainsi que les frais d'envois de billets ne sont pas remboursables.

ACTIONS CULTURELLES POUR INFORMATION

CHÂTEAU DE LA BUZINE

**Traverse de la Buzine
13011 Marseille**

Délégation de Service Public à l'association « Cinémathèque de Marseille »

Délibérations n°17/1249/CURI du 6 février 2017 (approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation du château de la Buzine)

Service gestionnaire 20502

ENTRÉES INDIVIDUELLES ET FAMILLES

ESPACE CINÉMA TVA 5,5 %

	Tarifs TTC
– cinéma (par séance)	
- entrée adulte	6,90 €
- entrée réduite moins de 14 ans	4,00 €
- entrée réduite étudiants	4,40 €
- projection scolaire sur la base de 200 participants	2,00 €

ESPACE MUSÉAL TVA 10 %

	Tarifs TTC
– nouveau parcours scénographique, bibliothèque et vidéothèque, expositions temporaires	
- entrée adulte	7,70 €
- entrée réduite *	6,00 €
- enfant – de 6 ans	Gratuit
- Pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	22,00 €

	Tarifs TTC
– expositions temporaires + bibliothèque/vidéothèque	
- entrée adulte	5,00 €
- entrée réduite *	4,00 €
- enfant – de 6 ans	Gratuit
- pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	16,00 €

	Tarifs TTC
– abonnement annuel bibliothèque (hors événements spéciaux)	
- entrée adulte	12,00 €
- entrée réduite *	6,00 €

ENTRÉES GROUPES

TVA 10 %

	Tarifs TTC
Visite groupe libre (à partir de 10 personnes)	
- tarif groupe par personne	6,00 €
- tarif comité d'entreprises	6,00 €
- tarif groupe seniors (+65 ans)	5,00 €

visite commentée du Château pour les groupes (minimum 15 personnes) avec nouveau parcours scénographique

- entrée adulte	9,80 €
- entrée réduite *	8,00 €
- enfant – de 6ans	Gratuit
parcours à la carte (journées spéciale, semaine classe verte etc ...)	nous consulter

Ville du Temps Libre

ACTIONS CULTURELLES CHÂTEAU DE LA BUZINE

animation pédagogique

- découverte du Château de la Buzine (durée 2 heures) historique, projection doc., visite expo	forfait par classe	75,00 €
- cinéma au Château de la Buzine (durée 3 heures 30) visite, parcours et projection	forfait par classe	135,00 €

ÉVÉNEMENTS**TVA 5,5 %****(spectacles, animations enfants, animations, concerts, opéras, théâtre, avant-première, inédit ...)**

- billetterie	151,00 €
---------------	-----------------

Minimum garantie : mise à disposition de l'espace cinéma dans le cadre de co-organisation d'événements culturels

RÉDUCTIONS

* **Réductions sur justificatifs** : scolaires, étudiants, seniors (+65 ans), demandeurs d'emploi, City Pass, abonnés (dans le cadre de partenariats spécifiques), carte adhérent Château (permet de bénéficier de tarifs réduits, d'invitations, et d'accès privilégiés).

La carte adhérent est délivrée selon les conditions générales de ventes définies par le Château de la Buzine.

LOCATION DE SALLES**TVA 20 %****– location journée (7h)**

	Associations collectivités, établissements publics	Entreprises
- salle de cinéma / auditorium (matériel et technicien)	2 640,00 €	3 960,00 €
- salon de musique / salle de réception – 230 m ²	1 200,00 €	1 920,00 €
- espace bibliothèque / salle de réunion	600,00 €	840,00 €
- terrasses et extérieurs*	1 200,00 €	1 440,00 €

– location ½ journée (3,5h)

- salle de cinéma / auditorium (matériel et technicien)	1 680,00 €	2 400,00 €
- salon de musique / salle de réception – 230 m ²	840,00 €	1 200,00 €
- espace bibliothèque / salle de réunion	420,00 €	600,00 €
- terrasses et extérieurs*	840,00 €	1 200,00 €

– location à l'heure

- salle de cinéma / auditorium (matériel et technicien)	600,00 €	840,00 €
- salon de musique / salle de réception – 230 m ²	288,00 €	432,00 €
- espace bibliothèque / salle de réunion	156,00 €	216,00 €
- terrasses et extérieurs*	288,00 €	432,00 €

* le tarif s'entend par espace

ÉVÉNEMENTS PRIVATISATION COMPLÈTE DU SITE**Intérieur ou extérieur (festivals, grands événements, ...)**

- demi-journée	3 588,00 €
- soirée	4 800,00 €
- co-organisation d'événements (minimum garantie)	150,00 €

ACTIONS CULTURELLES CHÂTEAU DE LA BUZINE

FRAIS ANNEXES EN SUS

- ménage standard – remise en état		240,00 €
- personnel régisseur		360,00 €
- personnel accueil		360,00 €
- personnel coordination		360,00 €
- coordination événement	par jour	600,00 €
- traiteur		sur devis
- sécurité		sur devis
- SSIAP pompier		sur devis
- frais techniques		sur devis
- autres prestataires / prestations		sur devis
- frais de gestion		5 % à 15 %

Actualisation des tarifs

L'actualisation des tarifs pourra se faire annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation rapportés aux services / valeur de départ.

Réductions commerciales

Pour assurer le développement marketing de la délégation, le délégataire est autorisé à pratiquer des réductions commerciales ponctuelles sur les tarifs de l'annexe en respectant le principe d'égalité entre usagers d'une même catégorie comme suit :

tarifs entrées individuelles et familles :

- *séances de cinéma : réduction jusqu'à 20 %*
- *espace muséal : réduction jusqu'à 25 %*

location de salles :

pour l'ensemble de la grille tarifaire : réduction de 25 % maxi

ACTIONS CULTURELLES**POUR INFORMATION****L'AFFRANCHI CAFÉ-MUSIQUES DE SAINT-MARCEL**

« Scène de musiques actuelles »
212, boulevard de Saint-Marcel
13011 Marseille

Délégation de Service Public à l'Association « R'Vallée »

Délibération n°16/0854/ECSS du 3 octobre 2016 (approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation de l'Affranchi Café-Musiques de Saint-Marcel – tarifs applicables)
Service gestionnaire 20502

		Tarifs TTC
- adhésion annuelle		2 €
- billetterie	plein tarif (commission de distribution incluse)	de 8 à 30 € Variable selon la programmation
	tarif exonéré (partenaires sociaux du territoire)	0 €
- studio d'enregistrement (hors projet d'accompagnement d'artistes)	tarif journée	0 €
- répétition sur scène	tarif journée	100 €
	tarif 1/2 journée	50 €
- buvette	sodas 25 cl	2 €
	bières, vins	de 3 € à 4 €
- mise à disposition de l'équipement pour l'aide à des porteurs de projets	tarif journée *	1 800 €

* (inclus prestations de 2 techniciens, 4 agents de sécurité, nettoyage, fluides)

ACTIONS CULTURELLES**POUR INFORMATION****LE SILO D'ARENC**

Quai du Lazaret
13002 Marseille

Délégation de Service Public à la Société « VEGA »

Délibérations n°11/001/CURI du 7 février 2011 (approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc),
n°13/0377/CURI du 25 mars 2013
(approbation avenant au contrat de délégation de service public modification des tarifs) et
n°18/0086/ECSS du 12 février 2018 (approbation avenant n°10 actualisation grille tarifaire)

Service gestionnaire 20502**TARIFS DE LOCATION DU SILO**

TARIFS HT (TVA 20 %)

– Tarifs appliqués scène en 12m40

type de jauge	Nom de la configuration	Nbre de places	Tarifs	Forfait technique	Prestations fluides hiver/été	Prestations nettoyage
GJA1	GRANDE JAUGE ASSIS 1 (avec 1er balcon)	1138	2 500 €	1 750 €	772 €/552 €	722 €
GJA2	GRANDE JAUGE ASSIS 2 (avec 2ème balcon)	1505	4 500 €	1 750 €	772 €/552 €	777 €
GJA3	GRANDE JAUGE ASSIS 3 (avec 3ème balcon)	1775	5 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €
O	OPÉRA/THÉÂTRE	1494	5 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €
D1	ASSIS DEBOUT D1 (avec 1er balcon)	1622	2 500 €	1 750 €	772 €/552 €	722 €
D2	ASSIS DEBOUT D2 (avec 2ème balcon)	1963	3 500 €	1 750 €	772 €/552 €	777 €
D3	ASSIS DEBOUT D3 (avec 3ème balcon)	2233	4 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €

– Tarifs appliqués scène en 15m40

type de jauge	Nom de la configuration	Nbre de places	Tarifs	Forfait technique	Prestations fluides hiver/été	Prestations nettoyage
PJA1	PETITE JAUGE ASSIS A1	1040	2 500 €	1 750 €	772 €/552 €	722 €
PJA2	PETITE JAUGE ASSIS A2	1407	4 500 €	1 750 €	772 €/552 €	777 €
PJA3	PETITE JAUGE ASSIS A3	1677	5 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €

En cas d'entracte (20 minutes au minimum) 1% remise sur le locatif – uniquement sur la jauge Assis-Debout

– Co-réalisation 25 % de la recette nette * avec un minimum de garanti de

*recette billetterie hors TVA et hors droit de location, commercialisation et gestion	Minimum garanti	Forfait technique	Prestations fluides hiver/été	Prestations nettoyage et personnel d'accueil
- ASSIS	6 000 €	compris	compris	compris
- ASSIS DEBOUT	6 000 €	compris	compris	compris

La sonorisation de la salle et le Parc lumières définis dans la fiche technique du SILO est compris dans le tarif de location.

Ville du Temps Libre

ACTIONS CULTURELLES LE SILO D'ARENC

– Tarif par type de manifestation		Prix/jour/représentation
- événements d'entreprises – salle de spectacles	journée	6 500 €
	½ journée	4 000 €
- événements d'entreprises – salle des Mamelles	journée	3 000 €
	½ journée	1 800 €

– Tarifs spéciaux associations et Ville de Marseille		Prix/jour/représentation
- autres salles culturelles/évén. de Marseille – festivals – galas de danse		3 500 €
- forfait locatif Opéra de Marseille – DSP *		3 000 €
- forfait locatif Ville de Marseille *		3 500 €
- forfait locatif Orchestre Philharmonique Ville de Marseille *		3 500 €

* Les tarifs ne prennent pas en compte le nettoyage et les fluides. Ils seront facturés au réel selon les besoins.

– Remises et forfaits		
- remises pour « matinée » + « soirée » le même jour		25 % du tarif de base
- remise sur l'ensemble de la saison *		10 % du tarif du prix de base
- heure supplémentaire (au delà de 2h00 du matin)		300 €
- jour de montage/démontage et répétitions – salle des spectacles		1 200 €
- journée montage et démontage – salle des Mamelles		650 €

* cette remise est possible dans le cas d'une programmation d'un cycle annoncée avant le 30 juin pour la saison suivante

Le tarif des journées de montage, démontage et répétition prend en compte les fluides et la permanence d'un électricien sur 10 heures.

TARIF DES PRESTATIONS

Personnel d'accueil et de sécurité

En € HT	PERSONNEL	NBRE HEURES	TARIF	TARIF HORAIRE
- contrôle	- contrôleur	3h00	76,08 €	25,36 €
	- chef contrôleur	4h00	123,64 €	30,91 €
- accueil	- hôtesse	2h50	62,03 €	24,81 €
	- chef hôtesse / Hôtesse événementiel	3h00	85,95 €	28,65 €
- sécurité	- chef sécurité / sûreté	5h00	160,65 €	32,13 €
	- agent sécurité homme/femme	5h00	144,40 €	28,88 €
	- agent contrôle d'accès parking	1h00	27,11 €	27,11 €
	- agent contrôle d'accès parking / Runner (hors essence et péage)	1h00	32,57 €	32,57 €
	- maître chien	1h00	28,88 €	28,88 €
- sécurité incendie	- SSIAP 2	5H00	151,65 €	30,33 €
	- SSIAP 1	5H00	140,50 €	28,10 €

ACTIONS CULTURELLES LE SILO D'ARENC

Fluides et nettoyage

tarifs et nettoyage						
JAUGES	ELECTRICITE		CHAUFFAGE (GAZ)	NETTOYAGE		
	Été (du 01/05 au 30/09)	Hiver (du 01/10 au 30/04)	Hiver (du 01/10 au 30/04)	Jauge	Assis	
- grande salle	552 €	431 €	341 €	grande salle assis debout	832 €	avec salle Mamelles
				grande salle assis	832 €	avec salle Mamelles
				grande salle assis 2	777 €	avec salle Mamelles
				grande salle assis 3	722 €	avec salle Mamelles
				grande salle assis 4	722 €	avec salle Mamelles
- salle Mamelles	270 €		215 €	Salle des Mamelles	392 €	
- montage / démontage grande salle	195 €	247 €	161 €	montage et démontage salle de spectacles	139 €	
- montage / démontage salle des Mamelles	161 €	161 €	161 €	montage et démontage salle des Mamelles	86 €	

Divers

- forfait technique accueil régie de personnel	fiche technique son et lumière 1 régisseur général 1 cintrier/régisseur plateau 1 technicien son 1 technicien lumière	1 750,00 €
- forfait technique accueil régie de personnel	fiche technique son et lumière 1 régisseur général 1 cintrier/régisseur plateau 1 technicien son ou 1 technicien lumière	1 350,00 €
- forfait électricien régisseur jour 10 H		450,00 €
- rigger		480,00 €
- cintrier		280,00 €
- démontage Kit son et lumière		2 000,00 €
- location matériel son et lumière		compris dans forfait
- modification de parterre/tribune/fosse	forfait	600,00 €
- merchandising		120,00 €
- wi-fi	forfait	50,00 €
- permanence nettoyage		24,96 €
- prestations intermittents régisseur	forfait 10 h	350,00 €
- prestations intermittents son et lumière	forfait 10 h	350,00 €
- traiteur référencé		10 % du CA HT réalisé
- traiteur non référencé		12 % du CA HT réalisé
- droit de distribution billetterie HT (TVA à 20%)	variable/par billet	1,50 €
- droit de gestion billetterie HT (TVA à 20%)	par billet	0,84 €
- édition billets payants HT ((TVA à 20%)	par billet	0,50 €
- édition billets invitations HT ((TVA à 20%)	par billet	0,25 €

DIRECTION DE LA MER

SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE

Promenade Corniche Kennedy - 13008 MARSEILLE - Tél : 04 91 29 30 40

Délibérations n°08/0241/TUGE du 28 avril 2008 (participation financière aux transports pour les classes du Centre Pédagogique de la Mer), n°13/1115/DEVD du 7 octobre 2013 (ventes badges sécurité), n°15/0109/DDCV du 13 avril 2015 (création tarif sachet repas sur les bases nautiques), n°16/0958/DDCV du 5 décembre 2016 (approbation tarifs) et n°19/0486/DDCV du 17 juin 2019 (approbation tarifs liés aux nouvelles offres d'activités)
imputation budgétaire service 51903 fonction : 414 (autres équipements) <u>stages</u> : nature 70631 : (redevances et droits des services à caractère sportif) <u>licences fédérales</u> : nature 70878 (remboursement de frais par d'autres redevables) <u>location matériel nautique</u> : nature 7083 (locations diverses) <u>badges d'accès</u> : nature 7078 (autres ventes de marchandises) <u>location d'espaces</u> : nature 752 (revenus des immeubles) <u>machines à boisson</u> : nature 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires) fonction 253 (sport scolaire) <u>stages pour scolaires</u> : nature 70631 (redevances et droits des services à caractère sportif) fonction 421 (centres de loisirs) <u>loyer centre des Prophètes</u> : nature 752 (revenus des immeubles)

La Direction de la Mer gère quatre bases nautiques municipales situées à Corbière, au Roucas, à l'embouchure de l'Huveaune et à la Pointe Rouge, les quais de l'Espace Mistral, ainsi que des locaux et postes de secours situés sur le Domaine Public Maritime.

Elle propose au grand public comme aux professionnels des sessions de découverte, d'apprentissage et de formation sur divers supports nautiques, ainsi que des activités de sensibilisation à l'environnement littoral marin.

La Direction de la Mer loue pour partie les espaces, locaux et infrastructures dont elle est gestionnaire, ainsi que ses supports nautiques, avec ou sans pilote.

Enfin la Direction de la Mer propose au monde nautique des services (pose de bouées lors des régates, levage et tirage à terre sur les bases municipales d'engins nautiques).

BASES NAUTIQUES

I. TARIFS ACTIVITÉS NAUTIQUES

(1) Bases tarifaires

		Tarif à la ½ journée
- voile habitable	par personne par séance	30 €
- voile légère, planche à voile, voilier collectif		16 €
- disciplines de rame (kayak, Aviron, Stand Up Paddle ...)		14 €
- randonnées palmées		
- découverte de l'environnement marin et littoral		

NAUTISME ET PLONGÉE

Toutes les activités proposées sont systématiquement encadrées par un agent de la Direction de la Mer, ou font l'objet d'une prestation passée dans le cadre d'un marché public.

La base tarifaire s'entend par personne et par séance, hors licence sportive, matériel pédagogique et de sécurité compris.

Une séance d'activité correspond à une demi-journée matin, après-midi ou soirée. Elle ne peut excéder 4 heures d'affilée.

(2) Réductions

Une réduction de 50 % sur le tarif de base peut être accordée aux particuliers sur présentation des pièces justificatives correspondantes ainsi qu'aux groupes constitués.

Sont concernés pour les particuliers : les titulaires de la carte CAS ; le public handicapé ; les étudiants de moins de 26 ans ; les seniors à partir de 60 ans.

Sont concernés pour les groupes : les groupes d'au minimum 8 élèves scolarisés ; les groupes d'au minimum 8 personnes affiliées à une entité juridiquement constituée à but non lucratif (association, CE, etc).

Une réduction de 20 % sur le tarif individuel peut être accordée aux particuliers titulaires de la carte famille nombreuse.

(3) Licences fédérales

Dans le cadre de l'affiliation des bases nautiques municipales aux fédérations sportives de tutelles, une licence fédérale peut être délivrée. Son montant est perçu en surcroît du coût des prestations détaillées à l'article 1 et correspond aux barèmes fédéraux arrêtés annuellement.

(4) Majorations

Les tarifs des activités encadrées mises en place pour répondre à une demande d'entreprises commerciales spécialisées (Tour opérateurs, organisateurs de séminaires et événements d'entreprises) sont majorés de 100% par rapport à la base tarifaire de l'article 1.1.

(5) Désistements et modalités de remboursement

Seuls les cas de force majeure (maladie sur présentation d'un certificat médical ou événement familial grave) donnent droit à remboursement sur présentation d'un justificatif, déduction faite de **30 €** pour frais de gestion.

En cas de désistement lors d'un stage ou d'une séquence d'activités et sur présentation d'un justificatif, un remboursement est effectué au prorata des jours restants, déduction faite des **30 €** de frais de gestion.

Les demandes de remboursements doivent être présentées au plus tard les 15 jours suivant le stage. Le non-respect de ce délai entraîne l'annulation du remboursement.

La Direction de la Mer se réserve le droit de supprimer un stage ou une séquence d'activité. Les frais sont alors remboursés intégralement sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Les séances perdues pour cause de mauvais temps ne sont ni remboursées, ni reportées mais remplacées par d'autres activités liées au milieu maritime, proposées par l'équipe pédagogique.

Dans le cas où la Direction de la Mer serait dans l'obligation d'annuler un stage ou une séance, elle veillera à reporter ou rembourser intégralement le stage ou la séance.

NAUTISME ET PLONGÉE**(6) Voile Plaisir****• Offre pour les particuliers**

Elle consiste en une navigation dite « à la carte » pour les particuliers, sur différents supports. Les réservations se font par téléphone ou directement dans les bases nautiques municipales. L'annulation est gratuite jusqu'à 48h avant la séance. Passé ce délai, la séance est décomptée du forfait.

Activité « voile plaisir »	En journée		En soirée	
	Tarif/personne/ séance	Tarif forfaitaire/par personne	Tarif soirée/personne/ séance	Tarif forfaitaire/par personne
- la séance	16 €		8 €	
- forfait 6 séances		80 €		40 €
- forfaits 12 séances		150 €		75 €

Les séances en journée ont une durée maximale de 3 h.

Les séances en soirée ont une durée maximale de 1h30.

• Accueil des élèves des collèges publics « Plan Voile »

Dans le cadre « Plan Voile », destiné aux élèves des collèges publics, la Ville de Marseille en partenariat avec le Conseil Départemental et le Comité Départemental de voile 13 proposent tout au long de l'année des séances de voile à raison de **160 €** par séance et par classe.

La Direction de la Mer facturera sur cette base tarifaire toutes les séances des classes venant pratiquer la voile dans le cadre du Plan Voile sur les bases nautiques du Roucas Blanc et de Corbière.

• Modalités de remboursement et de désistement concernant les stages programmés

Voir paragraphe ci-dessus.

II. Mise à disposition de matériel nautique

Les mises à disposition de matériels ne sont consenties qu'aux associations, entreprises, partenaires et établissements scolaires et ne sont pas accordées à des particuliers.

(1) Matériel nautique non motorisé

description	tarif à l'unité par ½ journée*	dépôt de garantie (par unité)
- habitable, voilier collectif	60 €	1 500 €
- voile légère, planche à voile	11 €	200 €
- Stand Up Paddle, Kayak	8 €	
- Aviron	10 €	
- équipement palmes masque tuba	6 €	50 €

*1/2 journée équivaut à une durée maximale de 4h.

(2) Matériel nautique motorisé sans pilote

Les bateaux sont mis à disposition réservoir plein, et doivent être restitués réservoir plein.

Dépôt de garantie pour tous les bateaux, quelle que soit la motorisation : 1 500 € par unité

désignation	tarif ½ journée*
- bateau à moteur < ou = à 20 CV	30 €
- bateau à moteur > à 20 CV et < ou = à 50 CV	60 €
- bateau à moteur > à 50 CV et < ou = à 115 CV	80 €
- bateau à moteur > à 115 CV	120 €

* une 1/2 journée équivaut à une durée maximale de 4h.

NAUTISME ET PLONGÉE**(3) Matériel nautique motorisé avec pilote**

Les bateaux sont mis à disposition réservoir plein et doivent être restitués réservoir plein.

désignation	tarif 1/2 journée*
- bateau à moteur < ou = à 20 CV	70 €
- bateau à moteur > à 20 CV et < ou = à 50 CV	100 €
- bateau à moteur > à 50 V et < ou = à 115 CV	120 €
- bateau à moteur > à 115 CV	160 €

* une 1/2 journée équivaut à une durée maximale de 4h.

(4) Réductions

Une réduction de 50 % sur les tarifs de mise à disposition de matériels nautiques motorisés, avec ou sans pilote, et de matériels nautiques non motorisés, peut être accordée, sur demande écrite adressée au Service Nautisme et Pongée, dans le cadre d'actions de formation, d'enseignement ou d'entraînement organisées par le mouvement fédéral et ses organes déconcentrés, les établissements scolaires, et les établissements handisports affiliés à la FFH (Fédération Française Handisport) ou la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté).

(5) Matériel lié à l'accompagnement des régates**• Bouées de régates**

La Ville de Marseille met à disposition des organisateurs des bouées de régate adaptées à la configuration bathymétrique des régates organisées.

Chaque bouée comprend un kit complet dont le contenu est précisé dans le contrat de mise à disposition conclu avec les opérateurs.

	durée maximale de mise à disposition		
	3 jours	6 jours	7 jours et plus
- un kit bouée	30 €	40 €	50 €

En cas de dégâts ou de perte de tout ou partie du matériel, et en l'absence de remplacement à l'identique, les tarifs suivants sont appliqués :

- mouillage	150 €
- lest	120 €
- bouée diamètre 1,2 m	600 €
- bouée diamètre 0,6 m	400 €
- réparation bouée (si réalisable)	sur devis

• Dépose du balisage réglementaire

La dépose et repose de bouées de balisage dans le cadre de manifestations ou d'événements nautiques sont soumises aux barèmes suivants :

type de bouée	tarif par bouée
- 800 mm	350 €
- 600 mm	230 €
- 400 mm	120 €

V. Mise à disposition d'espaces, de locaux et d'infrastructures techniques

En cas de retard de restitution d'un équipement, et en l'absence d'accord formel préalable concernant la prolongation de sa mise, une pénalité est applicable, sans mise en demeure. Cette pénalité est précisée dans les contrats de mise à disposition. Elle est égale à deux fois le montant applicable par jour de mise à disposition, multiplié par le nombre de jours de retard.

Les tarifs au mois sont indivisibles, tout mois commencé est dû.

Ville du Temps Libre

NAUTISME ET PLONGÉE

(1) Bases nautiques

Des espaces ou locaux intégrés dans les bases nautiques municipales peuvent être mis à disposition de manière permanente ou ponctuelle pour des associations, partenaires ou entreprises dont l'activité est en lien avec la politique de la mer et du littoral de la Ville de Marseille.

Désignation	associations / partenaires		structures commerciales	
	courte durée (< 1 mois)	longue durée (> 1 mois)	courte durée (< 1 mois)	longue durée (> 1 mois)
- espace à terre (parking, plan incliné, mise à l'eau)	0,20 €/m²/jour	3 €/m²/mois	0,40 €/m²/jour	6 €/m²/mois
- postes à flot	0,20 €/m²/jour	3 €/m²/mois	0,40 €/m²/jour	6 €/m²/mois
- lieu de vie (bureaux, salles de réunion, vestiaires, douches ...)	0,60 €/m²/jour	8 €/m²/mois	1,20 €/m²/jour	16 €/m²/mois
- local stockage	0,40 €/m²/jour	5 €/m²/mois	0,80 €/m²/jour	10 €/m²/mois

Les tarifs incluent la participation aux fluides des espaces mis à disposition

(2) Espace Mistral

Des postes à flot à flot peuvent être mis à disposition des associations, partenaires ou entreprises, dans le cadre de l'accueil événementiel et dans le respect de la réglementation imposée par le Grand Port Maritime de Marseille.

désignation	associations / partenaires	structures commerciales
- poste à flot	1,20 €/m²/jour	2,40 €/m²/jour

(3) Postes de secours

En dehors de la saison estivale, des espaces intégrés aux postes de secours peuvent être mis à disposition selon le barème suivant.

Désignation	associations / partenaires		structures commerciales	
	courte durée (< 1 mois)	longue durée (> 1 mois)	courte durée (< 1 mois)	longue durée (> 1 mois)
- consignes et autres	0,80 €/m²/jour	3 €/m²/mois	0,80 €/m²/jour	10 €/m²/mois
- lieu de vie	1 €/m²/jour	4 €/m²/mois	1 €/m²/jour	16 €/m²/mois

(4) Moyens techniques

Sur l'ensemble des bases nautiques municipales, dans le cadre de manifestations, les grues ou engins de levage permettant la mise à l'eau ou le tirage à terre des embarcations peuvent être mis à disposition des organisateurs.

utilisation des grues ou engins de levage	utilisateurs occasionnels	utilisateurs titulaires d'un badge (délivré par convention)
	100 € *	gratuit

* tarif forfaitaire par demi-journée

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de ces engins de levage et grues est strictement réservée aux agents municipaux certifiés, habilités à leur maniement.

NAUTISME ET PLONGÉE**(5) Badge d'accès au stade nautique du Roucas Blanc**

Dans le cadre des conventions qui lient la Ville de Marseille à ses partenaires, un certain nombre de badges d'accès au stade nautique est octroyé. Le nombre de badges est défini dans la convention, en fonction du nombre de membres. Tout badge supplémentaire ou perdu sera facturé.

- vente de badges supplémentaires ou perdus	5 €
---	------------

VI. gratuité - conditions particulières

Seul le Maire de Marseille ou son représentant peut accorder la gratuité pour la mise à disposition des moyens municipaux ou des activités objets de la présente tarification.

Toute demande de gratuité doit être adressée par écrit à Monsieur le Maire ou son représentant, au minimum un mois avant le début de la mise à disposition ou de l'activité correspondante.

Peuvent être concernés :

- les partenariats avec les fédérations sportives pour la formation de moniteurs et de cadres fédéraux. Un contrat d'objectif entre la Ville et la fédération concernée ou ses organes déconcentrés définira les modalités de partenariat ;
- les actions partenariales exceptionnelles soutenues par la Ville de Marseille ;
- les actions ou projets éducatifs visant des publics en difficulté (jeunes en insertion, personnes handicapées, actions de la Politique de la Ville, ...) et ayant bénéficié de financements d'autres institutions (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, etc.). La participation de la Ville de Marseille correspond alors à la part valorisée des moyens mis à disposition.

En dehors de ces cadres, toute manifestation ou opération exceptionnelle devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal qui fixera les conditions spécifiques de mise à disposition de moyens ou équipements.

DIRECTION DES SPORTS
SERVICE EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
9 rue Paul Brutus - 13015 MARSEILLE
Tél : 04 91 55 11 44

Délibérations n°10/1032/SOSP du 25 octobre 2010 (mise à disposition de petits locaux), n°11/1104/SOSP du 17 octobre 2011 (règlement intérieur), n°17/2151/ECSS du 16 octobre 2017 (leçons de natation dispensées à titre privé par les Maîtres Nageurs de la Ville de Marseille), n°18/0563/ECSS du 25 juin 2018 (modifications et créations de tarifs pour les équipements sportifs municipaux), n°18/0968/ECSS du 8 octobre 2018 (ajustement grille tarifaire au 1^{er} septembre 2018), n°19/0261/ECSS du 1^{er} avril 2019 (modification n°2 de la grille tarifaire) et n°19/0912/ECSS du 16 septembre 2019 (tarifs nouvelles animations piscines)

imputation budgétaire

service 51502

fonction : **413** (piscines)

fonction : **411** (salles de sports, gymnases)

natures : **70631** (redevances et droits des services à caractère sportif) p/piscines,

752 (revenus des immeubles) p/salles Vallier et la Martine

757 (redevance versée par des fermiers ou des concessionnaires)

p/distributeurs accessoires de bain, stades, gymnases et courts de tennis

La mise à disposition des équipements pour les entraînements et les compétitions officielles est gratuite et constitue un avantage en nature.

Les autres tarifs de mise à disposition sont susceptibles d'un abattement pour les associations présentant un intérêt général local et seront constitutifs d'un avantage en nature. La gratuité sera accordée pour des manifestations à caractère caritatif et constituera également un avantage en nature.

En cas d'annulation de manifestation, l'organisateur devra prévenir, par courrier avec accusé de réception, le régisseur du Service Stades et Gymnases, de l'annulation de sa manifestation et demander expressément le remboursement de ladite manifestation. Toute demande de remboursement devra être formulée au plus tard un mois avant la date de la manifestation. Dans le cas contraire, le remboursement sera systématiquement refusé.

PISCINES MUNICIPALES

DROIT D'ENTRÉE

- plein tarif	3,00 €
- tarif réduit	1,50 €

CARNET (10 entrées)

- plein-tarif	20,00 €
- tarif réduit	10,00 €

CARTE D'ABONNEMENT ANNUEL

- plein tarif	161,00 €
- tarif réduit	84,00 €

CONDITIONS DE GRATUITE DES DROITS D'ENTRÉE

enfants de moins de 6 ans,

plus de 65 ans,

handicapés et mutilés de guerre et civils sur présentation de la carte d'invalidité.

TARIF RÉDUIT

enfants de 6 à 16 ans,

étudiants,

chômeurs, RSA,

application du tarif réduit pour les entrées piscines sur présentation de la carte CAS Ville de Marseille et de la carte professionnelle du Bataillon des Marins Pompiers.

SPORTS

LEÇONS DE NATATION (droit d'entrée en sus)	leçons particulières	leçons collectives
- 1 leçon de 30 mns	15,00 €	7,00 €
- forfait de 5 leçons de 30 mns	60,00 €	30,00 €
- forfait de 10 leçons de 30 mns	110,00 €	50,00 €

ANIMATIONS PISCINES (droits d'entrée inclus)

forfait de 20 séances consécutives de début octobre à fin mai (hors vacances scolaires et jours fériés)

- aquagym, aquaphobie, aquatraining, natation Adultes, aquapalmes, nage avec palmes, aquagym grand bain		155,00 €
- aquabike		205,00 €
- Apprentissage, école de natation, jardins aquatiques	par enfant	100,00 €
- Bébés nageurs	par enfant	130,00 €
- Pré Natal (séance de 1 heure)	1 séance	7,00 €
	5 séances	35,00 €
- tarif groupe de 20 personnes maximum	1 h/semaine	15,00 €

séance supplémentaire : 5 % du tarif de base de l'animation piscine concernée

TARIFS RÉDUITS

application de 50 % de réduction pour les animations piscines sur présentation de la carte CAS Ville de Marseille et de la carte professionnelle du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, sauf pour les animations Aquagym, Aquagym grand bain, Aquatraining, Aquabike et Aquapalmes

MODALITÉS D'ENCAISSEMENT ÉCHELONNE

possibilité d'un paiement en deux échéances des animations piscines

CONDITIONS ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- les séances non utilisées ne sont pas remboursées. Seules les inaptitudes médicales survenant au cours du 1^{er} mois suivant le début de l'activité seront prises en compte, sur présentation d'un certificat médical (la date du certificat médical faisant foi) adressé à la Direction des Sports. Passé ce délai d'un mois, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les séances non utilisées en raison de la fermeture d'une piscine pour raison technique pourront faire l'objet d'un remboursement.

MISE A DISPOSITION DES PISCINES MUNICIPALES**Entraînements ou stages gratuits**

- mise à disposition d'une ligne d'eau ou d'un petit bassin	1 heure	10,00 €
---	---------	----------------

ACCESSOIRES DE BAIN (en distributeurs)

Le prix des accessoires de bain est fixé dans le cadre d'une convention passée avec un prestataire.

PERTE DE CLEF OU DETERIORATION DU MÉCANISME DE CASIER nécessitant un changement de serrure

- pénalités	15,00 €
-------------	----------------

Ville du Temps Libre

SPORTS**Compétitions ou manifestations sportives ou tournois avec entrées payantes ou stages payants ou utilisations exceptionnelles**

Piscine		Compétitions ou Manifestations sportives avec entrées payantes ou stages payants			Utilisations exceptionnelles		
		Heure	½ journée	Journée	Heure	½ journée	journée
Vallier	La ligne	60 €	240 €	420 €	100 €	400 €	700 €
	Les bassins	225 €	900 €	1 575 €	480 €	1 900 €	3 400 €
	Tribune	20 €	40 €	80 €	70 €	150 €	300 €
Les autres piscines	La ligne	40 €	160 €	280 €	62 €	245 €	430 €
	Le bassin	150 €	600 €	1 050 €	185 €	745 €	1 305 €

MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES BASSINS AU PROFIT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS AFFECTES A L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- mise à disposition d'une ligne d'eau	pour 1 à 40 heures par saison*	240 €
	au delà des 40 heures, pour 1 à 25 heures supplémentaires*	150 €

* du 1^{er} septembre de l'année au 31 août de l'année suivante

Une convention type approuvera la mise à disposition d'une partie des bassins des piscines municipales au profit des Maîtres Nageurs de la Ville de Marseille dispensant des leçons de natation à titre privé. Le bénéficiaire ne pourra pas réserver plus de 200 heures de mise à disposition d'une ligne d'eau par année scolaire.

ACTIVITÉS PLAGES ET DÉCOUVERTES**Activités sportives sur les plages**

- tarif	par personne	2 €
---------	--------------	-----

Activités coaching bien-être *

- tarif	par personne	2 €
---------	--------------	-----

* tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2019

STADES ET GYMNASES**ENTRAÎNEMENTS, COMPÉTITIONS OU STAGES GRATUITS**

	heure
- Stades stabilisés	12 €
- Stades synthétiques	18 €
- Stades pelousés	18 €
- Stades d'honneur avec tribune	60 €
- Gymnases et salles annexes	12 €
- Pistes d'athlétisme 400 m	20 €
- Plateaux sportifs	6 €
- Salles annexes stades	12 €
- Dojo de Bougainville	60 €
- Dojos	12 €

SPORTS**LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

Types d'équipements	Manifestations sportives ou tournois avec entrées gratuites			Compétitions ou Manifestations sportives ou tournois avec entrées payantes ou utilisations extra sportives		
	Heure	½ Journée	Journée	Heure	½ Journée	Journée
- Stades stabilisés	19 €	72 €	144 €	50 €	240 €	400 €
- Stades synthétiques	23 €	108 €	220 €	80 €	360 €	600 €
- Stades pelousés	25 €	120 €	240 €	100 €	460 €	800 €
- Stades d'honneur avec tribune	80 €	360 €	720 €	250 €	1 200 €	2 000 €
- Gymnases	16 €	70 €	150 €	35 €	150 €	300 €
- Gymnases avec utilisation de la tribune	20 €	100 €	200 €	85 €	250 €	500 €
- Pistes de modélisme	40 €	200 €	400 €	72 €	600 €	900 €
- Pistes d'athlétisme 400 m	25 €	120 €	240 €	100 €	460 €	800 €
- Pistes d'athlétisme (6 couloirs)	25 €	120 €	240 €	100 €	460 €	800 €
- Plateau sportif	9 €	40 €	75 €	36 €	160 €	300 €
- Salles annexes	12 €	25 €	50 €	25 €	100 €	200 €
- Dojo de Bougainville	80 €	360 €	720 €	250 €	1 200 €	2 000 €
- Dojos	12 €	25 €	50 €	25 €	100 €	200 €

- salle de convivialité	par m ² /par jour	3 €
-------------------------	------------------------------	-----

CONDITIONS DE GRATUITE POUR LA MISE A DISPOSITION DES PISCINES, STADES, GYMNASES (AVANTAGES EN NATURE) :

- si entrées gratuites ou stages gratuits
- si compétition officielle dans le cadre des championnats

TARIFS RÉDUITS :

- mise à disposition d'un demi terrain : le tarif voté est divisé par 2

COURTS DE TENNIS CENTRALISES**MISE A DISPOSITION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE A USAGE PRIVATIF**

- court en synthétique ou terre battue non éclairé	par court/par an	405 €
- court en synthétique ou terre battue éclairé	par court/par an	510 €
- court couvert	par court/par an	815 €

SALLES VALLIER ET LA MARTINE**Tarifs forfaitaires par manifestation**

	1/2 journée	journée
- compétition sportive amateurs sans entrée payante	100 €	200 €
- compétition sportive amateurs avec entrée payante	250 €	500 €
- réunion sportive amateurs non officielle (tournoi ou gala)	500 €	1 000 €
- réunion sportive professionnelle	1 300 €	2 600 €
- spectacle et autres types de manifestations non sportives	2 500 €	5 000 €

Forfait montage / démontage matériel

- pour un ring d'entraînement	250 €
- pour un ring de compétition	500 €
- arts martiaux : pour une aire d'évolution	80 €

Forfait nettoyage

- pour réunion sportive amateur	200 €
- pour réunion sportive professionnelle	400 €
- pour spectacle et autres types de manifestations	600 €

Ville du Temps Libre

SPORTS**Entraînements**

- pour réunion sportive amateur	1 heure	12 €
---------------------------------	---------	-------------

MISE A DISPOSITION DE PETITS LOCAUX, INSTALLATIONS SPORTIVES, TERRAINS NUS

- participation aux fluides (en absence de compteur)	- eau/m ² /an - électricité/m ² /an	3 € 3 €
- mise à disposition par convention d'un équipement d'une superficie de local < 500 m ² en vue de la pratique d'activités sportives	par an	3 500 €
- mise à disposition par convention d'un équipement d'une superficie au-delà de 500 m ² en vue de la pratique d'activités sportives tarif dû = tarif précédent + prix au m ² supplémentaire	par an	1 €
- mise à disposition par convention d'installations sportives du domaine public bâti et non bâti en vue de la pratique d'activités sportives de plein air	par an	3 060 €
- mise à disposition du Train des Sables (accueil 30 m ² et sanitaires gratuits) *	par jour	90 €
	à la semaine (7 jours)	500 €

* tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019

Il sera appliqué des frais fixes de gestion d'un montant de 30 € par pour toute mise à disposition en sus des tarifs ci-après :

- mise à disposition de locaux à usage administratif ou pour stockage de matériel	m ² /an	3 €
- mise à disposition de terrain nu pour stockage matériel	m ² /an	1 €

MISE A DISPOSITION POUR PUBLICITÉ

Publicités et pré-enseignes non numériques jusqu'à 50 m ²	par m ² /par an et par face	31,00 €
Publicités et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ²	par m ² /par an et par face	62,00 €
Publicités et pré-enseignes numériques jusqu'à 50 m ²	par m ² /par an et par face	93,00 €

Nota :

- Les publicités et pré-enseignes sont soumises à autorisation expresse de la Direction des Sports.
- Seuls les supports, banderoles ou panneaux sont autorisés et doivent uniquement être disposés autour des aires de pratiques.
- Le club disposera de l'exclusivité des publicités sauf pendant les manifestations sportives.

MERCHANDISING

- redevance applicable aux mises à disposition de stands sur les équipements sportifs de la Ville de Marseille pour la vente de tee-shirts, posters, gadgets etc ...	par jour et par stand	200,00 €
- pénalité pour absence de déclaration préalable de cette mise à disposition	par jour d'occupation constatée	100,00 €

La seule distribution de flyers ou programmes n'entraînera pas la perception de la redevance « Merchandising ».

SPORTS**STADE DELORT**

Délibération n°15/0255/ECSS du 13 avril 2015 (approbation règlement intérieur et création de tarifs)
imputation budgétaire service 51502 fonction 412 (stades) nature 752.T (revenus des immeubles)

TARIFS D'UTILISATION DU STADE DELORT

Tous les tarifs ci-dessous sont HT

Mise a disposition pour entraînement

- stade pelousé	heure	18 €
- piste d'athlétisme	heure	20 €

La mise à disposition pour les entraînements est gratuite pour les associations présentant un intérêt général local et constitue un avantage en nature.

Les autres tarifs de mise à disposition sont susceptibles d'un abattement pour les associations présentant un intérêt général local et seront dès lors constitutifs d'un avantage en nature.

Mise a disposition du terrain pelousé, piste d'athlétisme, tribune principale, vestiaires, toilettes, infirmerie, locaux arbitres, PC sécurité, locaux techniques (Starter-chambre d'appel-standard)

- manifestations sportives	1/2 journée	600 €
	journée	1 000 €
- manifestations extra-sportives	1/2 journée	1 500 €
	journée	3 000 €

Mise à disposition de la salle de presse, de la salle de conférence et de l'accueil (R+2)

- manifestations sportives	1/2 journée	300 €
	journée	500 €
- manifestations extra-sportives à caractère associatif	1/2 journée	400 €
	journée	600 €
- manifestations extra-sportives à caractère commercial	1/2 journée	1 000 €
	journée	2 000 €

Mise à disposition du salon VIP (R+3) et du local traiteur (R+2)

- manifestations sportives	1/2 journée	400 €
	journée	600 €
- manifestations extra-sportives à caractère associatif	1/2 journée	600 €
	journée	1 000 €
- manifestations extra-sportives à caractère commercial	1/2 journée	1 500 €
	journée	3 000 €

En cas de location simultanée des deux mises à disposition ci-dessus (salle de presse, salle de conférence et de l'accueil (R+2) ainsi que du salon VIP (R+3) et du local traiteur (R+2)), il sera appliqué une remise de 20 % sur le montant correspondant.

Mise à disposition des tribunes Ouest et Est (par tribune)

- manifestations sportives	1/2 journée	300 €
	journée	500 €
- manifestations extra-sportives	1/2 journée	900 €
	journée	1 500 €

Ville du Temps Libre

SPORTS**Mise à disposition des buvettes (par buvette)**

- manifestations sportives	1/2 journée	150 €
	journée	250 €
- manifestations extra-sportives	1/2 journée	300 €
	journée	500 €

Mise à disposition de la billetterie (par journée de manifestation)

- tribune principale	journée	1 000 €
- tribunes latérales (par tribune)	journée	500 €

Merchandising

Tarif HT par jour, perception avant la manifestation

- de 0 à 500 spectateurs	journée	160 €
- de 501 à 1 500 spectateurs	journée	310 €
- plus de 1 500 spectateurs	journée	460 €

Cette redevance est applicable dans le seul cadre de manifestations extra-sportives pour la vente de Tee-shirt, posters, gadgets désignée sous l'application de « Merchandising ».

Nettoyage et évacuation des déchets

Nettoyage	Forfait par prestation	800 €
Évacuation des déchets	Forfait par prestation	300 €

Ces tarifs seront facturés à l'organisateur en supplément aux tarifs de mise à disposition s'il ne satisfait pas à ses obligations de nettoyage et/ou d'évacuation des déchets après déroulement de la manifestation.

SPORTS

POUR INFORMATION
PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST
12, boulevard Fernand Bonnefoy
13010 MARSEILLE
Tél: 04 91 16 52 70

Délégation de Service Public à la « SARL LS PGG » (jusqu'au 31/08/2021)
Délégation de Service Public à la Société « Vert Marine » (à compter du 1^{er} septembre 2021)

Délibérations n°19/0684/ECSS du 17 juin 2019 (Avenant n°12 au contrat de DSP révision annuelle de la grille tarifaire), n°20/0332/ECSS du 5 octobre 2020 (maintien de la grille tarifaire actuellement en vigueur) et n°21/0572/AGE du 9 juillet 2021 (convention de DSP avec la Société Vert Marine)
imputation budgétaire service 51674 fonction 414 (autres équipements sportifs ou de loisirs) nature 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)

Tarifs au 1^{er} septembre 2019

L'UNIVERS DE LA GLACE**TARIFS TTC TAUX TVA : 20 %**

• Accès à l'équipement	entrée unitaire sans matériel	carnet 12 entrées (pour le prix de 10)	
		sans patins	avec patins
- plein tarif	5,30 €	52,70 €	83,30 €
- tarif réduit	4,40 €	44,30 €	74,90 €
- jeune moins de 16 ans	3,50 €	34,80 €	65,40 €
- entrée visiteur	1,10 €		

Accès tarifs spéciaux**Famille** (2 adultes + 1 enfant ou 1 adulte + 2 enfants)

	sans patins	avec patins
- entrée famille 2+1	10,60 €	15,80 €
- enfant supplémentaire	3,40 €	5,90 €

Groupes

	adultes	jeunes
	avec matériel	
- entrée	6,90 €	6,00 €

École de glace

- plein tarif	231,00 €
- tarif réduit	209,90 €
- jeune moins de 16 ans	188,80 €

Abonnement à l'année de septembre à juin (hors vacances scolaires)

Stage de glace (5j pendant les vacances scolaires)

	tarif normal	tarif abonné
- stage 5 demi journées (15h d'activités minimum)	157,10 €	125,50 €
- stage 5 journées glace	252,00 €	188,80 €
- stage 5 journées (mix glace et glisse)	252,00 €	188,80 €

Ville du Temps Libre

SPORTS

PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST

Cours à la carte	1 cours	5 cours	10 cours
- cours collectif	12,70 €	51,70 €	104,40 €
- individuel (max 2 personnes)	23,20 €	104,40 €	188,80 €

Animations

- pack anniversaire (location salle, 1h de cours, matériel) pour 12 enfants	160,00 €
- anniversaire	10,00 €
- karting sur glace (individuel)	9,40 €
- karting sur glace (groupes)	11,30 €
- soirée mardi : patins offerts (avec tarif unique pour tous) *	3,50 €
- soirée Happy Hours Givrée : 1 entrée achetée = 2 entrées (hors patins) 1=2	-

* tarif promotionnel (en fonction des périodes)

Services et matériels	1 location	12 locations
- location casque	1,10 €	11,60 €
- location protections	1,10 €	11,60 €
- affûtage	4,20 €	
- location patins	3,10 €	30,60 €
- location patinettes (pointures inférieures à 25)	1,50 €	15,80 €
- location déambulateurs	1,50 €	15,80 €
- vente gants	3,30 €	
- recreation de badge	2,00 €	
- perte clé casier	20,00 €	

RÉDUCTIONS**Bénéficiaires des tarifs réduits**

- étudiants (sur présentation du justificatif)
- Comité d'Action Sociale, Comité d'Entreprise
- chômeurs, RSA
- carte familles nombreuses et enfant-famille
- militaires
- guides et accompagnateurs handicapés
- handicapés

Bénéficiaires des tarifs jeunes

- moins de 16 ans

SPORTS
PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST

L'UNIVERS DE LA GLISSE

Accès à l'équipement	entrée unitaire (sans matériel)	carnet 12 entrées (pour le prix de 10) (sans matériel)
- plein tarif	5,30 €	52,70 €
- tarif réduit	4,40 €	44,30 €
- jeune moins de 16 ans	3,50 €	34,80 €
- entrée visiteur	gratuit	

Accès tarifs spéciaux

Famille (2 adultes + 1 enfant ou 1 adulte + 2 enfants)	sans matériel	avec matériel
- entrée famille 2+1	10,60 €	19,00 €
- enfant supplémentaire	3,40 €	5,90 €

Groupes	adultes	jeunes
	avec matériel	
- entrée	6,90 €	6,00 €

École de glisse

- plein tarif	230,90 €
- tarif réduit	209,90 €
- jeune moins de 16 ans	188,80 €

Abonnement à l'année de septembre à juin (hors vacances scolaires)

Stage de glisse (5j pendant les vacances scolaires)	tarif normal	tarif abonné
- stage 5 demi journées (15h d'activités minimum)	114,90 €	93,90 €
- stage 5 journées	213,70 €	148,50 €
- stage 5 journées (mix glace et glisse)	252,00 €	188,80 €

Cours à la carte	1 cours	5 cours	10 cours
- collectif	12,70 €	51,70 €	104,40 €
- individuel (maximum 2 personnes)	23,20 €	104,40 €	188,80 €

Animations (1 séance)

- pack anniversaire (location salle, 1h de cours, matériel)	160,00 €
- anniversaire	10,00 €
- Happy Hours (lundi)	2,10 €

Ville du Temps Libre

SPORTS

PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST

Location de matériel	1 location	12 locations
- location de roller ou skate	3,70 €	36,90 €
- locations de trottinette	5,90 €	59,20 €
- location de BMX	7,10 €	71,00 €
- location draisienne	4,00 €	40,00 €
- location de casque	1,50 €	15,80 €
- location de protections	2,30 €	23,60 €
- kit roller ou skate, casque et protections	6,30 €	63,30 €
- clé	20,00 €	
- cadenas	2,50 €	

RÉDUCTIONS**Bénéficiaires des tarifs réduits**

- étudiants (sur présentation du justificatif)
- Comité d'Action Sociale, Comité d'Entreprise
- chômeurs, RSA
- carte familles nombreuses et enfant-famille
- militaires
- guides et accompagnateurs handicapés
- handicapés

Bénéficiaires des tarifs jeunes

- moins de 16 ans

TARIFS AUTRES PRESTATIONS TTC (taux en vigueur : 20%)**Scolaires Primaires Ville de Marseille**

- Univers glace	1 classe	116,00 €
- Univers glisse	1 classe	105,50 €

Autres scolaires Ville de Marseille

- Univers glace	1 classe	130,80 €
- Univers glisse	1 classe	118,10 €

Clubs et associations

- Univers glace *	1 heure entraînement, match régulier	90,00 €
	1 heure suppl. événement non régulier	140,00 €
- Univers glisse *	1 heure entraînement, compétition	28,00 €
	1 heure suppl. événement non régulier	45,00 €
- Salle de chorégraphie	1 heure	35,50 €

LOCATION D'ESPACES**TTC (taux en vigueur : 20%)****Location d'espace**

- espace glace	sur devis
- espace VIP	sur devis
- espace glisse	sur devis

SPORTS
POUR INFORMATION
COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC
82, boulevard Michelet
13008 Marseille

Délégation de Service Public à SAS COMPLEXE SPORTIF GRAND SAINT GINIEZ

Délibérations n°18/0481/UAGP du 25 juin 2018 (approbation convention de délégation de service public), n°19/0981/ECSS du 16 septembre 2019 (convention de délégation de service public annexe 7 tarifs) et n°20/0333/ECSS du 5 octobre 2020 (avenant n°3 approbation tarifs et suppression de la mission de service public déléguée relative à la gestion et l'exploitation des activités de forme et de bien-être)
imputation budgétaire service 51674 Fonction 414 (autres équipements sportifs ou de loisirs) 757 (redevances et droits des services à caractère sportif)

PISCINE

		tarifs TTC
- entrée individuelle		5 €
- entrée individuelle pour les moins de 18 ans		4 €
- carte 10 entrées		45 €
- carte 10 entrées moins de 18 ans		36 €
- abonnement annuel		350 €
- groupes achat 100 entrées		410 €
- groupes achat 200 entrées		720 €
- aquagym	1 séance	10 €
	20 séances	160 €
	40 séances	300 €
- aquaforme	1 séance	15 €
	20 séances	250 €
	40 séances	400 €
- cours collectifs encadrés	30 séances	300 €
	60 séances	450 €
- cours individuel	la séance 1/2 heure	15 €
- location 1 ligne d'eau	1 heure	35 €
- location 1 ligne d'eau (aux associations)	1 heure	8 €
- location de 6 lignes d'eau (4 heures)	la ½ journée	500 €
- location de 6 lignes d'eau (8 heures)	la journée	900 €
- mise à disposition d'un BESAN	1 heure	35 €

Ville du Temps Libre

SPORTS COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC

COURTS DE TENNIS

Tarifs horaires pour la location

- un court pour 1 heure	sur court couvert	20 €
	sur court extérieur	15 €
- carte de 10 entrées	sur court couvert	80 €
	sur court extérieur	60 €
- abonnement annuel	toutes surfaces	400 €
	sur court extérieur	250 €
- association trimestriel	toutes surfaces	200 €
	sur court extérieur	100 €
- association 1 h	sur court couvert pour la compétition	5 €
	sur court extérieur	5 €
- cours 1 h avec BE tennis		30 €
- jetons d'éclairage 1 h		3 €
- location 1 court de tennis pour 1 journée	sur court couvert	350 €
	sur court extérieur	200 €

MULTI ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

Activités multisports mercredi – enfant de 4 ans à 10 ans	période scolaire	annuel journée	900 €
		annuel 1/2 journée	485 €
		annuel repas	250 €
		trimestre journée	320 €
		trimestre 1/2 journée	185 €
		trimestre repas	100 €
Stages multisports pour les enfants de 4 ans à 10 ans	vacances scolaires	1 semaine journée complète	200 €
		1 semaine 1/2 journée	100 €

SCOLAIRES

- piscine	prix à la séance	87,80 €
- tennis	prix à la séance	65,20 €

POURCENTAGES DE REMISE SUR ABONNEMENTS UNIQUEMENT

TARIFS PRÉFÉRENTIELS UNIQUEMENT SUR ENGAGEMENT ANNUEL	Tarif seniors > 70 ans	-10%
	Tarif étudiant	-20%
	Tarif famille 2 abonnements	-20%
	Tarif famille 3 abonnements	-30%
	Tarif famille 4 abonnements	-40%

SPORTS COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC

LOCATION DE SALLE

Location salle Fernand Chaze

- semaine	- 8h à 17h30	200 €
	- ½ journée 8h / 12h ou 14h / 17h30	100 €
	- soirée 18h à 21h30	150 €
- dimanches et jours fériés	- 8h à 20h	300 €
- locaux de stockage au mois	tarif au m ² TTC	3 €
- locaux administratifs au mois	tarif au m ² TTC	8 €
- supplément nettoyage et mise en place matériel		60 €

VENTE DE MATERIEL

- maillots femme	28 €
- maillots homme	22 €
- lunettes piscine	8 €
- lunettes suédoises	5 €
- palmes	25 €
- bonnets latex ou tissu	4 €
- bonnets silicone	5 €
- cadenas	3 €
- petits matériels (couches, grip, surgrip, anti-vibrateur, ...)	1 €
- serviettes	6 €
- location casier	20 €
- pince-nez	4 €
- lot de 4 balles	7 €

Le taux de TVA est le même pour tous les tarifs ci-dessus à savoir le taux de TVA en vigueur pour les prestations de services.

SPORTS

POUR INFORMATION
CENTRE ÉQUESTRE PASTRE
33 traverse de Carthage
13008 Marseille

Délégation de Service Public à l'association « UCPA »

Délibérations n°12/1352/SOSP du 10 décembre 2012 (désignation de l'affermage comme mode de délégation pour une durée de 7 ans), n°17/1849/ECSS du 26 juin 2017 (avenant n°5 ajustements tarifaires) et n°21/0571/AGE du 9 juillet 2021 (avenant n°8 ajustements tarifaires)

À compter du 1^{er} août 2021

ACTIVITÉS**TARIFS TTC**

TVA applicable : taux plein (20%), taux réduit (5,5%), taux intermédiaire (10%) ou composé (65 % HT x TVA à 5,5 % + 35 % HT x TVA à 20%)

COTISATIONS

	Tarifs TTC
- cotisation 2-8 ans	73,00 €
- cotisation 9-17 ans	88,00 €
- cotisation étudiants	88,00 €
- cotisation adultes (+ 18 ans)	114,00 €

ABONNEMENTS ANNUELS

base 36 semaines

		Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- poussin (2-3 ans)	1xsem	305,00 €	
- poney découverte (4-5 ans)	1xsem	610,00 €	
- poney (Bronze Argent Or) (6-8 ans)	1xsem	665,00 €	
- poney (6-8 ans)	2xsem	1 330,00 €	
- doubles et chevaux	1xsem		720,00 €
- doubles et chevaux	2xsem		1 430,00 €

COURS PARTICULIERS

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- 1 séance cours particulier SOLO (1 participant)	49,00 €	
- 1 séance cours particulier DUO (2 participants)	42,00 €	
- carte 10 heures cours particulier SOLO	484,00 €	
- carte 10 heures cours particulier DUO	410,00 €	

COURS COLLECTIFS

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- 1 séance SOLO	25,00 €	
- 1 séance DUO	42,00 €	
- carte 5 cours	119,00 €	
- carte 10 heures	232,00 €	

STAGE 1/2 PENSION

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- 1/2 journée	40,00 €	
- 1 jour	66,00 €	
- 5 jours	305,00 €	

SPORTS CENTRE ÉQUESTRE PASTRE

STAGE 1/2 PENSION

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- 1 jour passager	66,00 €	
- 5 jours passagers	305,00 €	

DIVERS

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- animation	33,00 €	
- anniversaire	par enfant avec goûter par enfant sans goûter	35,00 € 30,00 €
- baptême	7,00 €	
- carte de 10 séances découverte poney + 1 offert	70,00 €	
- 1/2 journée groupes 8 pers et +	par heure et par personne	13,50 € 16,00 €

LICENCE

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- licence junior	25,00 €	
- licence adulte		36,00 €

ASSURANCE

	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- assurance annulation journée	2,00 €	
- assurance annulation 1 an	20,00 €	

SÉANCES SOCIO-ÉDUCATIVES SCOLAIRES

Nombre d'élèves	Tarif HT	Tarif TTC
- 1 à 24	254,28 €	241,02 €
- 25 à 30	287,86 €	272,85 €
- 31 à 36	321,45 €	304,69 €

SÉANCES SOCIO-ÉDUCATIVES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

- 1 séance	par personne	13,57 €	12,27 €
------------	--------------	---------	----------------

ENGAGEMENT COMPÉTITION EXTÉRIEURE

Liste non exhaustive des distances par club utilisateurs :

Rayon 100 kms : Aix en Provence, Berre l'étang, Cuges les Pins, Istres, Peypin, Salon, Trests, Velaux, Vitrolles.

Rayon 150 kms : Avignon, Cuers, Grimaud, Nîmes, Vidauban, L'Isle sur la Sorgue, Pertuis.

Rayon 200 kms : Béziers, Grasse, Montpellier, Nice, St Gély du Fesc, Villeneuve Loubet.

• LES « CLUB » EN COMPÉTITION

CSO DRESSAGE EQUIFUN

	rayon 100 kms		rayon 150 kms		rayon 200 kms	
	1 cheval	1 cheval pour 2	1 cheval	1 cheval pour 2	1 cheval	1 cheval pour 2
1 parcours	100,00 €	63,00 €	119,00 €	72,00 €	140,00 €	82,00 €
2 parcours	117,00 €	79,00 €	136,00 €	89,00 €	157,00 €	99,00 €
3 parcours	129,00 €	92,00 €	148,00 €	101,00 €	169,00 €	112,00 €

+ engagement/épreuve selon concours 18 à 70 €

Ville du Temps Libre

SPORTS

CENTRE ÉQUESTRE PASTRE

PONY GAMES	rayon 100 kms	rayon 150 kms	rayon 200 kms
	partagé	partagé	partagé
1 Match	92,00 €	101,00 €	112,00 €
2 Matchs	119,00 €	128,00 €	139,00 €

+ engagement/épreuve selon concours 10 à 15 €

• LES «PROPRIÉTAIRES» EN COMPÉTITION

CSO DRESSAGE EQUIFUN

	rayon 100 kms		rayon 150 kms		rayon 200 kms	
	sans transport	avec transport	sans transport	avec transport	sans transport	avec transport
1 parcours	11,00 €	87,00 €	11,00 €	108,00 €	11,00 €	128,00 €
2 parcours	24,00 €	99,00 €	24,00 €	118,00 €	24,00 €	139,00 €
3 parcours	33,00 €	109,00 €	33,00 €	127,00 €	169,00 €	148,00 €

+ engagement/épreuve selon concours 18 € à 70 €

PONY GAMES

	rayon 100 kms		rayon 150 kms		rayon 200 kms	
	sans transport	avec transport	sans transport	avec transport	sans transport	avec transport
1 Match	33,00 €	71,00 €	33,00 €	80,00 €	33,00 €	101,00 €
2 Matchs	50,00 €	88,00 €	50,00 €	97,00 €	50,00 €	118,00 €

+ engagement/épreuve selon concours 10 à 15 €

• FRAIS ANNEXES

- hébergement coach	par nuitée par nbre cavalier	84,00 €
---------------------	------------------------------	----------------

ACTIVITÉS ANNEXES

TVA applicable : taux plein (20%), taux réduit (5,5%), taux intermédiaire (10%) ou composé (65 % HT x TVA à 5,5 % + 35 % HT x TVA à 20%)

PENSIONS (HÉBERGEMENT D'ÉQUIDÉS)

- pension au gué	tarif mensuel	225 € TTC
------------------	---------------	------------------

Ce tarif comprend : foin, eau, casier

Les frais de vétérinaire, maréchal ferrant, le foin, tout aliment spécifique sont à la charge du propriétaire en supplément.

SPORTS CENTRE ÉQUESTRE PASTRE

- pension en box Premium	tarif mensuel	505 € TTC
--------------------------	---------------	------------------

Ce tarif comprend :

- paille ou copeaux (10 ballots par mois) 10 € par ballot de copeau supplémentaire,
- foin 3 fois par jour, eau, granulés Horse Run Axaliment,
- 1 place de parking pour un van,
- 1 casier à l'année

Les frais de vétérinaire, maréchal ferrant, le foin, toute litière ou aliment spécifique sont à la charge du propriétaire en supplément.

- pension en box Silver	tarif mensuel	610 € TTC
-------------------------	---------------	------------------

Ce tarif comprend les mêmes prestations que la formule Premium + les services suivants :

- 5 sorties au parc / semaine (du lundi au vendredi)

- pension en box Gold	tarif mensuel	750 € TTC
-----------------------	---------------	------------------

Ce tarif comprend les mêmes prestations que la formule Premium + les services suivants :

- 2 sorties montées / semaine
- 5 sorties au parc / semaine
- accès prioritaire aux séjours sportifs organisés par l'UCPA sur site

COURS PROPRIÉTAIRES

ABONNEMENTS ANNUELS

Tarifs annuels : 50 % du plein tarif – sous réserve de place, intégration dans une des reprises du planning normal

			tarif TTC
- abonnement annuel	1xsem	base 36 semaines	345,00 €
- abonnement annuel	2xsem	base 36 semaines	685,00 €

- coaching personnalisé	en fonction de la prestation souhaitée (sur mesure)	prix à définir
-------------------------	---	-----------------------

TRAVAIL CHEVAUX EN PENSION

		tarif TTC
- sortie / travail cheval monté	par séance – durée 30 à 45 mn	30,00 €
- sortie / travail cheval longé	par séance – durée 30 à 45 mn	20,00 €
- sortie / travail cheval lâché	par séance – durée 30 à 45 mn	10,00 €

AUTRES

	tarif TTC
- carte de 5 cours	50,00 €
- carte de 10 cours	90,00 €

DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS

81, Rue Raymond-Teissère
13009 MARSEILLE Tél : 04 91 17 30 40

Délibérations n° 94/434/SLT du 24 juin 1994 (spots et espaces publicitaires), n° 96/115/CESS du 26 février 1996 (assujettissement à la TVA et location d'espaces publicitaires), n° 12/0561/CURI du 25 juin 2012 (buvettes), n° 12/1226/CURI du 10 décembre 2012 (location d'espaces publicitaires), n° 15/0200/UAGP du 13 avril 2015 (modification liée à la TVA sur réunions sportives), n° 16/0888/UAGP du 3 octobre 2016 (tarification parkings extérieurs), n° 16/0889/UAGP du 3 octobre 2016 (location Parquet de Basket), n° 17/1493/UAGP du 3 avril 2017 (location du ring octogonal), n° 19/0640/ECSS du 17 juin 2019 (modification du règlement intérieur et des tarifs de location) et n° 19/0641/ECSS du 17 juin 2019 (règlement intérieur et tarification du gymnase Teisseire dénommé Halle des Sports)

imputation budgétaire

service **70102**

fonction : **411** (salles de sports, gymnases)

natures : **752.T** (revenus des immeubles)

et **757.T** (redevances versées par des fermiers ou des concessionnaires)

PALAIS DES SPORTS

TARIFS DE LOCATION POUR LES ORGANISATEURS

– REDEVANCE PROPORTIONNELLE

Par recette nette, il faut entendre recette brute TTC diminuée de la TVA.

– Réunion Sportive Amateur

- pourcentage sur la recette nette	TVA 5,5 %	10,50% HT
------------------------------------	-----------	------------------

Avec un minimum de perception défini ci-après

– Réunion Sportive Professionnelle

- pourcentage sur la recette nette	TVA 5,5 %	11,00% HT
------------------------------------	-----------	------------------

Avec un minimum de perception défini ci-après

– Réunion extra-sportive

Les taux de TVA applicables sont les suivants : 2,10 % (art.281quater du CGI), 5,5% (art.278-0bis du CGI) et 20 % (art.278 du CGI) selon le type et le nombre de manifestations

- pour une seule représentation quelle que soit la recette nette (% sur la recette nette)	11,50% HT
- pour 2 représentations quelle que soit la recette nette (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50% HT
. pour la deuxième représentation	10,50% HT
- au delà de 2 représentations quelle que soit la recette nette (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50% HT
. pour la deuxième représentation	10,50% HT
. à partir de la troisième représentation	9,50% HT

Avec un minimum de perception défini ci-après

– Réunion extra sportive sans billetterie

faisant l'objet de plusieurs représentations dans la même journée

– pour la première représentation

- Palais des Sports	TVA 20 %	4 600 € HT
- Palais des Sports + Halle	TVA 20 %	5 400 € HT

PALAIS DES SPORTS**– pour la deuxième représentation**

- Palais des Sports	TVA 20 %	2 300 € HT
- Palais des Sports + Halle	TVA 20 %	2 700 € HT

– à partir de la troisième représentation

- Palais des Sports	TVA 20 %	1 600 € HT
- Palais des Sports + Halle	TVA 20 %	1 800 € HT

– Conventions – Salons – Séminaires

- % du montant de la recette nette *	10,00% HT
--------------------------------------	------------------

Avec un minimum de perception par jour de :

- Palais des Sports	5 000 € HT
- Palais des Sports + Halle	6 000 € HT

Fluides compris (électricité, chauffage, ...)

* par recette nette, il faut entendre recette brute TTC diminuée de la T.V.A.

MINIMUM DE PERCEPTION DE LA REDEVANCE

(ce montant s'applique même en l'absence de recette)

(par journée de réunion de 7 heures du matin au lendemain 7 heures)

(toute journée entamée est due)

		Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	TVA 5,5 %	1 500 € HT	1 800 € HT
- sportive Professionnelle	TVA 5,5 %	3 900 € HT	4 600 € HT
- extra-Sportive	TVA 20 %	4 600 € HT	5 400 € HT

– Mise en conformité de la salle

	Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	460 €	600 €
- sportive Professionnelle	650 €	800 €
- extra-Sportive	800 € HT	1 000 € HT
- conventions – salons – séminaires	800 € HT	1 000 € HT

– Remise en état de la salle

	Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	460 €	600 €
- sportive Professionnelle	650 €	800 €
- extra-Sportive	800 € HT	1 000 € HT
- conventions – salons – séminaires	800 € HT	1 000 € HT

– Montage, démontage ou répétition sans public par jour d'occupation

	Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	460 €	600 €
- sportive Professionnelle	650 €	800 €
- extra-Sportive	800 € HT	1 000 € HT
- conventions – salons – séminaires	800 € HT	1 000 € HT

Ville du Temps Libre

PALAIS DES SPORTS**AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES****Location de chaises au Palais des sports**

- la mise en place	par chaise	1 € HT
--------------------	------------	---------------

Ce droit sera comptabilisé autant de fois que les mises en place seront nécessaires.

Location structure d'accroche

- la location pour la manifestation	1 000 € HT
-------------------------------------	-------------------

Location lampe (hors éclairage sportif)

- forfait par jour	250 € HT
--------------------	-----------------

LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES ET SPOTS PUBLICITAIRES

Mise à disposition de 2 panneaux d'affichage

- Tarif pour toute utilisation (hors gestion du score)	par jour	500 € HT
--	----------	-----------------

Le Palais des Sports conservera la maîtrise de la programmation de ce moyen d'affichage qui remplit des fonctions variables suivant les manifestations (affichage sportif, animation, présentation de la soirée)

Les modalités et les temps de passage mis à disposition des organisateurs seront déterminés contractuellement entre le Palais des Sports et le Producteur.

Dans l'hypothèse où ledit Producteur ne se déclare pas intéressé par cet espace et en tout état de cause ne règle pas la redevance 10 jours avant la manifestation, le Palais des Sports se réserve le droit de louer cet espace suivant le tarif établi ci-dessus.

MERCHANDISING (vente de tee-shirts, posters, gadgets...) sauf les programmes

La redevance s'applique dans le seul cadre de manifestations extra-sportives

- de 0 à 1500 spectateurs	par séance – perçus avant la manifestation	160 € HT
- de 1501 à 3500 spectateurs	par séance – perçus avant la manifestation	310 € HT
- plus de 3500 spectateurs	par séance – perçus avant la manifestation	460 € HT

Par ailleurs, la seule vente de programme n'entraînera pas la perception de la redevance de « Merchandising ».

PARKING

- redevance forfaitaire	par jour d'utilisation	500 € HT
-------------------------	------------------------	-----------------

SALON

- la location (lorsque le calendrier des réservations le permet)	par jour	400 € HT
--	----------	-----------------

REDEVANCE D'EXPLOITATION DES BUVETTES

(par convention avec une société privée)

La redevance est fonction du nombre de spectateurs

- petite capacité - de 0 à 1500 spectateurs	TVA 20 %	400 € HT
- moyenne capacité - de 1501 à 3500 spectateurs	TVA 20 %	900 € HT
- grande capacité - de 3501 à 8000 spectateurs	TVA 20 %	1 300 € HT

LOCATION MATÉRIEL

- location parquet de basket	montant forfaitaire	3 000 € HT
- location du ring « octogonal »	montant forfaitaire	3 000 € HT

Location pour des utilisations en dehors du Palais des Sports auprès d'organismes et prestataires.

PALAIS DES SPORTS**HALLE DES SPORTS****REDEVANCES****REDEVANCE PROPORTIONNELLE**

- % du montant de la recette nette avec un minimum de perception défini ci-après en fonction de la nature de la manifestation	10,00% HT
---	------------------

Par recette nette, il faut entendre recette brute TTC diminuée de la TVA.

MINIMUM DE PERCEPTION

par journée de réunion de 7 heures du matin au lendemain 7 heures.
toute journée entamée est due entièrement.

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	800 € HT
- manifestation extra-Sportive	1 500 € HT

MISE EN CONFORMITÉ

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	200 € HT
- manifestation extra-Sportive	400 € HT

REMISE EN ÉTAT

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	200 € HT
- manifestation extra-Sportive	400 € HT

MONTAGE – DÉMONTAGE PAR JOUR D'OCCUPATION

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	200 € HT
- manifestation extra-Sportive	400 € HT

DIRECTION DU DÔME

48, avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE
Tél : 04 91 12 21 21

Délibérations n° 94/434/SLT du 24 juin 1994 (spots et espaces publicitaires), n° 95/826/CESS du 22 décembre 1995 (assujettissement à la TVA), n° 11/1312/CURI du 12 décembre 2011 (convention entre la Ville et J.L. CONSULTING pour l'exploitation des buvettes du Dôme), n° 14/0846/UAGP du 15 décembre 2014 (modification article 1 chapitre 1 redevances) et n° 21/0457/VAT (application exceptionnelle des tarifs du Palais des Sports pour des manifestations se déroulant au Dôme)
imputation budgétaire service 70202 fonction : 314 (cinéma et autres salles de spectacles) nature : 752.T (revenus des immeubles) et 757.T (redevance versée par des fermiers ou des concessionnaires)

TAUX TVA 20 %

REDEVANCE PROPORTIONNELLE**– Location de la salle (tarif HT)**

- pour une seule représentation (% sur la recette nette)	11,50 %
- pour 2 représentations (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50 %
. pour la deuxième représentation *	10,50 %
- au delà de 2 représentations (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50 %
. pour la deuxième représentation	10,50 %
. à partir de la troisième représentation	9,50 %

* ce pourcentage est aussi appliqué en cas de deuxième date pour un même concert, spectacle ou artiste sur la période d'une année (de date à date).

– Minimum de perception (tarif HT)

- petite jauge assise	2000 places	3 201,43 €
- petite jauge debout	2500 places	3 811,23 €
- moyenne jauge assise	2000 à 4000 places	4 573,47 €
- moyenne jauge debout	2500 à 5000 places	5 335,72 €
- grande jauge assise	4000 à 5500 places	6 860,21 €
- grande jauge debout	5500 à 8000/8500 places	8 384,70 €

– Spectacles de 7 représentations et plus (tarif HT)

- petite jauge assise	2 896,53 €
- moyenne jauge assise	4 192,35 €
- grande jauge assise	6 097,96 €

– Montage, démontage, répétitions sans public (tarif HT)

- par jour d'occupation	762,25 €
- mise en conformité de la salle	762,25 €
- remise en état de la salle	762,25 €
- si la mise en conformité et la remise en état de la salle dépassent 24 h par jour d'occupation supplémentaire	762,25 €

– Congrès, réunions (tarif HT)

- la redevance appliquée est le minimum de perception en fonction de la jauge choisie	
- l'espace repas mis à la disposition des organisateurs	381,12 €

LE DÔME**– Espaces sonores** (tarif HT)

- situés dans le hall d'accueil par manifestation et par jour	152,45 €
---	-----------------

• ARBRES DE NOËL (manifestation sans billetterie) (tarifs HT)

- pour une représentation	4 573,47 €
- pour plusieurs représentations dans la même journée	
. 1ère représentation	4 573,47 €
. 2ème représentation	2 286,74 €
. à partir de la 3ème représentation	1 524,49 €

• MERCHANDISING (tarifs HT)

(vente de tee-shirts, posters, gadgets...) sauf programmes

- petite jauge	152,42 €
- moyenne jauge	304,90 €
- grande jauge	457,35 €

• LOCATION DE CHAISES (tarifs HT)

- par chaise	0,15 €
--------------	---------------

• CHARIOT ÉLÉVATEUR AVEC CARISTE

- par jour	152,45 €
------------	-----------------

• ENCEINTES ET AMPLIFICATEURS pour le rattrapage du son dans la salle

- par jour	228,67 €
------------	-----------------

• ÉCLAIRAGE CONGRES SÉMINAIRES

- par jour	914,69 €
------------	-----------------

LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES

(tarifs HT)

- panneau 1,08m x 1,30m hall d'entrée	par panneau	2 412,00 €
---------------------------------------	-------------	-------------------

REDEVANCE D'EXPLOITATION DES BUVETTES

(par convention avec une société privée)

La redevance est fonction du nombre de spectateurs (tarifs HT)

	Spectacles en soirée	Spectacles en matinée
- petite capacité - de 0 à 2500 spectateurs	501,68 €	250,84 €
- moyenne capacité - de 2501 à 4500 spectateurs	1 003,35 €	501,68 €
- grande capacité - de 4501 à 8500 spectateurs	1 505,02 €	752,31 €

DIRECTION PHARO-BARGEMON

Service Pharo Congrès
58, bd Charles-Livon - 13007 Marseille
Tél : 33 (0)4 91 14 64 95 – fax 33 (0)4 91 14 64 94
Mail : palais-du-pharo@mairie-marseille.fr

Délibération n°18/0164/EFAG du 9 avril 2018 (tarifs Palais du Pharo et parking Clerville)

imputation budgétaire

service 41303

budget annexe des Espaces Événementiels
nature : **752** (revenus des immeubles)

LOCATION DES SALLES DU PALAIS DU PHARO

Taux de TVA en vigueur : 20 %

Tarif journalier du lundi au samedi inclus, pas de tarification à la demi-journée.

Majoration de 30% dimanches et jours fériés

Fermeture au public à 1h30 du matin

	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
• SALLES DU SOUS-SOL dites "EXTENSION"		
HALL EST		
- locatif	400 €	260,00 €
- locatif + prestations nettoyage 7h30 à 20h	640 €	416,00 €
HALL OUEST		
- locatif	400 €	260,00 €
- prestations nettoyage	225 €	146,25 €
- locatif + prestations nettoyage 7h30 à 20h	625 €	406,25 €
AUDITORIUM		
- locatif 7h/20h	4 900 €	3 185,00 €
- prestations nettoyage en montage		529,00 €
- prestations audiovisuel et sécurité incendie		650,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	3 508 €	1 179,00 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	8 408 €	4 364,00 €
AUDITORIUM supplément nuit		
- occupation de (20h à 1h30)	1 194 €	
- occupation de (1h30 à 7h30) + montage/démontage		2 706,00 €
AUDITORIUM SPECTACLE		
- locatif 7h30/1h30	4 900 €	3 185,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/1h30	7 075 €	4 952,50 €
- prestation nettoyage sécurité incendie	2 175 €	1 413,75 €
ESPACE VIEUX-PORT 500		
- locatif 7h/20h	4 100 €	2 665,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	908 €	590,20 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	5 008 €	3 255,20 €
- supplément de nuit occupation (de 20h à 1h30)	769 €	
ESPACE VIEUX-PORT 500 FORFAIT local traiteur, hall Est, vestiaire		
- locatif	5 102 €	3 316,30 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 098 €	713,70 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	6 200 €	4 030,00 €
- supplément de nuit occupation (de 20h à 1h30)		851,00 €
ESPACE VIEUX-PORT 500 montage passage expo		
- locatif 7h30/20h	2 100 €	
- prestations nettoyage 7h30/20h	275 €	
- locatif et prestations nettoyage 7h30/20h	2 375 €	

PALAIS DU PHARO

• SALLES DU SOUS-SOL dites "EXTENSION" (suite)

	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
ESPACE VIEUX-PORT 500, VIEUX-PORT 300, local traiteur, Hall Est		
- locatif 7h30/20h	7 702 €	5 006,00 €
- prestation audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	3 206 €	2 084,00 €
- locatif et prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation	10 908 €	7 090,00 €
ESPACE VIEUX-PORT 1000		
- locatif 7h30/20h	6 750 €	4 387,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 258 €	817,70 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	8 008 €	5 205,20 €
ESPACE VIEUX-PORT 1000 locaux traiteurs, hall Est, journée		
- locatif 7h30/20h	7 382,00 €	4 798,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 006,00 €	1 304,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	9 388,00 €	6 102,00 €
ESPACE VIEUX-PORT 1000 locaux traiteurs, hall Est, soirée		
- locatif 7h30/1h30	9 600 €	6 240,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/1h30	1 643 €	
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/1h30	11 243 €	7 883,00 €
- supplément de nuit remise en état 1h30 à 5h	550 €	
ESPACE VIEUX-PORT PLÉNIÈRE 350 en théâtre		
- locatif	3 000 €	1 950,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 108 €	1 370,20 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	5 108 €	3 320,20 €
LOCAL TRAITEUR A	980 €	490,00 €
LOCAL TRAITEUR B	420 €	210,00 €
HALL D'EXPOSITION		
- locatif 7h30/20h	4 100 €	2 665,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	883 €	573,95 €
- supplément nuit occupation (de 20h à 1h30)	819 €	
HALL D'EXPOSITION A format stand		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	4 983 €	3 238,95 €
HALL D'EXPOSITION B format cocktail		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	4 983 €	3 238,95 €
HALL D'EXPOSITION C format foyer		
- locatif 7h30 à 20h	3 100 €	2 015,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	3 983 €	2 588,95 €
HALL D'EXPOSITION passage		
- prestation nettoyage	325 €	
SALLE 120 – 120 places en théâtre		
- locatif 7h30/20h	1 150 €	747,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	537 €	349,05 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 687 €	1 096,55 €
SALLE 92 – 92 places en théâtre		
- locatif 7h30/20h	980 €	637,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	506 €	328,90 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 486 €	965,90 €
SALLE 50		
- locatif 7h30/20h	490 €	318,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	317 €	206,05 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	807 €	524,55 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	515 €	335,00 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 005 €	524,55 €

Ville du Temps Libre

PALAIS DU PHARO

SALLES DU SOUS-SOL dites "EXTENSION"
(suite)

	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
SALLE 50 Bis – 50 places en théâtre		
- locatif 7h30/20h	550 €	357,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	487 €	297,05 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 037 €	654,55 €
SALLE 36		
- locatif 7h30/20h	390 €	253,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	313 €	203,50 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	703 €	457,00 €
GALERIES VOÛTÉES		
- locatif 7h30/20h	980 €	637,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	367 €	238,55 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 347 €	875,55 €
FORFAIT 5 SALLES EXTENSION, GALERIES VOÛTÉES		
- locatif 7h30/20h	1 383 €	899,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	1 847 €	1 003,00 €
- locatif et prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	3 230 €	1 902,00 €

LOGISTIQUE HT

- accueil polyvalent	200 €
- bureau n°400	120 €
- loge privative	120 €
- catering	200 €
- bureau de production	150 €

EXTÉRIEURS HT

- terrasse lacydon a	1 340 €	871,00 €
- terrasse lacydon b	1 340 €	871,00 €
- perron du palais	1 340 €	871,00 €
- parvis nord	1 340 €	871,00 €

BAGAGGERIE HT

- locatif	200,00 €
- prestations nettoyage	75,00 €
- locatif et prestations nettoyage	275,00 €

PALAIS DU PHARO

• FORFAITS

	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
Auditorium, espace Vieux-Port 500, local traiteur, hall Est		
- locatif 7h30/20h	9 000 €	5 850,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h		992,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	4 373 €	2 842,45 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	13 373 €	8 692,45 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 522 €	
Auditorium, espace Vieux-Port 1000, locaux traiteur, hall Est		
- locatif 7h30/20h	14 040 €	9 126,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	4 573 €	2 972,45 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	18 613 €	12 098,45 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 522 €	
Auditorium, Espace Vieux-Port 500, Espace Vieux-Port Plénière 350, local traiteur, Hall Est		
- locatif 7h30/20h	13 050 €	8 482,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h		1 117,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	5 923 €	
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	18 973 €	
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 522 €	
Auditorium, Hall d'Exposition		
- locatif 7h30/20h	8 000,00 €	5 200,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h	4 391,00 €	2 855,00 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	12 391,00 €	8 055,00 €
Hall expo, Espace Vieux-Port 1000, locaux traiteur, Hall Est/Ouest		
- locatif 7h30/20h	13 050 €	8 482,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h		1 389,70 €
- prestations nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	2 138 €	
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	15 188 €	9 872,20 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 072 €	
- supplément de nuit montage 1h30/5h		2 000,00 €
Extension Auditorium, hall expo, espace Vieux-Port 1000, locaux traiteur, hall Est/Ouest		
- locatif 7h30/20h	16 170 €	10 510,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	5 238 €	3 404,70 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h/20h	21 408 €	13 915,20 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 072 €	
- supplément de nuit montage 1h30/5h		2 706,00 €
Extension Auditorium, hall expo, espace Vieux-Port 500, espace Vieux-Port 350, locaux traiteur, hall Est/Ouest		
- locatif 7h30/20h	16 170 €	10 510,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	6 588 €	4 282,20 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	22 758 €	14 792,70 €

DIVERS

- consommables (énergie/eau)	p/jour et p/personne	0,33 €
- consommables (énergie/eau/WIFI)	p/jour et p/personne	0,90 €
- WIFI forfait	par personne	0,50 €

Ville du Temps Libre

PALAIS DU PHARO

• PALAIS DU PHARO	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
EUGENIE		
- locatif 7h30/20h	2 520 €	1 638,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie journée	544 €	305,50 €
- locatif +prestations nettoyage sécurité incendie	2 990 €	1 943,50 €
- forfait remise de médaille ; kit discours	1 760 €	1 144,00 €
FRIOUL		
- locatif 7h30/20h	1 340 €	871,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie	484 €	266,50 €
- locatif +prestations nettoyage sécurité incendie	1 750 €	1 137,50 €
- forfait remise de médaille ; kit discours	1 250 €	812,50 €
EUGENIE ET FRIOUL		
- locatif 7h30/22h	3 712 €	2 412,80 €
- prestations nettoyage sécurité incendie	718 €	466,70 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/22h	4 430 €	2 879,50 €
- supplément de nuit de 22h à 1h30	608 €	395,20 €
SALON JAUNE	200 €	130,00 €
FORFAIT MEDITERRANEE		
- locatif 7h30/20h	2 984 €	1 939,60 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 026 €	608,40 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie	3 920 €	2 548,00 €
FORFAIT PHOCEEN		
- locatif 7h30/20h	3 100 €	2 015,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 060 €	1 339,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie	5 160 €	3 354,00 €
SALLES LACYDON, SAINT JEAN, JOLIETTE, ESTAQUE, GRAND LARGE, NOTRE DAME, MUCEM		
- locatif 7h30/20h	345 €	224,25 €
- prestations audiovisuel technicien nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	515 €	334,75 €
LACYDON		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	559,00 €
SAINT JEAN		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	559,00 €
PETIT ST JEAN	200 €	130,00 €
JOLIETTE		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	559,00 €
ESTAQUE		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	559,00 €
GRAND LARGE		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	559,00 €
ESPACE PHAR CLUB foyer, accueil, vestiaire		
- locatif 7h30/20h	1 640 €	1 066,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	295 €	191,75 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 935 €	1 257,75 €
OFFICE CAFE	150 €	97,50 €
LA MAJOR salle plénière 300 places en théâtre		
- locatif 7h30/20h	1 462 €	950,30 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 038 €	1 324,70 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	3 500 €	2 275,00 €

PALAIS DU PHARO**• PALAIS (suite)**

	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
LA MAJOR COCKTAIL/DINER		
- locatif 11h30/1h30	3 860 €	2 509,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 11h30/1h30	1 882 €	1 223,30 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 11h30/1h30	5 742 €	3 732,30 €
- supplément de nuit de 11h30 à 1h30	638 €	414,70 €
- accueil	200 €	130,00 €
NOTRE DAME		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie de 7h30 à 20h	860 €	559,00 €
MUCEM		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie de 7h30 à 20h	860 €	559,00 €
- MUCEM petit	200 €	130,00 €
- supplément de nuit étages de 22h / 1h30	608 €	392,20 €

LOGISTIQUE PALAIS

- BUREAU MAJOR	100 €	65,00 €
- LOCAL TRAITEUR	430 €	279,50 €
- LA MAJOR ANNEXES prestations de nettoyage	71 €	

FORFAIT PALAIS

- locatif 7h30/20h	11 054 €	7 185,10 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	5 446 €	3 539,90 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	16 500 €	10 725,00 €

PRESTATIONS TECHNIQUES ET AUDIOVISUELLES**MATÉRIEL HT**

- kit vidéo Auditorium	1 800,00 €
- kit vidéo plénière	900,00 €
- kit sonorisation salle de commission	170,00 €
- kit vidéo salle de commission	250,00 €
- kit sonorisation espace vieux port discours (2 heures)	500,00 €
- Kit discours Phar'club (2 heures)	220,00 €
- kit discours Eugénie (2 heures)	170,00 €
- micro HF main	50,00 €
- micro casque	75,00 €
- micro col de cygne	20,00 €
- télécommande HF pavlov	50,00 €
- enregistrement studio MP3	50,00 €
- écrans de retours LCD	180,00 €
- écrans affichage dynamique Extension	60,00 €
- écrans affichage dynamique Palais	60,00 €
- projecteur lumière automatique	100,00 €
- mélangeur informatique	350,00 €
- pupitre (avec micros col de cygne)	60,00 €
- praticables 1m par 2m	25,00 €
- paravent tissu	25,00 €
- table	5,00 €
- chaise conférence	2,90 €

Ville du Temps Libre

PALAIS DU PHARO

ACCÈS INTERNET ET FILAIRE HT

- connexion 1 m bits / s symétrique	150,00 €
- connexion 2 m bits / s symétrique	500,00 €
- connexion 4 m bits / s symétrique	1 000,00 €
- connexion 10 m bits / s symétrique	2 000,00 €
- très haut débit, 20 à 50 m bits / s symétrique	2 500,00 €

Les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage) sont à la charge de l'organisateur et ne sont pas incluses dans les tarifs de location.

PERSONNEL HT

- technicien audiovisuel *	450,00 €
- assistant régie *	250,00 €
- ingénieur du son *	550,00 €
- régisseur lumière *	550,00 €
- régisseur général *	565,00 €
- technicien informatique *	550,00 €
- prestation manutention (4h)	155,00 €
- proscenium montage/démontage	900,00 €
- changement de configuration	700,00 €

* une vacation = 10 h

PRESTATIONS DE NETTOYAGE HT

- détachage moquette miliken	m ² /jour	1,10 €
- détachage moquette miliken	m ² /dimanche/nuit/férié/m ²	1,70 €
- permanence nettoyage	jour	27,25 €
- permanence nettoyage	dimanche / jours fériés	40,87 €
- permanence nettoyage	nuit	54,50 €
- nettoyage de stands	par m ² d'occupation standiste	0,90 €
- supplément remise en état nuit dimanche férié 2h/6h		550,00 €

SÉCURITÉ HT

- agent de sécurité qualifié	jour ouvré sauf dimanche	19,36 €
- agent de sécurité qualifié	nuit ouvré sauf dimanche	22,36 €
- agent de sécurité qualifié	dimanche sauf férié	22,11 €
- agent de sécurité qualifié	férié sauf dimanche	43,22 €
- agent de sécurité Cynophile	tarif horaire jour, nuit et dimanche	22,75 €
- agent de sécurité Cynophile	tarif horaire jour férié	43,26 €
- agent SSIAP 1	jour ouvré sauf dimanche	19,55 €
- agent SSIAP 1	nuit ouvré sauf dimanche	22,50 €
- agent SSIAP 1	tarif horaire jour férié	43,48 €
- agent SSIAP 2	tarif horaire jour, nuit et dimanche	25,04 €
- agent SSIAP 2	tarif horaire jour férié	52,77 €
- agent de sécurité terrasse		19,36 €
- agent de sécurité grille		19,36 €

• PARKING (impasse Clerville) tarifs TTC	HT	TTC
- forfait journée	13,00 €	15,60 €
- forfait Métropole AMP, Aix Marseille Université AMU, Administrations	5,83 €	7,00 €

PALAIS DU PHARO

• REMISE ET MAJORATION

Les remises sont appliquées uniquement sur le prix locatif et ne sont pas cumulables entre elles.

Conditions générales

Majoration de 30% des tarifs les dimanches et jours fériés

Tarif dégressif selon la durée de la location :

- - 15% à compter du 3ème jour d'occupation continu
- - 20% au 4ème jour d'occupation en continu
- - 25% au 5ème jour d'occupation et suivants en continu

Conditions particulières

Réduction commerciale : marge de négociation autorisée : 25%

Afin de lui permettre d'être concurrentiel face à d'autres destinations lors d'appel d'offres, le service Pharo-Bargemon est autorisé à pratiquer des réductions commerciales ponctuelles sur les tarifs en respectant le principe d'égalité entre les usagers d'une même catégorie, comme suit :

- période vacances scolaires : - 25% maximum
- associations, établissement public, administration : - 25% maximum
- entreprise : - 20% maximum

Remise et gratuités dans le cadre d'événements exceptionnels générant des manifestations à but humanitaire, protocolaire ou institutionnel:

- occupation d'un seul espace durant une seule journée : remise de 30%
- occupation de plusieurs espaces sur une ou plusieurs journées : mise à disposition gracieuse d'un ou plusieurs espaces

Gratuité :

- manifestations d'intérêt communal : des mises à disposition à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 10 manifestations d'intérêt communal par an. Monsieur le Maire de Marseille est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais obligatoires (assurance, sécurité incendie, contrôle d'accès, nettoyage, frais de fonctionnement, compléments techniques)
- expositions espace muséal Bargemon : dans le cadre d'une exposition à caractère culturel, une mise à disposition gracieuse de l'espace muséal sur la durée de l'exposition peut être envisagée. Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais inhérents au montage/démontage, à la scénographie ainsi que les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage).

Ville du Temps Libre

ESPACE BARGEMON
Direction du Palais du Pharo/ Direction des Assemblées
58, bd Charles-Livon - 13007 Marseille
Tél : 04 91 14 64 30 – 04 91 14 64 94
Mail : palais-du-pharo@mairie-marseille.fr

Délibération n°13/0374/FEAM du 25 mars 2013 (tarifs des espaces du Palais du Pharo et de l'Espace Villeneuve Bargemon)
imputation budgétaire service 41303 budget annexe des Espaces Événementiels nature : 752 (revenus des immeubles)

LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE BARGEMON

Taux de TVA en vigueur : 20 %

Tarif journalier de 7h à 0h30 du mardi ou jeudi inclus. L'hémicycle est réservé à l'usage du Conseil Municipal du vendredi au lundi inclus. Pas de tarification à la demi-journée.

ESPACE BARGEMON

	Occupation public		Montage démontage	
	HT	TTC	HT	TTC
- hémicycle (214 personnes)	2 620 €	3 133,52 €	1 703 €	2 036,78 €
- espace muséal – niveau inférieur (560 personnes)	2 000 €	2 392,00 €	1 300 €	1 554,80 €
- espace muséal – mezzanine (280 personnes)	1 000 €	1 196,00 €	650 €	777,40 €
- foyer bar (80 personnes)	900 €	1 076,40 €	450 €	538,20 €
- local traiteur espace muséal	250 €	299,00 €		
- local traiteur- mezzanine	250 €	299,00 €		
- locaux traiteurs	500 €	598,00 €		
- salle 50	650 €	777,40 €	330 €	394,68 €
- salle 30	570 €	681,72 €	250 €	299,00 €

CONSOMMABLES (énergie, eau)

- par jour et par personne	0,33 €	0,39 €
----------------------------	--------	---------------

Les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage) sont à la charge de l'organisateur et ne sont pas incluses dans les tarifs de location.

REMISE ET MAJORATION

Les remises sont appliquées sur le prix total et ne sont pas cumulables entre elles.

– Conditions générales

Majoration de 30% des tarifs les dimanches et jours fériés

Tarif dégressif selon la durée de la location :

- - 15% à compter du 3ème jour d'occupation continu
- - 20% au 4ème jour d'occupation en continu
- - 25% au 5ème jour d'occupation et suivants en continu

ESPACE BARGEMON

– Conditions particulières

Réduction commerciale : marge de négociation autorisée : 25%

Afin de lui permettre d'être concurrentiel face à d'autres destinations lors d'appel d'offres, le service Pharo-Bargemon est autorisé à pratiquer des réductions commerciales ponctuelles sur les tarifs en respectant le principe d'égalité entre les usagers d'une même catégorie, comme suit :

- associations, établissement public, administration : - 25% maximum
- entreprise : - 20% maximum

Remise et gratuités dans le cadre d'événements exceptionnels générant des manifestations à but humanitaire, protocolaire ou institutionnel:

- occupation d'un seul espace durant une seule journée : remise de 30%
- occupation de plusieurs espaces sur une ou plusieurs journées : mise à disposition gracieuse d'un ou plusieurs espaces

Gratuité :

- manifestations d'intérêt communal : des mises à disposition à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 10 manifestations d'intérêt communal par an. Monsieur le Maire de Marseille est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais obligatoires (assurance, sécurité incendie, contrôle d'accès, nettoyage, frais de fonctionnement, compléments techniques).
- expositions espace muséal Bargemon : dans le cadre d'une exposition à caractère culturel, une mise à disposition gracieuse de l'espace muséal sur la durée de l'exposition peut être envisagée. Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais inhérents au montage/démontage, à la scénographie ainsi que les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage).

DIRECTION DES PARCS ET JARDINS**48, avenue Clot-Bey****13008 Marseille****Tél. 04 91 55 24 95**

Délibérations n°05/1048/TUGE du 14 novembre 2005 (tarification bâtiment d'expo du parc du 26e centenaire), n°15/1028/DDCV du 16 décembre 2015 (tarification prêts de plantes lors de manifestations événementielles) et n°19/encoursDDCV du 1 ^{er} avril 2019 (gratuités accordées par Mr le Maire pour la mise à disposition du bâtiment du parc du 26 ^e centenaire)
imputation budgétaire service 41702 fonction : 823 (espaces verts urbains) nature : 752 (revenu des immeubles)

PARC DU 26^e CENTENAIRE

Mise à disposition bâtiment de conférence et d'exposition*		La journée	la 1/2 journée
- plein tarif	le premier jour	760 €	380 €
	les jours suivants	380 €	190 €
- tarif réduit	le premier jour	380 €	190 €
	les jours suivants	190 €	95 €

* 5 gratuités par an peuvent être accordées par monsieur le Maire sur délibération du Conseil Municipal

Mise à disposition de mobilier (tables, chaises, grilles d'exposition)

- plein tarif (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	120 €
- tarif réduit (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	60 €

Quelle que soit la durée de la mise à disposition pour une même période

Mise à disposition de matériel audiovisuel

- plein tarif (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	240 €
- tarif réduit (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	120 €

Ouverture et fermeture d'un accès du parc et du bâtiment en dehors des horaires d'ouverture du parc

- tarif horaire	17 €
-----------------	-------------

Mise à disposition à une association œuvrant dans le domaine de l'environnement

- tarif forfaitaire annuel pour une réunion par mois ne dépassant pas la 1/2 journée	760 €
--	--------------

Le Plein tarif sera appliqué si la manifestation présente une seule des caractéristiques suivantes :

- manifestation payante, que ce soit pour les participants, les visiteurs ou les deux,
- manifestation d'ordre privé, non ouverte au public,
- manifestation ne présentant pas un caractère d'intérêt général.

Le Tarif réduit sera appliqué pour les manifestations n'ayant aucune des caractéristiques précédentes et présentant un caractère culturel, caritatif ou associatif d'intérêt général.

PARCS ET JARDINS**MISE A DISPOSITION DE PLANTES DÉCORATIVES****– Tarifs pour les prêts de végétaux**

type	détail	prix unitaire 1 jour de prêt	prix unitaire 1 semaine de prêt (7 j)	prix unitaire 1 mois de prêt (30 j)	dégradation	perte
- végétaux	taille<30 cm	4 €	21 €	60 €	4 €	21 €
	taille de 30 à 80 cm	7 €	34 €	98 €	7 €	34 €
	taille de 90 à 190 cm	21 €	108 €	308 €	21 €	108 €
	taille>200 cm	24 €	126 €	360 €	24 €	126 €
- cache pot rotomoule	40 cm	8 €	39 €	113 €	8 €	39 €
	50 cm	13 €	66 €	188 €	13 €	66 €
	80 cm	40 €	207 €	593 €	40 €	207 €
- soucoupe	40 cm	1 €	5 €	15 €	1 €	5 €
	50 cm	2 €	11 €	30 €	2 €	11 €
	80 cm	6 €	32 €	90 €	6 €	32 €
- bac rectangulaire	30 / 60 / 25 cm	11 €	55 €	158 €	11 €	55 €
- mur végétal	100 / 200 cm	130 €	683 €	1 950 €	130 €	683 €

type	détail	prix unitaire
- composition florale	jardinière, coupe, massif : conception à la demande selon les disponibilités en végétaux	somme des végétaux de la composition X 2
- transport	aller / retour pour un camion	16 €
- main d'œuvre et entretien	coût horaire / personne	21 €
- décoration avec intervention le dimanche et jours fériés		+ 40 % du prix unitaire à la journée

La durée minimum est de 1 jour et la durée maximum de 1 mois.

Maîtriser nos moyens

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS.....	page 165
DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT.....	166
TAXE DE SÉJOUR.....	166
DIRECTION DU BUDGET.....	168
TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES.....	168
ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS.....	169
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.....	169
MAIRIES DE SECTEUR.....	170

Maîtriser nos moyens

DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT**1, rue Nau - 13006 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 14 15**

Articles L. 2333.26 à L. 2333.40 et R. 2333.58 du Code Général des Collectivités Territoriales, décret n° 40733 du 22 août 1928 (instauration taxe de séjour), décret n°02/1548 et 02/1549 du 24 décembre 2002 articles D 2333.45 à D 2333.49 du Code Général des Collectivités Territoriales (nouveaux tarifs), décret n°11/1248 du 6 octobre 2011 (réforme du classement des hébergements de tourisme), délibération du Conseil Départemental du 30 juin 2016 (instauration de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2017) et délibération n°18/0412/EFAG du 25 juin 2018 (régime de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire)

Imputation budgétaire**service 62602**Fonction : **95** (aide au tourisme)nature : **7362** (taxe de séjour)**TAXE DE SÉJOUR**Application du barème à partir du 1^{er} janvier 2019Elle est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Catégories d'hébergement	tarifs	taxe additionnelle départemental e	tarifs nets par personne et par nuitée
– Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,00 €	10 %	4,40 €
– Hôtels de tourisme 5 étoiles – Résidences de tourisme 5 étoiles – Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €	10 %	3,30 €
– Hôtels de tourisme 4 étoiles – Résidences de tourisme 4 – Meublés de tourisme 4 et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,25 €	10 %	2,48 €
– Hôtels de tourisme 3 étoiles – Résidences de tourisme 3 étoiles – Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	10 %	1,65 €
– Hôtels de tourisme 2 étoiles – Résidences de tourisme 2 étoiles – Meublés de tourisme 2 étoiles – Villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	10 %	0,99 €
– Hôtels de tourisme 1 étoile – Résidences de tourisme 1 étoile – Meublés de tourisme 1 étoile – Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €	10 %	0,83 €

TAXE DE SÉJOUR

- Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement et sans classement	0,75 €	10 %	0,83 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 et 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €	10 %	0,60 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	10 %	0,22 €

La taxe de séjour est perçue au forfait pour les ports de plaisance, elle sera calculée avec un abattement de 50 %.

Pour tous les établissements et hébergements en attente de classement ou non classés, à l'exception des hébergements de plein air, le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à **4 % du coût de la nuitée par personne** (le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes).

Le tarif de 4 % du coût de la nuitée hors taxes s'applique dans la limite d'un plafond correspondant soit au niveau du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit, s'il est inférieur à ce dernier, au niveau du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

Pour l'année 2019, à titre indicatif, le niveau de ce plafond devrait s'élever à **2,30 € par personne et par nuitée**, étant précisé que ce plafond est supposé évoluer chaque année en fonction des actualisations du tarif plafond national applicable aux hôtels tourisme 4 étoiles effectuées par l'État.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'article 45 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 n°2017-1775 oblige l'ensemble des plateformes, qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels sur internet, à collecter la taxe de séjour et à en reverser le produit à la collectivité.

Sont exemptés de la Taxe de Séjour :

- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Maîtriser nos moyens

DIRECTION DU BUDGET

39, rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 55 20 46

Code Général des impôts n° 80-10 du 10 janvier 1980, bulletin officiel des finances publiques-impôts BOI-TFP-PYL-20210203 (montant imposition forfaitaire pour 2021)
imputation budgétaire service 62202 fonction : 01 (opérations non ventilables) nature : 7343 (taxe sur les pylônes électriques)

TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES

TARIFS 2021

• PYLÔNES DE 200 À 350 KV

– par an et par pylône	2 601,00 €
------------------------	-------------------

• PYLÔNES DE PLUS DE 350 KV

– par an et par pylône	5 196,00 €
------------------------	-------------------

ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS

12, rue de la République - 13001 MARSEILLE
Tél : 04 91 55 15 55

Délibération n° 01/942/EFAG du 29 octobre 2001
imputation budgétaire service 10203 fonction : 023 (information, communication, publicité) nature : 7088 (abonnements et vente d'ouvrages) constaté sur le service 11203

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- prix unitaire	0,85 €
- abonnement annuel de 24 numéros	17,00 €

Maîtriser nos moyens

MAIRIES DE SECTEUR

Délibérations n°95/832/CESS du 22 décembre 1995, n°09/1256/SOSP du 14 décembre 2009 (centres de loisirs), n°10/0840/SOSP du 27 septembre 2010 (espace Hypérion), n°10/1253/SOSP du 6 décembre 2010 (tarifs ALSH suite mise en place d'une nouvelle modalité de l'aide de la CAF des Bouches du Rhône), n°13/0259/SOSP du 25 mars 2013 (tranche supplémentaire supérieure sur barème des revenus imposables pour les ALSH), n°15/1056/EFAG du 16 décembre 2015 (actualisation des tarifs pratiqués), n°16/0706/EFAG du 3 octobre 2016 (tarifs supplémentaires Tennis du Pharo), n°20/0423/EFAG du 5 octobre 2020 (actualisation tarifs des participations familiales aux activités de loisirs pour les ALSH), n°21/0173/VDV du 2 avril 2021 (exonération tarifaire pour les activités sportives organisées par les Mairies de secteur au titre de l'année 2021) et n°21/0318/AGE du 21 mai 2021 (nouveaux tarifs applicables au Théâtre Silvain)
imputation budgétaire fonction : 520 (services communs) natures : 7066 (redevances et droits des services à caractère social) nature : 752 ((revenus des immeubles) constaté sur le service 20403

Mairie du 1^{er} secteur (1^{er} et 7^{ème} arrondissements)**Immeuble Léon-Blum - 125, La Canebière****13001 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 54 10****Mairie du 2^{ème} secteur (2^{ème} et 3^{ème} arrondissements)****2, Place de la Major****13002 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 57 80****Mairie du 3^{ème} secteur (4^{ème} et 5^{ème} arrondissements)****13, Square Sidi-Brahim****13005 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 60 30****Mairie du 4^{ème} secteur (6^{ème} et 8^{ème} arrondissements)****Villa Bagatelle - 125, rue du Commandant-Rolland****13008 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 15 84****Mairie du 5^{ème} secteur (9^{ème} et 10^{ème} arrondissements)****Maison-Blanche - 150, avenue Paul-Caudel****13009 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 63 50****Mairie du 6^{ème} secteur (11^{ème} et 12^{ème} arrondissements)****La Grande Bastide Cazaux - Avenue Bouyala-d'Arnaud****13012 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 62 40****Mairie du 7^{ème} secteur (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements)****Bastide Saint-Joseph - 72, rue Paul-Coxe****13014 MARSEILLE****Tél : 04 91 55 42 02****Mairie du 8^{ème} secteur (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements)****Parc François-Billoux - 246, rue de Lyon****13015 MARSEILLE****Tél : 04 91 14 60 40**

Les tarifs suivants sont uniformes quelle que soit la Mairie de Secteur dans laquelle les activités sont pratiquées.

MAIRIES DE SECTEUR**A) PRESTATIONS PUBLIC ENFANTS****• CENTRES DE VACANCES, ÉCHANGES INTERNATIONAUX, MINI SÉJOURS**

Dominante d'activités proposées : sport, culture, loisirs

(tarifs par jour et par enfant)

- sensibilisation	16,00 €
- découverte	22,00 €
- initiation	26,50 €
- pratique	32,00 €
- perfectionnement	37,00 €
- spécialisation	42,00 €
- spécialisation +	53,00 €

• BARÈME DE TARIFICATION « LEA »

Participation des familles :

Quotient Familial	Participation financière à l'heure
- QF famille de 0 à 100 euros	0,15 €
- QF famille de 101 à 200 euros	0,15 €
- QF famille de 201 à 300 euros	0,15 €
- QF famille de 301 à 400 euros	0,30 €
- QF famille de 401 à 500 euros	0,40 €
- QF famille de 501 à 600 euros	0,45 €
- QF famille de 601 à 700 euros	0,70 €
- QF famille de 701 à 800 euros	0,80 €
- QF famille de 801 à 900 euros	0,90 €
- QF famille de 901 à 1 000 euros	1,00 €
- QF famille de 1 001 à 1 100 euros	1,10 €
- QF famille de 1 101 à 1 200 euros	1,20 €

Dans un souci de modernisation et de simplification, la CAF 13 a souhaité faciliter les modes de déclaration de données des partenaires ALSH. Pour ce faire, la CAF13 a refondu les services en ligne de la branche famille avec la création de « Mon Compte Partenaire » (MCP). En son sein, un nouveau service, dédié aux Aides Financières d'Action Sociale (AFAS), permet la télédéclaration des données relatives aux équipements/services financés par une prestation de service, dans le cadre de l'action sociale menée par la CAF.

Désormais les gestionnaires d'ALSH, dont les Mairies de Secteur, vont pouvoir déclarer leurs données à la CAF de façon dématérialisée et sécurisée, en remplacement des modes de transmission actuels plus traditionnels (courriers, courriels).

Maîtriser nos moyens

MAIRIES DE SECTEUR

B) PRESTATIONS TOUT PUBLIC

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

• FRAIS DE TRANSPORT (par personne)

Sur Marseille

- transport autocar (par société de transport)	4,00 €
- mini-bus 9 à 22 places	1,00 €

Hors Marseille

- autocar (par Sté de Transport moins de 100 Kms)	5,50 €
- autocar (par Sté de Transport de 100 à 200 Kms)	7,00 €
- autocar (par Sté de Transport de 200 à 300 Kms)	8,00 €
- autocar (par Sté de Transport de 300 à 400 Kms)	9,00 €
- autocar (par Sté de Transport de 400 à 500 Kms)	11,00 €
- autocar (par Sté de Transport de 500 à 700 Kms)	13,00 €
- autocar (par Sté de Transport de 700 à 1000 Kms)	16,50 €
- mini-bus 9 à 22 places moins de 100 Kms	2,00 €
- mini-bus 9 à 22 places de 100 à 200 Kms	3,00 €
- mini-bus 9 à 22 places de 200 à 300 Kms	4,00 €
- mini-bus 9 à 22 places de 300 à 400 Kms	5,00 €
- mini-bus 9 à 22 places de 400 à 500 Kms	6,00 €
- mini-bus 9 à 22 places de 500 à 1000 Kms	7,00 €
- mini-bus 9 à 22 places de 1000 à 1500 Kms	7,50 €
- mini-bus 9 à 22 places de 1500 à 2000 Kms	8,50 €

• SORTIES, SÉJOURS ET STAGES SPÉCIFIQUES

Les différentes catégories de tarifs (1 à 5) sont appliquées en fonction du coût de la prestation.

Frais d'hébergement (par nuit et par personne)

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie
- camping en tente collective	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
- camping en tente individuelle	2,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
- gîte d'étape	3,00 €	5,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
- gîte type Refuge	5,00 €	7,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
- gîte rural	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
- auberge de Jeunesse	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
- bungalow (collectif)	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
- hôtel	12,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	35,00 €

Frais de restauration en extérieur (par repas et par personne)

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie
- petit déjeuner	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
- repas type pique-nique	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €
- repas type cafétéria-self	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €
- restauration	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €

MAIRIES DE SECTEUR

Frais d'animation en extérieur (par personne) (animation à caractère éducatif et culturel)

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie
- spectacle enfant	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
- musée, conférence, foire et salon	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
- concert	5,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €
- cinéma	2,00 €	2,50 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
- théâtre adultes	6,50 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
- théâtre enfants`	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
- théâtre tout public	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €
- café théâtre - Café concert	6,00 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €
- music-Hall	18,00 €	20,00 €	23,00 €	25,00 €	27,00 €
- cirque	3,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €
- opéra	Application du tarif groupe ou réduit de l'équipement				
- parc d'attractions (Aquacity, Marineland, OK Corral...)	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €
- zoo - Parcs naturels	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €
- itinéraires guidés des monuments historiques	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
- manifestations sportives	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €
- patinoire et activités de glisse (BMX, rollers)	Application du tarif groupe ou réduit de l'équipement				
- piscine					
- danses adultes (type thé dansant)	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
- autres activités	2,00 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	12,00 €

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

ACTIVITÉS EN RÉGIE

(activités encadrées par le personnel municipal d'animation ou animateurs bénévoles avec diplôme réglementaire lié à la pratique de l'activité sportive)

Activités ponctuelles (par séance et par personne)

	tarifs à la séance
- sport collectif	1,00 €
- sortie pédestre, balade, ...	1,00 €
- activités scientifiques et techniques	3,00 €
- photo, cinéma, vidéo, informatique	4,00 €
- VTT, cyclotourisme, skate	3,00 €
- musique	3,00 €
- théâtre, expression corporelle	2,00 €
- arts plastiques	2,00 €
- arts culinaires	2,00 €
- danse	2,00 €
- activité de glisse et nautique	3,00 €
- randonnées équestres	9,00 €
- arts martiaux, sports de combat	2,00 €

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie
- autres activités	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
- stage à la séance	tarifs activités ponctuelles X nombre de séances				

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

Maîtriser nos moyens

MAIRIES DE SECTEUR

Activités récurrentes (cours proposés : sports, culture, loisirs)

(grille unique avec relative autonomie permettant la prise en compte des spécificités de chaque secteur)

	Tarifs à la séance et par personne
- sensibilisation	2,00 €
- découverte	3,00 €
- initiation	4,00 €
- pratique	6,00 €
- perfectionnement	9,00 €
- spécialisation	12,00 €
- haut niveau	16,00 €

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

Activités traditionnelles

Les différentes catégories de tarifs (de 1 à 5) sont appliquées en fonction du coût de la prestation

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie
- concours, lotos, cartes...	1,00 €	1,50 €	3,00 €	4,50 €	6,50 €
- après-midi récréatifs	1,00 €	2,00 €	4,00 €	7,00 €	11,00 €
- boissons	0,50 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
- goûters, apéritifs, lunchs, buffets	2,00 €	3,50 €	6,00 €	7,00 €	8,50 €
- repas	8,00 €	8,50 €	12,00 €	14,00 €	20,00 €
- spectacles, concerts, séances de cinéma, projections	2,00 €	4,00 €	5,50 €	7,00 €	8,50 €
- festivals, galas, concerts exceptionnels	11,00 €	14,00 €	17,00 €	21,00 €	26,50 €
- manifestations, conférences, débats, congrès	3,00 €	4,50 €	8,00 €	12,00 €	15,00 €

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

C) MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

Activités pratiquées à l'intérieur de l'équipement et classées selon 5 catégories en fonction de la nature et du niveau de la prestation.

Les catégories des équipements des secteurs correspondent à une appréciation déterminée en fonction de l'équipement intérieur mis à la disposition des usagers ainsi que de leurs dimensions, leur aspect esthétique et leur état.

Les catégories peuvent être intitulées :

1^{ère} catégorie : activités promotionnelles

2^{ème} catégorie : activités traditionnelles

3^{ème} catégorie : activités régulières et manifestations rassemblant plusieurs équipes

4^{ème} catégorie : activités ponctuelles

5^{ème} catégorie : activités exceptionnelles et d'échanges

MAIRIES DE SECTEUR**LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS**

mis à disposition aux groupements et associations
(participation aux frais de fonctionnement)

tarifs à l'heure	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
- bureau ou espace de petite superficie	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
- salle de réunion	2,00 €	3,00 €	5,00 €	12,00 €	28,00 €
- salle d'activités	4,00 €	6,00 €	9,00 €	15,00 €	40,00 €
- salle spécialisée : dojo, salle de danse, salle de boxe	6,00 €	11,00 €	18,00 €	28,00 €	57,00 €
- salle polyvalente	6,00 €	23,00 €	46,00 €	68,00 €	114,00 €
- salle de spectacles	35,00 €	56,00 €	115,00 €	198,00 €	286,00 €
- court de tennis, mini foot, jeux de boules	3,00 €	4,00 €	5,00 €	8,00 €	9,00 €
- gymnases	6,00 €	23,00 €	46,00 €	68,00 €	114,00 €
- préparation et installation des locaux (montage et démontage)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

tarifs à la journée	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
- bureau ou espace de petite superficie	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €
- salle de réunion	5,50 €	9,00 €	14,00 €	37,00 €	85,00 €
- salle d'activités	13,00 €	18,00 €	27,00 €	45,00 €	122,00 €
- salle spécialisée : dojo, salle de danse, salle de boxe	18,00 €	35,00 €	53,00 €	85,00 €	170,00 €
- salle polyvalente	18,00 €	69,00 €	138,00 €	205,00 €	343,00 €
- salle de spectacles	120,00 €	170,00 €	342,00 €	595,00 €	860,00 €
- court de tennis, mini foot, jeux de boules	10,00 €	12,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €
- gymnases	18,00 €	69,00 €	138,00 €	205,00 €	343,00 €

Un tarif annuel peut être appliqué en multipliant le nombre d'heure d'utilisation par semaine par le tarif de la catégorie et par le nombre de semaine d'utilisation.

LOCATION DE GRANDS ÉQUIPEMENTS

(participation aux frais de fonctionnement/jour)

- château, bastide, théâtre	2 000,00 €
- espaces verts, parcs, jardins	Tarifs Emplacements en vigueur codes 299 à 319 (droits de stationnement dans les jardins publics)

Les locaux et équipements peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations du secteur pour la tenue de réunions, dans le cadre de leur fonctionnement, ou pour la réalisation d'activités gratuites au bénéfice des usagers du centre.

Par ailleurs, les activités péri-scolaires, humanitaires et les permanences sociales bénéficient d'une exonération totale.

Article L2125-1 CGPPP : « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance [...] l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. »

Maîtriser nos moyens**MAIRIES DE SECTEUR****CAUTION** relative au prêt de matériel sortant des équipements et à la mise à disposition de locaux

- matériel spécialisé	150,00 €
- locaux de petite capacité	200,00 €
- locaux de capacité moyenne	400,00 €
- locaux de grande capacité	550,00 €
- salles équipées ou de prestige	700,00 €

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC

(tarifs à l'unité)

- format A4	. jusqu'à 100 gr	0,15 €
	. 160 gr	0,20 €
- format A3	. jusqu'à 100 gr	0,20 €
	. 160 gr	0,25 €
- format A4 recto verso	. jusqu'à 100 gr	0,20 €
	. 160 gr	0,25 €
- format A3 recto verso	. jusqu'à 100 gr	0,25 €
	. 160 gr	0,30 €

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES**• STUDIO D'ENREGISTREMENT****D) ESPACE MUSICAL D'ANIMATION HYPÉRION****2 bis, avenue Maréchal Foch – 13004 MARSEILLE Tél : 04 91 49 27 88**

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h à 21h30 le samedi de 14h à 18h30

Cet équipement est géré par la Mairie du 4^e et 5^e arrondissements.**Adhésions annuelles**

- individuelle	10,00 €
- association	95,00 €
- caution	160,00 €

Tarif des boxes

- soliste n'utilisant pas le matériel des boxes (de 10 h à 18 h)	l'heure	2,50 €
- soliste utilisant le matériel des boxes (de 10 h à 18 h)	l'heure	4,50 €
- pour tous les solistes utilisant les boxes entre 18h et 21h		
. Box n° 1 et 4	l'heure	6,50 €
. Box n° 2 et 5	l'heure	5,50 €
. Box n° 3	l'heure	7,50 €
. Location espace chorale	l'heure	13,00 €
- locaux équipés mis à disposition à des associations ou groupements	l'heure	1,50 €

Studio d'enregistrement

- la demi journée	150,00 €
- la journée	280,00 €
- la semaine (5 jours)	1 030,00 €

Montage audio

- tarif à l'heure	45,00 €
-------------------	----------------

La gratuité de cette mise à disposition est accordée à toutes associations ou groupements qui utiliseraient les locaux de l'Espace Hypérion pour réaliser un projet éducatif ou d'intérêt social sans contrepartie financière.

MAIRIES DE SECTEUR

E) TENNIS DU PHARO

impasse Clerville – 13007 Marseille

Cet équipement est géré par la Mairie du 1^{er} et 7^e arrondissements.

COURS			
- cours collectif Pratique Enfants/Adultes	1h/semaine/pers	le trimestre	84,00 €
	1h30/semaine/pers	le trimestre	100,00 €
	2h/semaine/pers	le trimestre	120,00 €
	3h/semaine/pers	le trimestre	140,00 €
	4h/semaine/pers	le trimestre	160,00 €
- cours collectif Perfectionnement Enfants/Ados	1h30/semaine/pers	le trimestre	120,00 €
	2h/semaine/pers	le trimestre	140,00 €
	3h/semaine/pers	le trimestre	160,00 €
	4h/semaine/pers	le trimestre	180,00 €
- cours particulier Enfants/Ados/Adultes	1h/semaine/pers	à l'unité	10,00 €
- cours collectif Pratique Enfants/Adultes	1h/semaine/pers	à l'unité	7,00 €
- cours collectif Perfectionnement Enfants/Ados	1h30/semaine/pers	à l'unité	10,00 €
STAGES VACANCES SCOLAIRES (sans repas)			
- Toussaint	par enfant/journée	la semaine	108,00 €
	par enfant/journée	la journée	21,60 €
- Hiver	par enfant/1/2 journée (3h)	la semaine	50,00 €
	par enfant/1/2 journée (3h)	1/2 journée (3)	10,00 €
	par enfant/journée	la journée	20,00 €
- Pâques	par enfant/journée	la semaine	108,00 €
	par enfant/journée	la journée	21,60 €
- Été (multi-activités)	par enfant/journée	la semaine	120,00 €
	par enfant/journée	la journée	24,00 €
LOCATION			
- location de court		à l'heure et à l'unité	8,00 €
- location de court association et groupement		par jour et à l'unité	2,60 €
COURS COLLECTIFS			
Perfectionnement adultes de 18h à 20h durant les vacances scolaires			
- 5 séances de 2 h		10h	85,00 €
-10 séances de 2 h		20h	155,00 €

Maîtriser nos moyens

MAIRIES DE SECTEUR

F) THÉÂTRE SILVAIN

- THÉÂTRE (scène, parking, loge, toilette, terrasse)	forfait / jour d'événement société privée	1 200,00 €
- THÉÂTRE (scène, parking, loge, toilette, terrasse)	forfait / jour d'événement association loi 1901	400,00 €
- tournage Cinéma Catering (scène, parking, toilette)	par jour jour d'événement	150,00 €
- vide Greniers, Marchés créateurs (scène, parking, toilette)	par jour jour d'événement	150,00 €
- caution	forfait	600,00 €

La gratuité est accordée à toutes associations ou groupements qui utiliseraient pour réaliser un projet éducatif ou d'intérêt social sans contrepartie financière et pour les activités péri-scolaires, humanitaires et les permanences sociales.

Buvettes du Théâtre Silvain

- buvette à emporter	concession de la buvette pour la saison par jour d'événement pour société privée ou association	800,00 €
- buvette à emporter	hors concession par jour d'événement pour association loi 1901	400,00 €
- vide greniers, marchés, ...	par jour d'événement	150,00 €
- caution	forfait	600,00 €

Une convention d'occupation doit être établie entre le demandeur (organisateur) et la Mairie. Elle déterminera les obligations de chacune des parties. Toute demande de mise à disposition des locaux à titre gracieux doit être autorisée et validée par le Maire.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSFORMER LES PRATIQUES

<u>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSFORMER LES PRATIQUES.....</u>	<u>page 179</u>
<u>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION.....</u>	<u>180</u>
TÉLÉPHONIE FIXE.....	180
TÉLÉPHONIE MOBILE.....	181
<u>DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE.....</u>	<u>182</u>
SERVICE OPÉRATIONS.....	182
REVUE MARSEILLE.....	182
PHOTOTHÈQUE.....	183
TOURNAGES DE FILMS.....	183

Transformer nos pratiques

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION

42, avenue Roger-Salengro – 13003 MARSEILLE

Tél : 04 91 55 99 09

Délibération n°98/0641/FAG du 20 juillet 1998 (tarifs d'occupation du domaine public par des réseaux indépendants de télécommunication, par des fourreaux ou conduits, ou par un service de connectivité optique), n°08/0944/FEAM du 6 octobre 2008 (tarifs d'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications), n°12/141/FEAM du 19 mars 2012 (accès wi-fi pour le grand public)

Imputation budgétaire service 63001

Fonction : **020** (administration générale de la collectivité)
nature : **70323** (redevance d'occupation du domaine public communal)

TÉLÉPHONIE FIXE

• RÉSEAUX INDÉPENDANTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE FOURREAUX, CONDUITS OU FIBRES NON ACTIVÉES

- Réseau de télécommunications indépendant réservé soit à un usage privé (la personne physique ou morale qui l'établit), soit à un usage partagé (un groupe fermé d'utilisateurs en vue d'échanger des communications internes au sein de ce même groupe).
- Par ailleurs, des infrastructures de télécommunications peuvent être installées dans le domaine public et notamment dans des ouvrages concédés, par des non opérateurs qui offrent une mise à disposition de fourreaux, de conduits ou de fibres non activées, et favorisent ainsi le déploiement rapide ainsi que la co-localisation des réseaux.
- Pour la détermination des tarifs, des distinctions sont opérées :
 - l'utilisation du domaine public routier (voir MAMP),
 - l'utilisation du domaine public non routier,
 - les réseaux indépendants réservés à l'usage des administrations, établissements publics administratifs dans le cadre de leur mission de service public,
 - les réseaux indépendants réservés à d'autres usages.

• RÉSEAUX INDÉPENDANTS DES SERVICES PUBLICS

Tarifs 1998 indexés en fonction d'une variable positive de l'index TP 10 bis

Non opérateurs fournisseurs de fourreaux ou conduits ou assurant un service de connectivité optique

	Le mètre linéaire	Le m ² d'emprise au sol 1m ² minimum
- Frais d'instruction	15,24 €	néant
- Domaine public non routier p/an	3,81 €	30,49 €

Non opérateurs gestionnaires d'ouvrages publics, fournisseurs de fourreaux ou conduits ou assurant un service de connectivité

	Le mètre linéaire	Le m ² d'emprise au sol 1m ² minimum
- Frais d'instruction	1,52 €	néant
- Domaine public non routier p/an	3,81 €	30,49 €

TÉLÉCOMMUNICATIONS**• RÉSEAUX INDÉPENDANTS AUTRE QUE DE SERVICES PUBLICS**

	Le mètre linéaire	Le m ² d'emprise au sol 1m ² minimum
- Frais d'instruction	18,29 €	néant
- Domaine public non routier p/an	7,62 €	30,49 €

Le montant des redevances annuelles sera majoré de 15 % pour les artères (*) dont le diamètre excède 50 mm et de 30 % pour un diamètre supérieur à 75 mm.

(*) sont dénommés « artères » les éléments matériels destinés à accueillir en leur sein, ou à supporter les câbles de Télécommunications. A défaut de ces éléments, le câble lui-même est dénommé « artère ».

• OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**SUR LE DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER**

- Utilisation du sol et du sous-sol (autre que la voirie routière)	par km par artère	1 000,00 €
- dans les autres cas	par km par artère	1 000,00 €
- Installations (autres que les stations radioélectriques)	par m ² au sol	65,00 €

TÉLÉPHONIE MOBILE

Le montant de la redevance due par les opérateurs est déterminée par délibération spécifique.

Transformer nos pratiques

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE**SERVICE OPÉRATIONS****Palais du Pharo****58, bd Charles-Livon****13007 Marseille****Tél : 33 (0)4 91 14 64 18**

Délibérations n° 07/ 425/EFAG du 19 mars 2007 et 08/193/EFAG du 1^{er} février 2008 (fonds photographique), n°15/1095/EFAG du 16 décembre 2015 (revue Marseille), n°17/1321/ECSS du 6 février 2017 (tarifs location d'espaces bâtiments Puget et Bargemon de l'Hôtel de Ville pour la réalisation de tournages) et n°17/1473/ECSS du 3 avril 2017 (tarifs supplémentaires de location des bâtiments Puget et Bargemon de l'Hôtel de Ville pour la réalisation de tournages)

imputation budgétaire**service 11203**fonction : **023** (information, communication, publicité)nature : **7088** (abonnements et vente d'ouvrages)nature : **752** (revenu des immeubles)**REVUE MARSEILLE**

- prix unitaire	8,00 €
- abonnement annuel (les 4 numéros trimestriels)	26,00 €
- abonnement annuel (les 8 numéros)	48,00 €

frais de port compris

Tarifs dégressifs pour des achats en nombre

- commande de 10 à 99 exemplaires	réduction de 10 % du prix
- commande de 100 à 199 exemplaires	réduction de 25 % du prix
- commande à partir de 200 exemplaires	réduction de 35 % du prix

Remise accordée aux boutiques librairies

- librairies boutiques de musées et libraires *	remise de 34 %
---	-----------------------

* sans cumul possible avec des remises existantes

La gratuité est accordée à des hôtes de la Ville de Marseille, lors de visites protocolaires, ainsi qu'aux personnalités suivantes :

Maires de Secteur,
 Adjoints au Maire de la Ville de Marseille,
 Conseillers municipaux délégués,
 Conseillers municipaux,
 Consuls,
 Préfecture,
 Dépôt légal,
 Conseil Régional,
 Conseil Général,
 Personnalités diverses
 Ambassadeurs M

Comité de direction de la Revue Marseille,
 Marseille Espérance,
 Cabinet du Maire
 Directeurs Généraux
 Journalistes : Marseillais
 Extérieurs
 Acteurs culturels
 Relations internationales
 Protocole

COMMUNICATION EXTERNE**PHOTOTHÈQUE****• VENTE DES PHOTOS ISSUES DE LA PHOTOTHÈQUE****– Pour les relations Presse et le monde associatif**

- sur support CD	4,00 €
- par transmission électronique des fichiers	gratuit

L'utilisation des photos est strictement limitée à l'illustration de publications ou de sites Internet

– Pour les autres bénéficiaires**pour une mise en ligne sur Internet**

- la photo	3,00 €
- support CD	4,00 €

pour une utilisation des images en vue de publication ou d'affichage

- la photo	10,00 €
- support CD	4,00 €

Les photographies ne devront subir aucune modification

TOURNAGES DE FILMS

Tarifs d'occupation d'espaces des bâtiments Puget et Bargemon de l'Hôtel de Ville pour la réalisation de tournages.

SALLES	Superficies	Nb de personnes	Tarifs* 1/2 journée (6h) soit de 7h30/13h30 ou de 13h30/19h30	Tarifs* journée (12h) 7h30 / 19h30
PAVILLON PUGET **				
- salle des mariages	91 m²	80	800 €	1 400 €
- Bailli de Suffren	180 m²	200		
- 1ère salle des commissions		40		
- Balcon	30 m²	19	150 €	250 €
PAVILLON BARGEMON				
- salle Bargemon	50 m²	19	300 €	500 €
- Entrée Nord	40 m²			
- Entrée Est	15 m²			
ESPACES EXCEPTIONNELS PUGET / BARGEMON				
- escalier monumental	90 m²		400 €	700 €
- salle des délibérations	164 m²	160	1 800 €	3 280 €
- porte bureau du Maire	55 m²			
- passerelle	120 m²			
sous-sols (espace Villeneuve Bargemon)				
- galerie de liaison			350 €	600 €

* Ces tarifs sont majorés de 30 % en dehors de ces horaires ainsi que le week-end et les jours fériés.

** Jusqu'à 320 personnes debout dans la salle Bailli de Suffren si la salle des mariages et la 1ère salle des commissions ne sont pas occupées.

La location de ces espaces nécessite pour les organisateurs la prise en charge de certaines prestations associées de nettoyage, de sécurité incendie et de sûreté

TABLE DES MATIÈRES

Index lexical

A

abonnement à la revue Marseille.....	182
abonnement dans les bibliothèques.....	86
accessoires de bain.....	129
activités annexes centre équestre Pastré.....	144
activités centre équestre Pastré.....	142
activités sportives sur les plages.....	130
affiches (enlèvement).....	47
aire de jeux suspendus.....	40
animations organisées par les mairies de secteur.....	172
animations piscines.....	129
aquabike.....	129
aquagym.....	129
aquagym (René Magnac).....	139
aquaphobie.....	129
archives municipales.....	100
ascenseurs (déblocage par BMP).....	12
assemblées et commissions.....	169
astreintes administratives (pour publicité non conforme).....	46
atelier informatique internet (cité des associations).....	83
atelier vidéo à la cité des associations.....	83
auditorium de la bibliothèque de l'Alcazar.....	89
auditorium des Archives (location).....	101
auditorium du musée d'histoire.....	98
auditorium du Pharo.....	152
auto partage.....	69
auvents et marquises (droits de voirie).....	43

B

balances à l'étalage (droit de stationnement).....	36
balançoires dans les jardins publics (droits de stationnement).....	40
banques réfrigérées (droit de stationnement).....	36
baraques de chantier (droits de voirie).....	45
bargemon (location des salles et hémicycle).....	160
barque parc Borély (droits de stationnement).....	40
bases nautiques.....	122
bataillon des marins pompiers de Marseille.....	10
bâtiments publics (droit d'emplacement pour occupation diverses activités).....	42
bébé cars (ou bébé bus).....	22
bébés nageurs.....	129
bennes à gravats (droit de stationnement).....	45
bibliothèques.....	86
bonnets.....	141
bonnets de bain en vente sur René Magnac.....	141
boutiques dans les musées et autres bâtiments publics.....	41
braderies (droits de place).....	31
bureaux de vente immobilière (droit d'emplacement).....	38
bureaux municipaux de proximité.....	52
buvette au Dôme (salle de spectacles).....	151
buvette palais des sports.....	148
buvette restaurant parc Borély.....	40
buvettes au Dôme.....	150
buvettes stade Delort.....	134

buzine (château de la).....	115
C	
cabines photographiques dans les bureaux annexes.....	52
cadenas en vente sur René Magnac.....	141
café musique l'Affranchi.....	118
cafétéria dans les musées (droits de stationnement).....	41
cafétérias dans les bâtiments publics (droits de stationnement).....	41
calicots sur devanture (droit de voirie).....	44
camions boutiques (droits de stationnement).....	39
cantines scolaires.....	19
capitonnage de cercueil.....	56
caravanes (droit de place).....	32
carnet de santé international.....	67
cartes postales (vente sur le site des Archives municipales).....	101
case en élévation (cimetières).....	63
caution dans les mairies de secteur.....	176
Caveau.....	59
centre de vacance et d'échange internationaux.....	171
centre équestre Pastré.....	142
cercueils.....	54
château Borély (parking dans la cour).....	41
château de la Buzine.....	115
cimetières.....	61
cinéma la Buzine.....	115
cirques et chapiteaux (droits de place).....	32
cité des associations.....	80
cité des associations (location des salles).....	82
classes de découverte.....	20
climatiseur en saillie (droits de voirie).....	45
commerce alimentaire dans les musées et bâtiments publics.....	41
commerces non alimentaires dans les musées.....	41
communication externe (service de la).....	182
complexe sportif René Magnac.....	139
concessions ciquantenaires (cimetières).....	61
concessions perpétuelles (cimetières).....	62
concessions trentenaires (cimetières).....	61
crèches et haltes garderies.....	22
cyber cafés (bibliothèques).....	90
D	
danse de salon (animation séniors).....	78
déblocage d'ascenseurs par BMP.....	12
délégation de service public café-musiques l'Affranchi.....	118
délégation de service public centre équestre Pastré.....	142
délégation de service public Château de la Buzine.....	115
délégation de service public complexe sportif René Magnac.....	139
délégation de service public du relais nature de la Moline.....	25
délégation de service public ferme pédagogique Roy d'Espagne.....	27
délégation de service public le Silo.....	119
délégation de service public Palais Omnisports Marseille Grand-Est.....	135
dépôt de matériel et d'encombrants sur la voie publique (droits de voirie).....	45
dératisation.....	66
désinfection.....	66
devantures de boutiques (droit de voirie).....	44
direction des systèmes d'information.....	179
Dispersion des cendres au jardin du souvenir.....	59
distributeurs de bonbons, parfums, confiserie(droits d'emplacement).....	39
documents du P.O.S.....	48

dôme.....	150
droits d'entrée dans les musées.....	92
droits de chasse dans les espaces naturels.....	24
E	
échafaudage aux étages (droits de voirie).....	45
échafaudages (droit de voirie).....	45
école de glace.....	135
école de glisse.....	137
école de natation.....	129
élections.....	65
emplacements (division des).....	28
emplacements réservés aux transports de fonds (droits de stationnement).....	40
enlèvement des affiches.....	47
enlèvement des résidus.....	47
épars mobiles (droits de stationnement).....	39
espace Bargemon.....	160
espace public (service).....	28
étalages (droits de stationnement).....	36
évaluation des politiques publiques et gestion externalisée (direction).....	8
exploitation des équipements sportifs.....	128
F	
ferme pédagogique Collet des Comtes.....	25
ferme pédagogique du Roy d'Espagne.....	27
ferme pédagogique la Tour du Pin.....	26
films (réalisation, montage) (cité des associations).....	83
foire à l'ail (droit de place).....	31
foire aux santons (droit de place).....	31
foires (droits de place).....	31
fonds photographique.....	183
formations assurées par les marins pompiers.....	13
formations de secourisme.....	15
formations Incendie.....	13
formations prise de son, scénario, montage (cité des associations).....	83
formations Survie en mer.....	14
fourrière.....	76
frais de port (bibliothèque).....	89
G	
galerie d'exposition (cité des associations).....	82
galerie marchande de la Rose (droits de place).....	34
garderies.....	21
globes lumineux (droit de voirie).....	44
graffiti (lutte contre les).....	47
grues (droit de voirie).....	45
guignols et marionnettes dans les jardins publics.....	40
gymnastique (animation séniors).....	78
H	
halte garderies itinérantes.....	22
hémicycle de l'espace Bargemon.....	160
hygiène publique.....	66
hypérion (espace musical).....	176
I	
informatique (animation séniors).....	78
J	
j4 espace saint jean (droits de place).....	32
jardinières (droit de stationnement).....	38
jeunesse (service de la).....	20
jeux suspendus (droit de stationnement).....	40

journaux gratuits (présentoirs).....	38
journées des plantes et des jardins (droit de place).....	31
K	
karting sur glace.....	136
kermesses (droits de place).....	32
kiosques à journaux (espaces publicitaires (droits de stationnement).....	38
kiosques et véhicules bancaires.....	38
L	
leçons de natation.....	129
librairie dans les musées et autres bâtiments publics.....	41
listes électorales.....	65
location Auditorium du Pharo.....	152
location courts de tennis complexe sportif René Magnace.....	140
location d'espaces au centre municipal de voile.....	125
location d'espaces au palais de la glace et de la glisse.....	138
location de chaises au Dôme.....	151
location de château, bastide, théâtre (mairies de secteur).....	175
location de l'atelier des monnaies et médailles.....	102
location de l'auditorium de la bibliothèque de l'Alcazar.....	89
location de l'auditorium des Archives.....	101
location de l'auditorium du musée d'Histoire.....	98
location de la salle de cinéma "CINEMAC" (Musée d'Art Contemporain).....	97
location de la salle de cinéma "le Miroir" (vieille charité).....	97
location de la salle La martine.....	131
location de matériel nautique.....	124
location de mobilier au jardin du 26e centenaire.....	162
location de salles (René Magnac).....	141
location de salles à la cité des associations.....	82
location de salles au château de la Buzine.....	116
location de salles au jardin du 26e centenaire.....	162
location de salles au musée Borély.....	97
location de salles au musée Cantini.....	97
location de salles au musée de la Vieille Charité.....	97
location de salles au musée des Beaux Arts.....	97
location de salles du musée d'Histoire.....	98
location de salles et salons au palais du Pharo.....	152
location de salles par les mairies de secteur.....	175
location de stade.....	131
location des bassins de piscine.....	130
location des salles dans les musées.....	96
location des salles de l'espace Bargemon.....	160
location des salles de la BMVR.....	89
location des salles et espaces de la vieille charité (musée).....	97
location des salles et espaces du M.A.C. (Musée d'Art Contemporain).....	97
location du Dôme (salle de spectacle).....	148
location du palais des sports.....	146
location lignes d'eau piscine complexe sportif René Magnac.....	139
location locaux scolaires inoccupés.....	18
location salle de conférence stade Delort.....	133
location salle de presse stade Delort.....	133
location salle Vallier.....	131
locaux scolaires inoccupés (redevance).....	18
logement d'enseignant pour instituteurs.....	18
logement instituteurs.....	18
lunettes piscine en vente sur René Magnac.....	141
M	
maillots de bain en vente sur René Magnac.....	141

mairies de secteur (animations).....	170
manèges (droits d'emplacement).....	32
marché aux fleurs (droit de place).....	30
marchés (droits de place).....	30
marchés alimentaires (droit de place).....	30
marchés, foires et kermesses (droits de place).....	30
marins pompiers.....	10
marquises et auvents (droits de voirie).....	43
marquises ou auvents (droit de voirie).....	44
matériel de piscine et tennis en vente (complexe René Magnac).....	141
menu de restaurant en saillie (droit de voirie).....	45
menus sur pied (droit de stationnement).....	40
merchandising (palais des sports).....	148
merchandising au Dôme.....	151
merchandising au stade Delort.....	134
mise à disposition de personnel et de matériel par la police municipale.....	68
meublier et matériel du parc du 26e centenaire (location).....	162
multiactivités pour les enfants Magnac.....	140
musée Borély (location d'espaces).....	97
musée Cantini (location de salles).....	97
musée de la moto (billetterie).....	20
musée de la Vieille Charité (location de salles).....	97
musées.....	91
musiciens sur la voie publique (droits de stationnement).....	39

O

objets dérivés (sur le site des Archives municipales).....	101
objets et ouvrages en saillie (droits de voirie).....	43
opéra.....	103
opérations funéraires.....	54
ouvrages et catalogues en vente aux Archives.....	101

P

palais des sports.....	146
palais du Pharo (location des salles).....	152
palais omnisports Marseille grand est (POMGE).....	135
palissades de chantier (droits de voirie).....	45
palmes.....	141
palmes en vente sur René Magnac.....	141
parasols, matelas (droit de stationnement).....	39
parking Borély (Av. Clot-Bey).....	75
parking Charles de Gaulle (tarifs préférentiels abonnés Opéra).....	109
parking Clot-Bey.....	75
parking dans la cour du château Borély.....	41
parking du Pharo.....	158
parkings autour du stade vélodrome.....	42
patinoire.....	135
permis de construire (recherches aux Archives).....	102
personnel de propreté.....	47
petits trains touristiques (droits de stationnement).....	40
photocopies (cité des associations).....	80
photocopies dans les bibliothèques.....	89
photocopies dans les bureaux annexes.....	52
photocopies dans les mairies de secteur.....	176
photographie en cabine dans les bureaux municipaux de proximité.....	52
photomaton (dans les bureaux annexes).....	52
photothèque (vente de photos).....	183
pince-nez en vente sur René Magnac.....	141
piquets de sécurité (police municipale).....	68

piscine (René Magnac).....	139
piscines municipales.....	128
plan local d'urbanisme (PLU).....	48
plantes décoratives (mise à disposition).....	163
pompes funèbres.....	54
poney au palais Longchamp.....	40
présentoirs à journaux (droits de place).....	34
présentoirs pour périodiques gratuits.....	39
prêt de matériel.....	49
projection de documentaires (animation seniors).....	78
propreté (compétence communale).....	47
protection des terrains et immeubles.....	47
publicité (taxes).....	46
publicité au Dôme.....	151
publicité au palais des sports.....	148
pylônes électriques (taxe).....	168
Q	
quincaillerie funéraire.....	56
R	
randonnées pédestres (animation séniors).....	78
ravalement (droits de voirie).....	46
recueil des actes administratifs.....	169
régies et entretien (direction).....	49
relais nature de la Moline.....	25
relais nature Saint-Joseph.....	26
rené Magnac (complexe sportif).....	139
repas, restauration organisés par mairies de secteur.....	172
reproduction de documents dans les bibliothèques.....	87
reproduction de documents électoraux.....	65
reprographie à la cité des associations.....	80
réseaux de télécommunication.....	180
roller.....	138
S	
salle la Martine.....	131
salle Vallier.....	131
santé publique et handicapés (service).....	66
serviettes de bain en vente sur René Magnac.....	141
silo d'Arenc (salle de spectacle).....	119 sv
skate.....	138
soins funéraires.....	58
sorties, séjours organisés par les mairies de secteur.....	172
spectacles dans les bibliothèques.....	90
sports, nautisme et plages (direction).....	128
stade Delort.....	133
stades et gymnases.....	130
stages formation prise de son, scénario, montage.....	83
stationnement particulier pour les résidents.....	71
stations uvaes (droit de stationnement).....	38
studio d'enregistrement.....	176
T	
tai-chi-chuan (animations séniors).....	78
taxe de séjour.....	166
taxe sur l'électricité.....	8
taxe sur les pylônes électriques.....	168
taxis.....	69
téléphonie fixe (réseaux).....	180
téléphonie mobile (réseaux).....	181

tennis (mise à disposition de courts).....	131
tennis (René Magnac).....	140
tennis du Pharo.....	177
terrasses (droit de stationnement).....	36
terrasses contiguës aux kiosques alimentaires sur les plages.....	38
terrasses fermées par vélum (droit de stationnement).....	37
tirages photographiques.....	87
toilette mortuaire.....	58
tournage, montage et réalisation de films (cité des associations).....	83
tournages de film (police municipale).....	68
tournages de films bâtiments Puget et Bargemon.....	183
transport de fonds (droits de stationnement pour emplacement réservé).....	40
travaux manuels (animation seniors).....	78
triporteur (droits de place).....	34
triporteurs (droits de stationnement).....	39
U	
urnes funéraires.....	56
V	
vaccinations.....	66
vaudrans (nécropole des).....	63
véhicules publicitaires (droit de stationnement).....	39
vidéo (stages de formation à la cité des associations).....	83
vidéo surveillance (droits de voirie).....	45
visites commentées dans les musées.....	94
vitrines (droits de stationnement).....	36
voile et activités nautiques.....	122
voitures publiques.....	69
W	
wi-fi (accès wifi au palais du Pharo).....	155